

VERBATIM

Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.

LÉGENDE

La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons : soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.

[Propos hors micro] : Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.

[Mauvaise réception sonore] : Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.

[Propos non compris par l'interprète] : Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.

[Prises de paroles simultanées] : Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.

[Bruit parasites] : Bruits ambients qui viennent perturber la compréhension de la voix.

* : Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

** : Passage manquant.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE

Assemblée plénière

12 décembre 2025

_ Nous sommes largement au-delà du délai de rigueur. Je vous propose d'ouvrir la séance, de commencer nos travaux. Avant de commencer nos travaux, il nous faut un ou une secrétaire de séance. C'est Marie-Pierre Fauvel, me semble-t-il, qui serait secrétaire aujourd'hui dans l'ordre habituel. Je vais maintenant laisser le directeur général des services faire l'appel.

_ Merci, Président. Monsieur Hervé Agnès. Madame Emmanuelle Bellée. Madame Brigitte Boisgerault. Madame Frédérique Boury. Monsieur Jacky Bouvet. Madame Isabelle Bouyer-Maupas. M. Jean-Paul Braud. Monsieur Éric Briens. Madame Lydie Brionne. Madame Catherine Brunaud-Rhyn. Madame Christèle Castelein. Madame Hedwige Colette. Monsieur Jacques Coquelin. Madame Stéphanie Coupé. Madame Valérie Coupel-Beaufils. Monsieur Michel de Beaucoudrey. Monsieur Antoine Delaunay. Monsieur Daniel Denis. Monsieur André Denot. Monsieur Hervé Desserouer, excusé, procuration donnée à Madame Lydie Brionne. Madame Karine Duval. Monsieur Franck Esnouf, excusé. Madame Marie-Pierre Fauvel. Monsieur Benoît Fidelin. Madame Isabelle Fontaine. Monsieur Axel Fortin-Larivière. Monsieur Jean-Marc Frigout. Monsieur Grégory Galbadon, excusé, procuration à Madame Sonia Larbi. Madame Sylvie Gâté. Madame Nicole Godard. Monsieur Philippe Gosselin. Madame Carine Grasset. Monsieur Dominique Hebert. Madame Adèle Hommet. Madame Sonia Larbi. Madame Maryse Le Goff. Monsieur Jean-Marie Lebéhot. Madame Dany Ledoux. Madame Odile Lefaix-Veron. Madame Brigitte Léger-Lepaysant. Monsieur Pierre-François Lejeune. Monsieur Gilles Lelong. Madame Martine Lemoine. Monsieur Thierry Letouzé... C'est noté. Madame Nathalie Madec, excusée, procuration à Monsieur Jean-Marc Frigout. Monsieur Hervé Mariton. Madame Véronique Martin Morvan. Monsieur Jean Morin. Monsieur Alain Navarret. Madame Valérie Nouvel. Madame Jessie Orvain, excusée, procuration à Madame Sylvie Gâté. Monsieur Damien Pillon. Monsieur Yvan Taillebois. Monsieur Charly Varin. Voici, Président.

_ Merci, Monsieur le Directeur, pour cet appel. La séance est déclarée ouverte. Je voudrais dire que le quorum est atteint. Et je vous souhaite tous la bienvenue. Je vous salue tous, j'ai salué une partie d'entre vous. Vous vous êtes déplacés sur cette réunion de séance plénière qui nous met au cœur de cet hémicycle aujourd'hui, et au cours duquel de l'exercice il va y avoir quelques échanges que je souhaite sereins, apaisés, mais sur des sujets majeurs. C'est une séance, d'une part... certaines séances sont plus marquantes que d'autres. Aujourd'hui, il y a 2 rapports qui sont là pour rappeler que nous sommes au cœur des infrastructures et que, finalement, les départements sont appelés à leur rôle régional, cette fois. On parle beaucoup de ce que pourraient faire ou ne pas faire les départements, hormis l'action sociale qui représente 60 % du budget. Mais nous avons aussi une fonction régionale qui consiste à gérer les routes départementales. C'est pourquoi nous nous réunissons aujourd'hui autour de 2 projets pour réunir un certain nombre de solutions, de tracés. Moi, j'ai plaisir à vous dire que je suis heureux d'être avec vous tous aujourd'hui pour une journée où je suis persuadé qu'il n'y aura pas d'endormissement. C'est rassurant. De toute manière, vous ne dormez jamais ! Quelque part, c'est une séance qui va être, je pense... qui va marquer, et c'est bien, parce que c'est un moment historique dans l'histoire du Conseil départemental. 2 projets qui sont en souffrance depuis 20 ou 30 ans vont émerger, revenir en surface et nous orienter vers quelque chose d'assuré. Je fais un simple retour vers le Congrès des maires où le Premier ministre est intervenu, en traduisant quelque part une certaine prise de conscience, me semble-t-il. Pourquoi les départements sont là ? Ils sont indispensables parce qu'ils sont dans un périmètre pertinent pour un équilibre du pays. Et ils répondent à l'acquisition des territoires, ils sont le chef de file de la cohésion des territoires. Et par là

même, à la vie quotidienne des Français. Je fais référence à l'initiative engagée de Françoise Gatel qui fait partie des ministres très proactives que nous avons, qui connaît bien les territoires, et qui évoquait l'autre jour la tenue du Roquelaure de la simplification, pour aboutir à une simplification des procédures. On a tous envie de le dire et de voter cela, si ce n'est que généralement, ça ne se traduit pas par des choses généralement plus simples. Mais nous pouvons espérer cette énième tentative, peut-être va-t-elle aboutir. Et puis chacun le sait, mais c'est dans les actes que se mesure la réalité du soutien de l'État. Peut-on encore dire que l'intention vaut l'action, comme le disait le philosophe ? Si les annonces vont dans le bon sens, si la mise en œuvre nous met en confiance, c'est ce que nous souhaiterions. Un Premier ministre qui a été président d'un conseil départemental, de surcroît Normand, doit connaître nos réalités du terrain, en parler facilement et concrètement. Dans ce contexte, ce qui éclaire la responsabilité qui nous revient aujourd'hui, c'est de faire vivre dans la Manche une action publique, lisible, efficace et utile. Les décisions que nous prendrons aujourd'hui ne sont pas de simples délibérations administratives, elles orientent, elles donnent une direction et elles organisent l'avenir que nous souhaitons et non celui que l'on subit. Elles structurent le territoire, elles ont chacune une réponse aux besoins des Manchoises et des Manchois. Parfois une réponse exigeante, mais toujours une réponse durable et inscrite dans le temps. Nous avons au cours de cette séance des rapports qui demandent de la clarté, de la cohérence et parfois du courage. Certains sujets sont attendus, d'autres sont sensibles, d'autres encore ne manqueront pas de susciter des débats légitimement. Tous ont un point commun : ils doivent servir la Manche, son développement, son attractivité, ses équilibres. Certes, les tempêtes passent, mais le cap territorial demeure. Lors de cette tempête, l'écume occupe parfois tout notre regard, mais notre responsabilité de ne jamais confondre l'agitation du moment avec notre objectif. Cette responsabilité n'est pas l'apanage d'un campus que d'un autre, elle s'exerce collectivement parce que chacun sait ici qu'il porte une part du territoire construite dans un travail partagé. Nous sommes une assemblée qui assume, qui explique, qui va au bout des choix nécessaires. Une assemblée qui fait de la politique au sens noble. Non pas pour flatter, mais pour construire. Non pas poursuivre les oscillations du moment, mais pour nous préparer et nous projeter dans le temps. C'est précisément l'objet de cette séance du futur et de l'avenir. Nous parlerons bien en venue transition écologique, le chemin à parcourir reste important, mais l'essentiel est là. Nous avons commencé. Nous structurons, nous avançons. Ce rapport nous donne un référentiel, mais aussi des objectifs. Et une capacité à mesurer, à évaluer les projets. La stratégie présentée aujourd'hui n'est pas un aboutissement, c'est une fondation, une première pierre claire, assumée, qui démontre notre volonté des jours. Le sujet de l'Espace René Le Bas, enjeu local sensible et éminemment politique, nous tourne vers l'avenir. La politique, c'est l'avenir. L'avenir de Cherbourg, et particulièrement de ses étudiants. La décision de développement du site sous forme de campus est prise avec lucidité et cohérence pour nos territoires de Cherbourg-en-Cotentin, à l'agglomération en passant par le département de la Manche. Les contrats de territoire sont un outil indispensable pour accompagner nos communes, nos intercommunalités, nos projets structurants. Nous arrivons au terme d'une politique contractuelle que nous avons développée. Finalement, cette politique, nous l'avons développée avec constance. Elle prépare déjà à la suivante. Plus adaptée que jamais aux besoins. Nous devrons mener une politique de dépenses utiles. Le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin, chacun connaît l'importance de ce projet. Les engagements pris, les attentes fortes des communes concernées, les enjeux du développement industriel à venir. Les propositions alternatives ont été étudiées, mais elles ne répondent pas techniquement au besoin du territoire et ne sont pas si sobres parce que plus consommatrices d'espaces naturels que la variante proposée au vote. La vérité, c'est que nous devons assumer un choix clair, celui qui permet au Cotentin de se développer et de répondre naturellement en termes de déplacement, tout simplement. L'axe Granville-Avranches est un sujet sensible, parfois instrumentalisé, mais indispensable pour la sécurité et la mobilité. L'attractivité de tout un secteur. Vous remarquerez la mise en parallèle des 2 projets où la recherche est bien sécurité, fluidité, attractivité puisque cela fait partie des gènes dont nous aurons besoin pour faire évoluer nos territoires. Là encore, nous devrons expliquer, assumer, décider parce que la réalité

du terrain ne disparaît pas parce qu'on la contourne. 11 mois après ma première visite sur place, nous soumettons votre une version enrichie par les échanges et les concertations. Je reviendrai en début d'année à la rencontre des riverains. Toutes ces précisions sont importantes. Toutes ces décisions sont importantes. Elles demandent de la précision, parfois de la fermeté. Pour éclairer ce moment, je voulais me tourner vers Tocqueville. Détrompez-vous, on pourrait citer encore une fois la formule que nous avons tant de fois répétée pour les Manchois, vous devinez laquelle. Mais ce serait reprendre un chemin que nous avons déjà emprunté. Alors, j'ai évoqué simplement une autre citation, plus exigeante et plus en accord avec ce que nous voulons dire aujourd'hui, celle d'Aristote : "Dans les grandes affaires, on ne doit pas tant chercher à plaire qu'à être utile". Elle rappelle simplement, cette citation, ce que doit être notre manière d'agir. Être utile, ce n'est pas seulement répondre aux besoins immédiats, c'est aussi accepter la part d'exigences que cela implique parfois en choisissant la voie la moins confortable. Pour cela, il faut cette volonté, celle de prendre des décisions qui ne cherchent pas la facilité du moment, mais qui donnent de la solidité à notre territoire dans un futur viable pour tous et pour nos descendants. Cette force est d'assumer les choix exigeants, qui privilient l'intérêt général plutôt que le confort de l'instant d'une génération qui ne prépare pas son futur. Il y a des moments où le courage ne se dit pas, il se décide. Nous entrons dans une période où les enjeux municipaux occuperont naturellement les esprits, c'est normal, c'est légitime. N'oublions jamais que dans cet hémicycle, notre responsabilité dépasse les calendriers. Elle s'inscrit sur un temps long, dans une cohérence au-delà même de nos mandats. Alors, nous pouvons aborder les débats avec cette énergie, discrète, mais déterminée. Celle de servir la Manche avec discernement, résolument et durablement. Je vous remercie de votre attention.

Karine Duval a la parole.

— Je n'ai même plus besoin de la demander, Président. Je vous remercie. Merci pour vos propos. En préparant cette prise de parole, je pensais faire court, mais je me suis rendu compte que j'avais quelques sujets importants à partager avec vous au nom du groupe en ce début de séance plénière, comme vous avez pu le faire, Monsieur le Président. Sans attendre, je le commence avec un premier point. En préambule de nos débats, nous avons envoyé une lettre concernant le rapport sur le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Je voulais prendre quelques minutes pour vous expliquer notre démarche. Le sujet fait couler beaucoup d'encre, tellement l'incompréhension de la position du département et de son manque d'ouverture à la discussion avec les élus du territoire semble en totale incohérence avec ce qui est pratiqué ailleurs dans la Manche et ce que nous pouvons pratiquer ça agissant de la politique contractuelle qui est très appréciée, vous l'avez d'ailleurs souligné. Nous aurons un exemple flagrant de cette différence de traitement cet après-midi en comparant la proposition d'aménagement de l'axe Granville-Avranches et celle concernant le contournement sud-ouest. Cette lettre est une démarche originale. Nous avons pensé utiliser ce moyen, peut-être désuet, pour vous faire part de manière posée du fond de notre pensée. Il y a dans le débat autour de ce dossier une approche de politique locale et d'aménagement du territoire qui font notre réflexion. Ce que nous voulons vous faire comprendre, ce que nous défendons vient du fait que nous connaissons notre territoire, son développement, les habitudes et les attentes des habitants qui y travaillent et qui y entreprennent. Et nous ne sommes pas les seuls. Plusieurs élus du Cotentin se sont exprimés dans ce sens, et il n'y a aucune honte à faire comme l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, Rouen et admettre que nous faisons fausse route. Un projet de route coûteux, insoutenable d'un point de vue financier, environnemental, réglementaire et urbanistique. À travers cette lettre, nous voulons vous faire comprendre que le Conseil départemental peut et doit agir sans perdre de temps. Si vous saviez l'énergie que les acteurs locaux sont prêts à donner pour la construction d'un grand projet de mobilité, d'accueil des populations, d'aménagements adapté, moderne, sobre et audacieux. On a tout pour faire du Cotentin un territoire exemplaire. Oui, nous voulons vraiment que vous ayez conscience que nous avons rendez-vous avec l'histoire. Ce sont bien, comme vous l'avez dit, les 30 à 40 prochaines années que nous décidons aujourd'hui. Et le Conseil départemental, par ses décisions, est l'acteur moteur de cet élan. Avec cette lettre, nous vous demandons à la fois d'être cohérents et de nous faire confiance.

Je sais, venant de la cheffe de l'opposition, ça peut paraître étrange. Pourtant, vous le savez, dès le début du mandat, nous vous avons affirmé que nous partagions une valeur fondamentale : celle d'agir avec conviction au service du territoire, au service des Manchois et des Manchoises. C'est un esprit constructif et une dynamique collective que nous voulons porter dans le débat et les propositions autour de ce projet de contournement. Sans transition, en commençant mon propos par la lettre, je savais que j'allais directement parler avec passion, la passion de l'action publique en omettant, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre nomination au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Cette reconnaissance salue à la fois un parcours au service des autres et de l'action collective. Elle apporte aussi peut-être une forme de sagesse à qui la porte en boutonnière. Ça, c'est à vous de nous le dire. Plus sérieusement, pour revenir à notre session, nous n'aurons pas de rapport budgétaire cette fois, puisque nous attendrons le début d'année pour les orientations budgétaires le vote du budget. Nous avons maintenant pris l'habitude de ce calendrier décalé, dans la dépendance au financement de l'État nous commande d'attendre l'adoption des lois de finances pour bâtir au plus juste un budget conforme aux recettes attendues et aux efforts demandés par l'État. L'autonomie des collectivités locales est aujourd'hui un concept bien lointain, à la nuance près qu'il est question de libre administration. Oui, nous avons la liberté de nous administrer, mais le cadre est tellement constraint, les recettes sont tellement décorrélées de la réalité que nous avons un système qui marche sur la tête. Nous devons faire face à des dépenses de fonctionnement contraintes. D'un autre, nous devons les financer avec des recettes non pérennes. Nous reviendrons tout à l'heure sur ces thématiques emportant les 2 résolutions adoptées lors des Assises des départements de France sur la protection de l'enfance, qui nous tient particulièrement à cœur. Vous savez combien nous avons de cesse de demander une prise en charge de ce secteur à la hauteur des besoins. Reconnaissons de la responsabilité du département. Il y a un tel délassement de l'action de l'État sur les actions qui le concernent en particulier la pédopsychiatrie que la compensation financière s'impose. Pour autant, ce n'est pas la solution puisque ce n'est pas cela qui aidera les jeunes, les enfants et les familles. Ce sont des professionnels dont nous avons besoin. Ce sont des places en structure. C'est une reconnaissance des métiers de l'accompagnement comme des AESH. L'État doit prendre sa part, nous l'évoquerons en partie sur le PRIAC tout à l'heure. L'État fait la sourde oreille. Vous nous proposerez de signer une convention tripartite, mais pour quel résultat ? Protéger les enfants, les accompagner, soigner leurs troubles ? Le manque d'investissement et de moyens est un scandale national. C'est terrible d'en arriver là, mais c'est nécessaire pour créer un véritable électrochoc. Pour notre part, nous ne pouvons pas nous contenter des compensations financières. Il nous faut des moyens humains en particulier. Enfin, nous souhaitons aborder les données du rapport social 2024 qui mettent en lumière plusieurs facteurs qui fragilisent la santé mentale de nos agents. D'abord, l'absentéisme. Les situations nouvelles de maladie, d'inaptitude, de reclassement se multiplient. Cela traduit une fatigue importante, un véritable épuisement professionnel, particulièrement dans les filières sociales et médico-sociales. Cet épuisement s'explique en partie par un phénomène structurel, la dépendance croissante au financement par appel à projets. Des mécanismes très présents dans le champ social qui place les équipes dans une incertitude constante. Les missions doivent sans cesse être renégociées. Cette instabilité empêche les professionnels de se projeter. Cela contribue également à un turnover élevé, particulièrement chez les jeunes agents, qui choisissent plus volontiers un CDD qu'un CDI. Cela entraîne des rotations importantes, des pertes de compétences et une surcharge pour les personnes qui restent. Dans ce contexte déjà très exigeant, la qualité du dialogue social est un levier indispensable. Un dialogue social nourri, régulier, transparent, véritablement partagé qui permet d'anticiper les tensions, d'identifier les besoins et de construire des solutions réalistes. Nous savons que la collectivité ne pourra pas compenser l'ensemble des difficultés. Le climat de travail réellement serein dépendra aussi des choix de l'État, notamment en matière de financement pérenne des missions sociales, de stabilisation des dispositifs et de reconnaissance durable des métiers, du lien et de l'accompagnement. Sans visibilité budgétaire, les équipes restent sous pression. Avec un financement stabilisé, elles peuvent se projeter, se former, s'engager dans la durée et offrir un service

public de qualité. Il s'agit pour nous de continuer à nous mobiliser localement et nationalement pour défendre cette exigence de pérennité. C'est une condition essentielle pour préserver la santé de nos agents, stabiliser les parcours professionnels et garantir la continuité des missions fondamentales de notre collectivité. Je vous remercie pour votre écoute attentive.

_ Merci. La parole maintenant est au président du groupe majorité à qui je donne la parole.

_ À Montebourg de vous dire quelques mots qui marqueront une semaine consacrée de part et d'autre aux collectivités locales et aux élus. L'Assemblée nationale a voté sur l'élu. Ce n'est pas un gadget qui serait fait pour protéger les élus, ce sont des droits, des devoirs, des obligations qui sont aussi reconnues, une possibilité d'exercer son mandat, une possibilité d'avoir la validation d'acquis d'expérience, de consacrer du temps à ce mandat. Et c'est aussi important de rappeler la disponibilité qui est celle des élus, notamment à la veille des élections municipales du mois de mars prochain. On n'a jamais eu en France, je parle sous contrôle du président de l'Association des maires de la Manche, on n'a jamais eu autant de démissions de maires, autant d'interrogations chez les élus municipaux. Nous sommes bien placés dans ce département pour savoir que les élus départementaux au-delà des étiquettes politiques se posent un certain nombre de questions sur leur capacité d'agir et sur la capacité d'agir de la collectivité que nous représentons. Mardi, c'était le Roquelaure de la simplification initiée par Françoise Gatel qu'on a vue à quelques reprises dans ce département. Une voisine bretonne qui souhaite libérer les énergies, simplifier les procédures pour les collectivités locales. Tout cela va dans le sens que nous souhaitons collectivement. Là aussi, au-delà de nos étiquettes et de nos sensibilités. On va lui souhaiter de pouvoir poursuivre ce travail important, qui est un travail en cours, qui est un travail qui peut occuper pour de nombreuses années. Et tout cela nous amène à un 3e poteau, c'est la nécessité sans aucun doute de poursuivre la décentralisation. Je l'ai déjà évoquée précédemment, mais j'y reviens encore plus que jamais dans la continuité des besoins qui ont été exprimés, y compris par Karine Duval tout à l'heure. Rassurez le financement de nos compétences, que l'Etat ne se décharge pas. L'autonomie financière des collectivités passe par une reconnaissance des compétences, sans aucun doute, mais aussi des moyens qui doivent aller de pair. Libre administration des collectivités locales, autonomie sont des éléments importants que nous appelons de nos vœux. Et derrière cette décentralisation, il est indispensable d'avoir une déconcentration pour le service de l'Etat pour restaurer ce lien de confiance. Dans la Manche, il est plutôt correct, il faut le dire. Je trouve qu'on peut s'appuyer sur les services de l'Etat qui sont à la fois compétents et à l'écoute, ce n'est pas partout la même chose, et sur certains sujets que nous aborderons cet après-midi. Ce matin, je n'ose pas dire que c'est une mise en jambes, mais on voit bien que la présidente nous a mis en alerte dès 7h45 par les courriers que nous avons reçus dans nos boîtes mail et que nous avons évidemment lus. Nous en reparlerons. Derrière tout cela, c'est aussi rebondir sur une des motions ou deux de l'Association des départements de France. Derrière nos compétences à assurer, c'est aussi, et je sais que nous y sommes attachés, défendre, promouvoir le modèle social à la française. Ce n'est pas rien. C'est d'ailleurs pour ça aussi que je fais partie de ceux qui ont voté le budget de la sécurité sociale. Même s'il n'est pas parfait, il faut pouvoir assurer ce financement et éviter que les plus faibles se trouvent en difficulté. Et sans aucune arrière-pensée sur ce point, je ne voudrais pas faire de procès d'intention, mais il est bon de rappeler que ce modèle social, si on nous l'envie, il doit aussi s'adapter, bien évidemment, il doit avoir une rénovation des relations de financement des politiques sociales des départements en lien avec un Etat qui pourrait être un peu plus agile, et parfois un peu plus généreux. Dans les nouvelles, aussi, je continue, c'était hier soir et cette nuit, c'est l'abandon de la DILICO. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, pour ce que c'est que l'acronyme. La DILICO, c'est ce qui est présenté comme de l'épargne un peu forcée, mais pour contraindre les collectivités locales. C'était l'an dernier, plus de 2 milliards. Le Sénat semblerait stabiliser tout ça à 890 millions d'euros. Ce n'est pas la part de département. La part des départements, c'est 280, un peu moins que prévu. Mais ça veut dire que cette année encore, malgré tout, on le verra au moment des orientations budgétaires, nous aurons aussi à faire très attention parce que nous pourrions aller dans le mur. Après ces propos introductifs pour dire que les collectivités, les

départements, les compétences, la décentralisation, financement sont vraiment aujourd'hui au cœur des préoccupations des collectivités, quelques petits points plus concrets sur ce qui va être abordé aujourd'hui et 1 ou 2 focus. Évidemment, je ne vais pas m'attarder sur les routes, ce sera fait cet après-midi, mais nous avons aujourd'hui des dossiers routiers de contournement qui sont importants où, sans doute, il y a des points de vue différents. Mais je crois qu'au-delà des points de vue, vous préparez le département de demain. Ça sent ici, c'est vrai, avec les politiques sociales que je viens d'évoquer, mais ça vaut tout autant avec les investissements en dur, les investissements routiers. Le cas échéant, c'est aussi notre patrimoine. Et au-delà des investissements en dur, c'est aussi le bien-être de nos concitoyens, les croissances à venir. On est un département qui a plutôt des années riches à venir, contrairement peut-être à d'autres, de grands projets, Orano, l'éolien, l'hydrolien, toute cette sous-traitance qui sera amenée à se développer et les emplois qu'il faudra accueillir. La presse en fait encore l'écho ce matin assez largement. Nous devons être à la hauteur, proactifs, et bâtir pour demain. Mais laissons le débat se faire cet après-midi. Je ne faisais que l'esquisser après avoir lu ce matin avec intérêt les 5 pages, eh oui, Mme Duval, que j'ai lues du début jusqu'à la fin, haletant, avec beaucoup d'intérêt. Notre vice-présidente Catherine en parlera mieux que moi, je voudrais mettre un focus sur un projet assez exceptionnel de Musée de la Captivité, quelque chose d'exceptionnel. Ce n'est pas un Musée de la Libération ou du Débarquement supplémentaire, je dirais qu'on a la chance d'avoir une diversité de musées dans la Manche qui ont chacun leur public, chacun leur raison d'être. Là, ce n'est pas un Musée du Département en tant que tel, c'est un Musée de la Captivité. Il faut avoir en tête que dans la Manche, il y a eu suite aux débarquements des dizaines de milliers d'Allemands prisonniers qu'il a fallu bien sûr les gérer, que des camps de fortune ont été créés très rapidement et qui, peu à peu, ce sont humanisés. C'est l'exemple Foucarville et à Ravenoville entre Sainte-Marie-Dumont et Sainte-Mère-Église, pas loin de Carentan, le fameux triangle du département. Cela nous a montré que la dénazification était possible. Quand vous avez eu plus de 250 généraux et amiraux qui sont passés dans ces lieux, environ 100 000 personnes faisant de ce camp de prisonniers le plus grand d'Europe, à un moment donné, c'est aussi une autre facette du département que vous redécouvrir. Un camp qui fait 100 ha et qui disparaît en 46 parce qu'il n'a plus de raison d'être, ça laisse des traces, eh bien non, il faut attendre ces dernières années pour que des historiens, des élus, et je parle aussi sous le contrôle de Maryse s'y intéressent. Il y a quelque chose d'assez exceptionnel. Il y a un regard d'historiens, de spécialistes, bien évidemment. Mais quelque chose de réjouissant, et je termine en insistant sur ce point parce que dans ce monde, beaucoup de choses vont mal. On aurait parfois tendance à désespérer de la nature humaine et de la politique peut-être aussi. Là, 80 ans après le département, 80 ans après les prisonniers, quand les pays vainqueurs s'intéressent au sort des prisonniers d'alors, c'est qu'il s'est passé quelque chose. C'est un des éléments forts de la réconciliation franco-allemande, ça se passe chez nous, en Normandie. Je vais m'accrocher vaille que vaille et c'est tout l'honneur du département d'aider au financement de ce dossier, de ce projet qui avance vraiment maintenant rapidement. C'est tout l'honneur de mettre en avant cette part d'humanité, cette part d'humanisme qui nous permet, à chacun d'entre nous finalement, de se dire que quoi qu'il arrive malgré la morosité ambiante, que nous puissions tourner sans aucune naïveté, nous ne sommes pas au pays des Bisounours, mais tourner nos déclarations vers l'espoir avec beaucoup d'humanité et d'humanisme. Je vous remercie.

— Merci, Président. Merci, Présidente, pour ces mots. J'ai pris connaissance du courrier ce matin. C'est pour ça que j'ai parlé d'une séance sereine. Le ton est raisonnable, tout à fait convenable. Je m'en réjouis. Je ne vais pas reparler de la personne dont je parlais tout à l'heure. Mais clairement, ce sera comme d'habitude. Cette séance est importante, elle est capitale, elle est historique. Il y a des décisions importantes à prendre. Mais l'esprit qui nous réunit autour de cette table est là. Je le sais et je vous en remercie. Par ailleurs, quelques petits retours sur les mots de la présidente du groupe de l'opposition. J'ai pris note des difficultés qui seraient sur nos agents de l'action sociale. Ce n'est pas un métier évidemment facile, ça, tout le monde le sait. Surtout qu'aujourd'hui, les dérapages, les situations familiales sont difficiles. Je conçois effectivement que nombre d'entre eux, quand ils

rentrent chez eux le soir, sont fatigués. Évidemment. Et moralement touchés. La charge mentale est importante. Nous avons tout notre degré de charge mentale. Mais je conçois tout à fait. Cependant, dans la traduction, en termes d'arrêts de travail, je voudrais quelque part vous rassurer à travers les statistiques dont nous disposons. En ce qui concerne l'absentéisme départemental sur les 3 dernières années, 22, 23 et 24, ça n'a pas bougé. Nous sommes à 7,5 %. Donc, il n'y a pas plus d'arrêts de travail que les années précédentes. Pour ce qui concerne les longues maladies, les maladies graves, les arrêts épisodiques ont légèrement diminué en passant de 5,5 à 5,2 %. Je voudrais vous rassurer sur le fait qu'il faut être vigilant, bien entendu. Ne serait-ce qu'en termes de gestion de l'enfance, l'action demandée aux travailleurs sociaux, on sait que les enfants qui nous sont confiés sont de plus en plus nombreux, en termes d'autonomie et de vieillissement aussi, nous avons des défis à relever, et nos équipes sont là. Ce que je souhaite, cela a été évoqué, autour du mode de financement des collectivités locales, particulièrement des départements, puisque la question de l'impôt est difficile à résoudre pour les départements, nous serons quelque part protégés par cette décision que pour apprendre le Premier ministre ou pas... J'entends que le DILICO s'est évaporé. Il disparaît tel qu'il est. Il sera revu et corrigé sous une forme moins importante. Mais que sera notre cotisation ? Nous faisons partie des 25 départements cotisants, assez étrangement. Notre épargne brute l'année dernière sur la capacité de financement était mince un moment critique de l'année, au mois de janvier de cette année, quand j'ai évoqué les chiffres de décembre 2024, et effectivement, on peut s'inquiéter sur pourquoi nous cotisons ? Il semblerait que dans les équilibres, certains revenus des collectivités soient pris en compte. Toujours est-il que le département, si sa gestion peut tenir encore face à certains... Parallèlement, 25 départements sont en phase de clôture. On met la clé sous la porte, si je peux parler comme ça. Certains ont été cités comme la Gironde qui est vraiment dans l'œil du cyclone avec toutes les difficultés que l'on peut avoir. Vous avez entendu parler du Loiret, de la Charente. Ce sont des départements en grande difficulté. Tout n'est pas simple ici. Nous nous préparons, au travers des mots du président du groupe majorité, à un nouvel effort qui nous sera demandé. La chose que je voudrais vous dire, Karine Duval a évoqué le fait d'être porteur d'une médaille, cela aspire à la sagesse, est-ce que j'ai été sage avant la médaille et que je le serai plus encore ? Vous serez là pour le dire, mais néanmoins, l'intention est toujours là. Et la sagesse, c'est tout simplement de pouvoir instaurer au sein de cette assemblée un climat qui soit propice aux échanges, c'est le cœur de la démocratie ici. Une bonne partie du mandat s'est écoulée. Je le souhaitais en 2021, mais je crois que je réponds assez favorablement à cette aspiration que j'avais évoquée, et je continuerai en ce sens. En ce qui concerne le dialogue social. Bien évidemment, il a lieu. Le dialogue social est présent. Il est bien là. Il y a des échanges réguliers, peut-être avec des soubresauts, mais le dialogue est là. Cela s'est traduit par l'actualisation du RIFSEEP aussi. Nous faisons partie des départements qui ont donné rendez-vous et qui ont tenu parole. Encore une fois, nous sommes là. Nous sommes bien présents. En cela, j'espère maintenant à une chose, concernant nos dépenses sociales, c'est que tout ce que l'on demandera et qui sera exigé des départements puisse être compensé. C'est simplement ce vœu. Je ne demande pas à gagner et avoir de l'argent pour avoir un résultat excédentaire. Bien évidemment. On sait que ce n'est pas possible. Mais au moins, que nous soyons là, les uns et les autres, au travers du RSA, de l'autonomie, on s'attend à ce que l'autonomie nous coûte plus, on s'attend à ce que le saisissement coûte plus, mais que l'État soit bien présent. Plutôt que de demander des efforts et d'aller toujours en avant, c'est bien, mais sans finances derrière, c'est beaucoup plus difficile, à savoir quand toutes les demandes progressent inexorablement et de façon importante. Voilà ce que je souhaitais vous dire en réponse. Foucarville était un exemple. Catherine présentera cela au vote et pourra revenir en détail sur l'esprit de ce projet qui se place bien au-delà d'un musée. C'est vraiment un outil à part entière qui va sur quelque chose qui était très peu connu, voire dissimulé. Ce sera un moyen de faire connaître aux Manchois et à ceux qui viendront visiter le département l'esprit de "dénazification" comme le dit Philippe. On entend un peu parler à l'est d'ici, mais c'est au cœur de la géopolitique actuelle, et j'ai peur que nous soyons en face de "renazification", donc elle a encore toute son importance. Cela étant dit, je propose de rentrer dans le vif du sujet avec l'approbation du procès-verbal de séance du dernier

conseil qui va nous est présentée par Jacky Bouvet. Je propose de mettre les deux motions, avant même d'arriver au rapport 01, atténuation d'adaptation. Je laisse la parole à Jacky Bouvet.

— Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Comme l'indiquait notre président, je propose l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental qui s'est tenue vendredi 3 octobre 2025. S'il n'y a pas de commentaires, d'intervention, je considère qu'il est approuvé. C'est le cas. Je vous en remercie. La première promotion concerne le financement de l'aide sociale à l'enfance. Chers collègues, attendu que les départements doivent faire face à une complexification des situations des enfants et des jeunes pris en charge, il s'agit notamment d'adopter ces dernières, des problématiques nouvelles rencontrées par les enfants et les jeunes à l'instar de la prostitution des mineurs ou les risques liés aux addictions, mais aussi de faire face à la place de plus en plus prépondérante des problématiques de santé mentale, de traitement des psychotraumatismes, des féminicides,inceste, etc. Doivent pallier les carences du droit commun en matière de santé, de handicap, de scolarité, de politique familiale et de parentalité, de logement, d'insertion à l'emploi, ou encore d'accès aux loisirs. Subissent le désert de la psychiatrie infante juvénile en laissant les services de l'aide sociale à l'enfance seule face aux problématiques liées aux enfants et aux jeunes. Pallie le déficit de l'offre médico-sociale pour les enfants en situation de handicap. Les enfants en situation de handicap représentent environ 22 % des enfants confiés, contre 17 % en 2015. Ce chiffre varie de 10 à 35 % selon les départements. 75 % des départements répondent en écart aux besoins des enfants confiés en attendant une place en institut médicoéducatif. 59 % des enfants ont une prise en charge conforme à la décision de la commission des droits et de l'autonomie pour les personnes handicapées. 21 % des enfants ont une prise en charge partielle, 20 % des enfants sont sans solution ou en attente. Subissent les manques structurels de place des établissements pour les enfants en situation de handicap qui provoque à la fois des situations individuelles dramatiques pour les familles, des prises en charge très complexes dans les établissements ASE, ou les familles d'accueil, et un épuisement des professionnels en cause. Sont en difficulté pour identifier du foncier pour augmenter les places d'accueil en établissements qui sont encore plus nécessaires dans la perspective de l'objectif fixé par la loi de l'hébergement et autonomie pour les jeunes confiés à l'ASE. Assurer la mise à l'abri durant le temps de l'évaluation des personnes se présentant comme mineurs non accompagnés. L'État faisant ainsi peser sur les départements le poids de sa compétence régaliennes en matière d'hébergement d'urgence. Les jeunes devraient relever de la compétence des services judiciaires de la jeunesse pour ceux en situation de délinquance. 10,96 milliards d'euros pour la protection de l'enfance, en constante augmentation. Ce sont plus de 45 % en 10 ans. Alors que les ressources départementales suivent une trajectoire inverse. Attendu que l'État ne contribue financièrement à cette politique publique de la France à hauteur de 3 %, peuvent assurer ses obligations en matière de droit commun, santé, notamment la pédopsychiatrie ou la médecine scolaire, pour la réinsertion, le logement, scolarité, handicap, etc. Ainsi que ses compétences régaliennes relatives à la protection judiciaire de la jeunesse, à l'hébergement d'urgence des personnes se présentant comme mineur accompagné. On ne dispose pas d'une offre médico-sociale suffisante. Lorsqu'elle existe, elle s'avère inadaptée aux besoins. 365 jours par an, déportant vers l'ASE l'accueil à temps complet, et pendant les week-ends et les vacances scolaires, les enfants concernés par une double pénibilité. Cela constraint le département à multiplier les places d'accueil, et cela pour répondre aux besoins des enfants, ce qui augmente considérablement la charge financière sur le budget. Les départements de France demandent l'inscription dans la loi de la compensation financière par l'État auprès des départements pour les jeunes se présentant en tant que mineurs non accompagnés. De la prise en charge par l'État des enfants et des jeunes en double mesure, ASE/PJJ ou entièrement PJJ confiés à l'ASE. Dans l'attente, et afin d'objectiver la réalité des dépenses engagées pour pallier les carences de l'État en matière de santé et de pédopsychiatrie, de protection judiciaire de la jeunesse et du handicap, les départements s'engagent à singulariser, à compter du 1er janvier 2026, leurs dépenses via un document annexe au budget principal, à adresser à nouveau le montant des dépenses qu'ils engagent, ainsi pour le compte de l'État pour que ce soit

prise en compte dans le cadre de discussions de la loi de finances. Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer sur cette motion de financement de l'aide sociale à l'enfance.

_ Merci, chers collègues. Pierre-François Lejeune a la parole.

_ Merci. Je veux tout d'abord saluer l'esprit transpartisan qui nous rassemble aujourd'hui. Quand tous les départements, quelle que soit leur sensibilité, portent la même alerte avec la même force, c'est que nous avons franchi un point de rupture. Nous devons mettre en lumière dans cette résolution un constat simple. L'aide sociale à la France absorbe aujourd'hui seule les carences du droit commun. Nous l'avons évoqué. Santé, handicap, scolarité, protection judiciaire. Je ne vais pas refaire la litanie. Les chiffres nationaux qui ont été rappelés par notre collègue Jacky Bouvet sont implacables. Ce n'est pas acceptable pour les enfants, les familles ou nos équipes. Nous avons parlé du rapport social tout à l'heure. Nos services sont en première ligne face à des situations d'une violence inédite. Prostitution de mineurs, psychotraumatisme, addictions, troubles graves de santé mentale... Les reportages récents comme celui de "Envoyé spécial" ont révélé ce que nous dénonçons depuis longtemps, nous, l'ensemble des conseillers départementaux, l'exploitation sexuelle des mineurs qui est une réalité insupportable. Et le rapport de la commission d'enquête rédigé par la députée socialiste l'a démontré. De la justice à la santé mentale, de l'Éducation nationale au handicap, l'État porte une responsabilité majeure dans les défaillances actuelles. Les constats, nous les retrouvons pleinement dans la Manche. Hier encore, l'observatoire départemental de la protection de l'enfance le rappeler. Augmentation de plus de 13 % d'informations préoccupantes en un an. 4 % des enfants manchois sont accompagnés ou accueillis à l'aide sociale à l'enfance. Il y a davantage d'alertes, alors même que la natalité baisse. Cette progression des vulnérabilités sans progression de moyens est exactement ce que vive l'ensemble des départements. Soyons clairs, nous ne pourrons pas continuer seuls. On nous annonce une nouvelle loi. Très bien. Mais parfois, les précédentes ne sont pas pleinement appliquées faute de moyens. Ce qui manque, ce n'est pas un texte réglementaire supplémentaire, ce sont des financements à la hauteur d'une compétence régionale. La protection de l'enfance est l'affaire de tous. Nous sommes fiers que notre assemblée le dise d'une seule voix. À l'État maintenant d'entendre cette unanimité.

_ Je vous remercie pour cette parole. Est-ce que cette motion appelle d'autres interventions ? Je pense que nous sommes tous d'accord sur le principe évident que l'État doit répondre et être présent plus que jamais face à ces dérapages. Comme vous l'avez souligné tous les deux, ces évolutions vont de plus en plus dans des situations de plus en plus difficiles et invivables. Les enfants eux-mêmes deviennent... Ils sont en danger. Et ils peuvent mettre en danger. Nous arrivons à une absurdité du système. Sous couvert de mots sur les maux, le système est en parfait dysfonctionnement. La croissance exponentielle. Mais les finances ne sont pas exponentielles. Pour répondre, avec une part de l'État qui ne varie pas ou qui régresse, non, ce n'est pas tenable. Je vous remercie d'avoir, les uns et les autres, indiquer cela. Les voix sont à l'unisson pour cette motion. Nous allons la mettre aux voix. Merci. C'est un vote à l'unanimité. Je vous propose d'aller sur le second rapport. Sur la seconde motion, pardon. Sur la sauvegarde du modèle social français pour la rénovation des relations des politiques sociales du département. C'est un rapport supplémentaire qui a été envoyé au 10 décembre. C'est Jacky Bouvet qui le présente.

_ Chers collègues, considérant que les départements sont en pilier essentiel du modèle social français et qu'ils contribuent à faire fonctionner bien souvent au-delà de leurs compétences face à des besoins sociaux croissants et les désengagements successifs de l'État, notamment sur les questions des solidarités humaines, considérant que les montants et les bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité, les revenus de solidarité active, les allocations personnalisées d'autonomie, les présentations de compensation du handicap sont fixées par l'État, s'agissant du dispositif de solidarité nationale, sans que leur hausse ne soit suffisamment compensée par l'État, depuis 2022, ces derniers ont subi une augmentation de 6 milliards d'euros dans les dépenses obligatoires sans aucune négociation ni compensation, la plupart du temps. Considérant que dans le même temps les recettes des départements ont chuté de 8,5 milliards, ce qui fragilise grandement leur structure budgétaire, ainsi que leur capacité à assumer leurs compétences, en particulier en temps de crise, considérant que

l'article 7-2 de la constitution prévoit que tout transfert entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice et que ce principe a conduit l'État à fixer non seulement la somme totale de la compensation, mais également ce que la constitution ne prévoit pas, à en figer la répartition. Considérant que les difficultés financières actuelles viennent s'ajouter à un dysfonctionnement structurel de l'organisation décentralisée de notre pays, avec le temps, ces choix ont conduit à attribuer le niveau de compensation en lien avec les dépenses réelles. Les recettes sont incompatibles avec leur libre administration, les départements sont dans l'impossibilité de faire face à toute nouvelle augmentation des dépenses qui ne seraient pas au préalable compensées intégralement par un financement national. Ils sont enfin toujours dans l'attente d'une discussion conclusive au sein d'un groupe de travail départemental sur le financement robuste, pérenne des politiques des solidarités. En conséquence, les départements de France demandent que le prochain grand acte de décentralisation voulu par le gouvernement se concentre sur la refonte du financement des collectivités départementales pour assurer à chacune les moyens correspondants au déploiement de la compétence en lien avec les réalités démographiques, sociales et économiques locales, permettant de corriger les conséquences d'un système de compensation financière de l'État figée depuis 40 ans. Que les départements soient confortés dans le rôle de bouclier social et que l'État s'engage à leur côté pour remettre à niveau ce qui relève de son champ de compétence en matière de protection de l'enfance, des prises en charge du handicap, de préparation au vieillissement de la population, et de politique d'accès à l'emploi. Que soit instaurée une véritable instance de dialogue financier et stratégique entre l'État et les départements, en l'attente d'une évaluation régulière des compensations des charges transférées, afin d'adapter en continu les moyens des collectivités territoriales et des évolutions économiques et sociales du pays. Que soit rétablie l'autonomie financière conformément aux dispositions de la constitution et de la charte européenne de l'autonomie locale. Au-delà de nos attentes concernant ces mesures structurelles, cinq mesures d'urgence soient prises dans le projet de loi de finances 2026. L'annulation du DILICO au 2, dispositif du lissage conjoncturel auquel les départements ne peuvent plus contribuer. En soutien aux départements en difficulté. L'effort de l'évolution de compensation des allocations individuelles de solidarité pour atteindre 50 % du reste à charge supportée par les départements. La suppression de tout écartement des recettes de taxe sur la valeur ajoutée. Sans décision rapide en ce sens, les départements refuseront d'engager toute dépense nouvelle ou supplémentaire décidée unilatéralement par le gouvernement, et non compensée intégralement par lui. Et sous réserve de droit de contester en justice tout mandatement d'office. Le gouvernement doit assumer ses décisions en vertu du principe du décideur payeur. Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer sur cette motion, la sauvegarde du modèle social français par la rénovation des relations et des financements des politiques sociales des départements.

_ Merci, cher collègue. Je vais laisser la parole à Karine Duval qui la demande. Ce sont des mots forts qui sont en fin de lecture de cette motion. C'est aussi un engagement de tous les départements de répondre... Et ça fait longtemps que je vois que Philippe demandera la parole après, il y aura lieu de répondre à tout cela, c'est plus qu'une nécessité. Aujourd'hui, c'est un ras-le-bol, c'est un stop. Nous devions être compensés par une TVA dite dynamique dont nous n'avons jamais perçu la dynamique. Est-ce que cela va changer au travers du climat que nous vivons aujourd'hui au niveau politique ? Le climat tendu de la géopolitique et des finances de la France ? Je n'ai peut-être pas trop d'espérance. Néanmoins, ce ras-le-bol a le mérite d'être dit et de laisser des traces. Quelque part, c'est ce qu'il faut faire. Nous ne serons pas restés insensibles à ces évolutions catastrophiques. J'arrête. Je vais trop prendre la parole. Je laisse la parole à Karine Duval qui sera suivie par une prise de parole du président du groupe majorité.

_ Merci. Nous avons bien vu les assises des départements de France qui ont mis en évidence une réalité que nous connaissons bien. Les départements, en particulier notre territoire de la Manche sont, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, pris dans un effet ciseau qui fragilise les capacités d'action. C'est une évidence. Les dépenses sociales augmentent fortement, plus que les recettes. L'État nous

impose de continuer à combler un déficit pour lequel nous ne pouvons rien. Ce constat est désormais partagé par tous. Je vais reconnaître les points positifs tenus collectivement par le fonds de sauvegarde, le mental des critères d'éligibilité. Et l'abandon du DILICO 2. Ce sont des décisions concrètes et utiles pour nos budgets. Mais il y a des manques importants. La résolution ne reprend pas la proposition d'affecter une part de CSG pour financer durablement l'APA et la PCH. Pour nous, c'est un outil simple et stable pour sécuriser l'accompagnement de nos aînés et des personnes en situation de handicap. L'idée qui a été portée par le groupe de gauches a été reprise dans un amendement dit de compromis. Il a été introduit dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale sous l'article 6 bis. Affectation de la hausse de la CSG sur les produits d'épargne financière à la branche autonomie via une contribution financière pour l'autonomie. Le compromis a porté ses fruits et nous nous en félicitons, tout comme l'unanimité des votes favorables des députés manchois. Je veux aussi rappeler un point essentiel. Dans un département rural comme la Manche, nous avons besoin de reconstruire un pacte social républicain clair, l'État, le département et les habitants. Chaque territoire a ses particularités. Chez nous, les distants sont parfois plus grands, les services sont moins nombreux, et il y a des situations d'isolement que nous connaissons tous. Pour que la solidarité fonctionne, il faut que l'État et la collectivité assument leur responsabilité. Pour finir, je vais citer plusieurs sujets importants qui n'ont pas été traités dans la résolution. La réforme des ARS, le rôle du département dans la santé, l'éventuelle allocation unique sociale ou encore les futurs transferts de compétences. Pour résumer, je dirais qu'on progresse, mais qu'il reste encore du travail pour garantir aux départements un financement adapté, stable et juste. Merci, Monsieur le Président.

_ La parole est à Philippe Gosselin.

_ Ce sera très bref. C'est pour rebondir sur cette délibération des Départements de France qui se réunissait dans ces assises à la mi-novembre, juste un peu avant l'association des maires de France qui a réuni ses membres à Paris. Tout cela va dans le même sens. C'est une meilleure prise en compte des collectivités locales. Je voulais d'ailleurs aussi signaler ce qui avait été fait avec les quatre autres collègues de Normandie. Vous vous réunissez régulièrement. Cette dernière réunion, c'était le 1er décembre, et vous avez rappelé aussi ces éléments. Si je le signale, c'est parce qu'il y a un decrescendo et une complémentarité. Il y a bien une alerte nationale, et donc on se fait l'écho unanimement, et je me réjouis que ce soit unanime sur ce point aujourd'hui. Mais c'est aussi une préoccupation des présidents de département de chez nous, les cinq. C'est important. Et j'ai envie de dire qu'on va mettre le Premier ministre un peu au défi, parce que si vous prenez acte de la volonté du Premier ministre, vous réaffirmez un certain nombre de choses. Le courrier du 24 novembre, il dit s'engager à dégager les moyens de l'État nécessaires "pour permettre de continuer à assumer les missions du département". J'ai envie de dire, Monsieur le Premier ministre : Chiche ! Nous sommes prêts. Votre courrier du 24 novembre n'a pas besoin d'interprétation. Je pense qu'à l'unanimité, ici, nous voulons dire chiche. C'était pour donner cet éclairage. Si l'État se dit prêt, prenons non pas toute parole pour vérité, mais essayons d'aller dans le même sens pour ne pas réclamer des moyens indus, mais les moyens qui permettent d'assumer nos politiques sociales qui sont au service des habitants de ce département.

_ Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je propose de mettre cette motion aux voix. La motion est adoptée à l'unanimité, semble-t-il. Merci. Nous passons, non pas sans transition, justement, mais avec atténuation et adaptation vers le rapport suivant qui nous est présenté par Jacky Bouvet qui est le rapport sur la stratégie départementale en faveur de la transition écologique. Il a la parole.

_ Effectivement. Le sujet de la transition écologique nous concerne tous. L'avenir de notre territoire et la manière dont nous agissons collectivement pour le préserver. La Manche, ce sont des paysages uniques, une biodiversité fragile et des femmes et des hommes attachés à leur terre. C'est aussi un département qui a choisi d'être acteur de la transition écologique avec détermination et pragmatisme. Le rapport qui vous est présenté ce matin revêt plusieurs objectifs. Le premier est réglementaire. En

application du code de l'environnement, nos établissements nos ambitions de réduction de gaz à effet de serre du département. Le précédent rapport analysait les données de 2021, celui-ci, les données de 2024. Ce bilan permet de dresser nos priorités et notre plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans une perspective d'évolution de 50 % à l'horizon 2030. Enfin, le dernier objectif vise à agir sur les conséquences inéluctables du dérèglement climatique et préparer la Manche pour demain. Ces enjeux correspondent aux deux moyens d'action à notre disposition face au changement climatique. D'une part, l'atténuation. D'autre part, l'adaptation. L'atténuation correspond aux actions sur les causes du changement climatique. Le GIEC l'a démontré. Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines vont continuer à influencer très fortement le climat. C'est pourquoi le premier moyen pour lutter contre le réchauffement climatique consiste à réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre. L'adaptation quant à elle est une démarche qui vient justement du climat actuel ou attendu ainsi que ses conséquences déjà visibles. Érosion côtière, canicule, inondations, sécheresses, notamment. Cela consiste à réduire les risques en rendant les populations, les infrastructures et les entreprises plus résistantes et être en capacité de résister aux crises et à les surmonter. Cette approche globale a été déterminée par notre comité de pilotage dédié à la transition écologique et sociale pour agir en faveur des territoires, des femmes et des hommes qui y vivent. Leur vulnérabilité face aux dérèglements climatiques est au cœur de nos travaux. Sans vous présenter l'intégralité du présent rapport, je tiens à revenir sur le bilan sur les gaz à effet de serre et les atténuations qui en découlent. J'évoquerai les sujets fondamentaux que nous souhaitons traiter dans notre plan d'adaptation. Concernant le Bilan des émissions de gaz à effet de serre, en 2024, les émissions totales des gaz à effet de serre de la collectivité s'élèvent à 76 100 t, soit une réduction de 4800 t correspondant à une baisse de 6 % par rapport au bilan de 2021. Ce bilan s'explique par des facteurs endogènes liés aux actions concrètes de décarbonation mise en œuvre par la collectivité, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, adoption de pratiques plus sobres en énergie ressource pour l'entretien de la voirie, développement du télétravail, ou encore optimisation des déplacements professionnels. D'autres facteurs exogènes. La mise à jour des facteurs d'émissions nationaux en 2021 et 2024. Achat de véhicules électriques pour les agents et diminution de l'intensité carbone de l'énergie consommée. Les résultats varient. Il y a certaines baisses significatives grâce aux actions engagées, et il y a une hausse qui est liée aux ajustements et aux causes structurelles. À la lecture de ce bilan, les commissions ont proposé des actions concrètes pour diminuer significativement encore les émissions de gaz à effet de serre. 80 actions ont été identifiées et elles sont présentées dans ce rapport. Les commissions visent les réductions significatives principalement via l'optimisation énergétique des bâtiments, des équipements et des usages, les mobilités décarbonées avec des véhicules électriques, le covoiturage, la réduction du gaspillage alimentaire avec des selfs participatifs et un travail sur les sensibilisations. La sensibilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs. Les actions proposées par les commissions et les actions déjà mises en œuvre permettraient ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 25 % par rapport à 2021 en passant de 80 900 t à 60 000 t en 2030. Cette réduction est significative, mais encore insuffisante, pour atteindre l'objectif fixé. Il sera nécessaire de rechercher et de mettre en œuvre de nouvelles actions dans plusieurs domaines. Tous les types de déplacements, élus, agents, visiteurs, élèves, l'impact carbone de la restauration dans les collèges avec le contenu carbone, la réduction du gaspillage que j'ai évoqué tout à l'heure, l'empreinte environnementale des dotations financières attribuées aux partenaires dans le cadre des politiques territoriales notamment, les bilans carbone du SYMEL* et de Latitude Manche entre autres. Outre l'atténuation, plusieurs actions sont à considérer au titre du changement climatique. Plusieurs actions qui vont dans ce sens ont été évoquées par les commissions. Isolation du bâtiment scolaire qui permet de limiter les consommations énergétiques et de moins exposer les

collégiens aux fortes chaleurs. La politique de végétalisation des cours de collège permet de stocker du carbone et de créer des îlots de fraîcheur. Et la préservation et la préservation de zones humides permettent de conserver les ressources en eau et de rafraîchir le climat local. Il convient de structurer une stratégie globale d'adaptation de la collectivité face aux aléas climatiques reposant sur plusieurs thématiques à prioriser. L'action et la sensibilisation face au risque du littoral sont déjà traitées depuis le début du mandat. Des travaux remarquables sont à poursuivre et sont souvent source d'inspiration. Le bocage, les zones humides, l'alimentation, les déplacements, les bâtiments, la protection des personnes vulnérables qui sont exposées aux dérèglements climatiques. Comme nous le constatons, la démarche est bien engagée, les objectifs sont définis. Il convient de poursuivre ce travail de manière collective dont chaque commission. L'implication de chacune et de chacun d'entre vous est indispensable pour l'atteinte des objectifs. Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à prendre acte des résultats du bilan d'émission de gaz à effet de serre, d'approuver le plan d'atténuation telle qu'il a été présenté dans l'annexe du rapport, et d'appeler l'élaboration de notre premier plan d'adaptation. Je vous remercie.

— Je vous remercie pour cette présentation. Est-ce que cela appelle des prises de parole à la lecture de ce rapport d'atténuation ? Non ? Pas spécialement ? Je vais me permettre une petite remarque par rapport à cette délibération qui nous est présentée aujourd'hui. L'objectif pourrait ne pas être atteint en 2030. Néanmoins, ce rapport, de par son atténuation préfigure quelque part un éviter-réduire-compenser et de travailler par d'autres modes, mais aussi de donner un référentiel, et de donner des éléments de mesure. Parce que c'est bien ce dont nous avons besoin aujourd'hui. Nous avons besoin d'un référentiel qui permette d'évaluer notre progression. Autour de ce rapport, je voulais donner une note positive, propre à la Manche, encore une fois, mais non négligeable, qui sera le fait que nous agissons tous les jours, avec nos ENS qui se multiplient, qui sont repérés comme étant des havres de biodiversité et de décarbonation, ils vont être renchérir par un projet énorme par le projet de la tourbière. On sait que quand elle sera parfaitement submergée par l'eau qui lui manque et avancera à nouveau un piège à carbone. Elle jouera en faveur de notre objectif. La Manche est là. Elle est au rendez-vous. Non seulement, il y a un parc naturel régional démarqué dont je suis le vice-président aujourd'hui qui fonctionne, et qui fonctionne aussi autour de cette tourbière, sur lequel on a une certaine maîtrise d'œuvre. Il est évident que c'est un fait rare, actuellement, mais c'est un fait qui va nous permettre d'accélérer quelque part notre phase de décarbonation. Je m'en félicite aujourd'hui. Je propose de mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres demandes de parole. Délibération acceptée par 52 voix pour et 1 abstention. Je vous remercie de cette unanimousité. Nous passons désormais au rapport d'action sociale sur lequel le premier est le conventionnement tripartite de caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, connue comme CNSA, et l'Agence régionale de santé Normandie. Et le troisième cosignataire est le département de la Manche.

— Merci. La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie s'est vu confier la gestion de la branche autonomie de la sécurité sociale, et dans ce cadre, elle a signé avec l'État une Convention d'objectifs et de gestion qui l'enjoint à respecter un certain nombre d'engagements identiques à tous les territoires, y compris celui de renforcer et de cadrer son animation territoriale. C'est ce qui conduit la caisse à conventionner avec l'ensemble des départements et des Agences régionales de santé. Permettre d'avoir des objectifs communs, et agir ensemble. Ce conventionnement doit être opérationnel d'ici le premier trimestre 2026 et reprend l'ensemble des engagements partagés par les trois acteurs concernés. Le département, l'ARS et la CNSA sur la période 2025-2028 et concerne trois enjeux clés qui sont : le Service public départemental de l'autonomie qui vient d'être lancé, l'offre médico-sociale et l'efficience de la branche autonomie. Tous déclinés en objectifs opérationnels et en actions principales dans le projet de convention qui est joint au rapport. Nous sommes à un moment clé pour notre département, et le projet de convention présenté aujourd'hui n'est pas un simple document administratif. Cela doit être un choix fort pour l'avenir de notre territoire et pour

l'autonomie de nos habitants. Cette convention est valable de 2025 à 2028 et s'inscrit dans la dynamique nationale impulsée par la loi du 7 août 2020 et la création de la branche autonomie de la sécurité sociale. Elle engage trois parties prenantes : la CNSA, notre département et l'ARS avec l'ambition claire de garantir à chaque personne âgée ou en situation de handicap une réponse adaptée, coordonnée et digne. Elle s'articule autour de trois enjeux. Déployer les missions du Service public départemental de l'autonomie, et ce pour offrir un accompagnement lisible et accessible, et surtout aussi pour assurer une qualité de service. C'est aussi transformer et diversifier l'offre afin de répondre aux besoins actuels et anticiper ceux de demain. Que ce soit par exemple l'offre alternative de soutien à domicile, l'attractivité de métier, mais aussi des solutions aux personnes en situation complexe, ou éviter également des ruptures de parcours. C'est également améliorer l'efficience de la branche autonomie pour optimiser chaque euro investi. Parmi les actions qui sont prévues, il y a 116 personnes concernées par l'amendement... Nous devons agir rapidement et proposer des solutions innovantes comme l'habitat inclusif avec l'aide à la vie partagée. C'est aussi renforcé l'articulation des dispositifs qui sont portés par le département et l'ARS, notamment entre Communautés 360 et réponse accompagnée pour tous. C'est aussi poursuivre la mutation de l'offre avec la création de centres de ressources territoriaux, et le développement de l'approche domiciliaire. Nous le savons, les objectifs sont nombreux. Vous pouvez tous les retrouver dans cette convention qui répond ainsi aux besoins identifiés et surtout les actions et les moyens modélisés par les trois partenaires. Ce projet est le fruit d'un travail collectif déconcerté qui est mené avec nos partenaires et naturellement, en s'appuyant sur notre schéma départemental de l'autonomie qui vient d'être révisé et qui, je le rappelle, a été construit avec les établissements, les utilisateurs, les agents, les élus, à partir d'un diagnostic partagé répondant aux réalités de notre territoire. C'est la preuve que nous savons unir nos forces pour l'intérêt général. Cette feuille de route partagée fera donc l'objet d'un suivi, a minima entre les cosignataires et permettra d'optimiser l'impact des actions engagées. C'est pourquoi le président vous invite à délibérer et à approuver la démarche de convention tripartite entre le Département de la Manche, l'Agence régionale de santé Normandie, et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, mais aussi le projet de convention qui est jointe en annexe, et d'autoriser le président à la signer. C'est un avis favorable de la commission action sociale avec trois abstentions. Et un avis favorable de la commission Affaires générales avec une abstention.

_ Merci pour cette présentation. Est-ce qu'elle appelle des réactions ?

_ Merci. Nous sommes réunis aujourd'hui autour d'une convention qui marque une étape importante pour notre territoire et pour la branche autonomie de la sécurité sociale. Cette convention 2025-2028 entre la CNSA, l'ARS Normandie et le Département de la Manche traduit la volonté claire de renforcer la coopération, de dépasser les logiques en silo et de bâtir un véritable Service public départemental de l'autonomie. Elle est à mettre en parallèle avec le nouveau schéma départemental de l'autonomie qui a fait l'objet d'un débat lors de la dernière séance plénière. De ce document titré "Ensemble, relevons les défis de l'autonomie", nous répondons "pas sans moyen, pas sans les premiers concernés et pas sans les conventions sociales". Deux visions se sont confrontées. Une proposition d'optimisation de l'offre alors que nous voulions œuvrer pour transformer la société à travers l'émancipation, l'innovation sociale et l'ambition collective. C'est pourquoi nous avions voté contre ce schéma. Ceci dit, pour revenir à la convention, il y a des points positifs à saluer qui affirment que l'autonomie n'est plus une faveur, mais un droit universel garanti par la solidarité nationale, qu'un diagnostic territorial établi avec les données du vieillissement, les atypies liées au handicap montrent une connaissance fine de nos réalités locales, le rôle des aidants est enfin pleinement pris en compte avec la volonté de développer des solutions de répit et de soutien, et que les personnes concernées sont associées à la réflexion des politiques publiques. La convention est une base solide, mais ce ne doit pas être une fin en soi. Il doit y avoir des leviers et des actions concrètes mesurables et financées. La convention est un outil de cadrage stratégique, Plus d'un plan opérationnel. Cela fixe des principes et des intentions louables, mais elle reste en partie déconnectée des réalités du terrain. Les données démographiques et sociales du département montrent des fragilités majeures. Isolement, pauvreté, santé mentale,

déficit médical, cela nécessite des mesures rapides. Notre responsabilité politique, c'est aussi de dire ce qu'il manque, ce qu'il reste à faire ce qui doit être amélioré. Cette convention est trop normative. Elle accumule les références légales et réglementaires au risque de perdre en lisibilité pour les acteurs de terrain. Elle peut générer des chevauchements et des lenteurs si les rôles ne sont pas clarifiés. La communication doit être renforcée et diversifiée. Les enquêtes montrent également que beaucoup d'usagers ne connaissent pas les missions de la MDA ni leurs droits. Ni les associations qui les accompagnent. Nous l'avons encore vu hier avec Sylvie en CDAPH. Le décalage entre l'ambition et la réalité existe. Notamment le déficit des médecins traitants, la surmortalité par suicide et alcool, l'isolement et la pauvreté des seniors. Les financements sont évoqués, mais la déclinaison budgétaire locale reste floue. Sans moyens clairs et chiffrés, les ambitions risquent de rester théoriques. Les fragilités appellent des réponses rapides et ciblées, au-delà des grands principes. Notre devoir est de transformer ces engagements en résultats tangibles pour les habitants de la Manche. Nous devons donc collectivement exiger plus de clarté, plus de moyens et plus de réactivité. Derrière les textes et les chiffres, il y a des vies, des familles, des parcours qui ne peuvent plus attendre. Nous nous obtiendrons, car nous saluons les avancées portées par cette convention tout en y voyant les mêmes limites d'approche que celle du schéma autonomie. Merci pour votre attention.

_ Merci. Est-ce que cette réaction appelle des interventions ? Rien de particulier. Il y a quand même à l'intérieur de ce texte des faits qui sont positifs, entre autres sur les 69 places ouvertes dans les 16 nouveaux dispositifs pour les jeunes adultes handicapés. Quand même, c'était fortement attendu. Aujourd'hui, bien entendu, il y a une situation où nous n'attendons pas de miracle, sachant que tout cela est ponctué de bonne volonté que nous avons, et que c'est ponctué par des difficultés successives dans les financements. Nous sommes coutumiers du fait sur ces espoirs qui nous sont laissés et qui s'évaporent aussi vite qu'ils sont venus. Le report budgétaire d'année en année, c'est notre paysage quotidien. Néanmoins, ce texte a le mérite de faire bouger les choses. Peut-être pas autant que nous le souhaitions, mais c'est à ce titre... J'entends bien que les avis puissent diverger sur la façon dont cela est perçu. Mais on va rester positif. Dans ce texte, il y a quand même des avancées non négligeables. Je propose de le mettre aux voix.

_ Juste, puisque notre collègue a parlé de communication, je voulais vous informer aussi, vous avez dans vos quasi un document, le Guide des seniors. Pour répondre aux besoins des seniors, le département agit. On le sait, il y a une méconnaissance sur les dispositifs et les aides apportées. Il y a le guide des seniors. Il pourra répondre aux besoins des habitants qui le souhaitent.

_ Merci pour cette communication. Très bien. Je le mets aux voix. Délibération adoptée par 44 voix pour et 9 abstentions. Je vous remercie. Nous passons au rapport suivant qui concerne le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie appelé plus communément PRIAC. Nous en entendons parler régulièrement. Il y a un sujet autour de ce PRIAC, comme un peu tous les ans. Compte tenu de ce qui nous est présenté, devons-nous voter ce PRIAC ? Une remarque, la lettre d'accompagnement de cette proposition de l'ARS sur le PRIAC, c'est simplement qu'elle ne demande un avis de la commission départementale CDCA, mais pas du conseil départemental. Ce qui fait que cette année, après avoir connu des années où, en alternance, nous avions un avis favorable avec réserves, une autre fois, un avis défavorable avec réserves, là, nous ferons un dont acte, ce que je propose aujourd'hui, pour dire que ce texte, il y a des avancées positives, mais dans la lettre d'accompagnement, il est précisé que le conseil départemental, s'il n'émet pas d'avis, est quand même interrogé sur les souhaits ou les propositions qu'il pourrait faire sur le dossier. C'est ce que va nous dire Sylvie Gâté dans un instant. Je l'en remercie.

_ Merci. Chaque année, l'Agence régionale de santé de Normandie sollicite l'avis du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie et les observations du département sur le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, PRIAC, qui, je le rappelle, est un document de programmation en matière de création, d'extension et de transformation des établissements et services médico-sociaux pour les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap. Le projet d'actualisation 2025-2029 qui nous est soumis

aujourd'hui vise à recueillir nos observations sur les orientations et les propositions de l'Agence régionale de santé pour le département de la Manche. Si ce programme apporte des avancées, il traduit néanmoins un manque de visibilité face aux enjeux démographiques et sociaux auxquels notre département doit faire face. Pour précision, la réforme des services autonomie à domicile qui fusionne permettra une meilleure coordination de soins et de l'aide à domicile. Une enveloppe régionale est prévue pour créer 204 places supplémentaires et renforcer les équipes, notamment par l'intégration de psychologue. Mais sans garantie d'un maillage suffisant pour le département de la Manche. Le déploiement des centres de ressources territoriaux dont le premier a été autorisé dans la Manche constitue une réponse innovante pour soutenir l'expertise à domicile. Les deux projets supplémentaires qui ont été en cours d'instruction viennent d'être autorisés. Au regard de l'indice de vieillissement dans la Manche, un nombre plus important de CRT permettrait néanmoins un maillage territorial plus adapté. Des efforts sont engagés pour améliorer le taux d'encadrement en EHPAD, la médicalisation et la qualité des soins, avec la création de pôles d'activités et de soins adaptés, dans plusieurs établissements de notre département. Les moyens annoncés seront-ils suffisants face à la hausse des besoins ? Nous ne connaissons pas les conditions d'attribution pour la Manche. Même si l'on se réjouit de l'attribution de la nouvelle enveloppe qui sera dédiée aux pôles nous avons un réel besoin d'en développer davantage. Il est bien annoncé qu'un appel à candidatures régional sera publié pour la création de 15 nouvelles de journée et 11 de soirée. Je tiens à préciser, puisque cela n'est pas mentionné, qu'en général, seuls des EHPAD ayant une capacité d'au moins 80 places d'hébergement permanent peuvent antider. Cela exclut la majorité de nos structures qui sont de taille plus modeste. Nous ne pouvons que regretter que la Manche ne puisse bénéficier plus largement de ces dispositifs, alors même que les besoins sont là. Concernant la stratégie nationale Agir pour les aidants, cette dernière prévoit le renforcement des plates-formes de répit et le développement de solutions d'hébergement temporaires indispensable pour les familles. L'enveloppe dédiée est de 480 000 € pour la Normandie. Le département de la Manche n'a pas d'informations concernant le montant affecté à son territoire et craint qu'il soit insuffisant pour le couvrir entièrement. Enfin, dans le champ du handicap, des places supplémentaires ont été créées pour les enfants et pour les adultes, et des dispositifs favorisant l'inclusion scolaire se déploient comme les pôles d'appui à la scolarité ainsi qu'une unité d'enseignement maternel autisme dans le Sud Manche. Aucune réponse n'est apportée à la problématique des personnes en situation de handicap vieillissantes. Le manque de place en maison d'accueil spécialisé et en établissement d'accueil médicalisé continu à emboliser l'offre sur le secteur adulte. Malgré les avancées que nous reconnaissions, nous avons relayé à l'agence régionale de santé toutes les réserves qui demeurent préoccupantes, à savoir les financements annoncés manque de visibilité pour la Manche. Trop souvent, les enveloppes sont régionales, sans garantie pour notre territoire. Les moyens restent insuffisants face aux enjeux démographiques. Les PRIAC ne proposent aucune réponse nouvelle pour les personnes handicapées vieillissantes alors que cette problématique est connue et urgente. Les dispositifs de répit et d'hébergement temporaires peinent à se développer, les appels à candidatures restent infructueux. Et surtout, la question des amendements Creton reste sans solution satisfaisante. Si le PRIAC reconnaît ces besoins, il n'apporte pas de plan ambitieux pour y remédier. Enfin, nous constatons une inégalité de traitement entre le département et l'agence régionale de santé ou la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, CNSA. Nous assumons des missions essentielles sans compensation suffisante, notamment concernant l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap. Face à ces constats, nous demandons une réforme structurelle de la tarification des EHPAD, une stratégie durable pour les aidants avec un financement pérenne, une augmentation de compensation par la CNSA pour des budgets consacrés à l'autonomie, un plan d'urgence pour les amendements Creton afin de garantir une solution adaptée à chaque jeune adulte en situation de handicap. En l'état, le PRIAC 2025-2029 ne répond pas entièrement aux besoins de notre territoire. Chaque année, nous sommes toujours très réservés dans la mesure où nous considérons que les moyens alloués au département de la Manche restent en deçà des besoins identifier. Compte tenu des éléments d'information fournie et de l'avis des commissions,

Conseil départemental fait le choix, cette année, de s'en tenir à un dont acte du programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés de la perte d'autonomie, ce qui signifie que nous saluons les avancées de la programmation, mais appelons l'État et la CNSA à prendre en compte les fortes réserves de la présente délibération. Ce rapport a reçu un avis favorable avec 3 voix contre de la commission Action sociale, et un avis favorable avec 1 voix contre de la commission Affaires générales. Je vous remercie.

_ Est-ce que la lecture de ce rapport appelle à des réactions ? Frédérique Boury a la parole.

_ Comme chaque année, nous donnons notre avis sur ce PRIAC. Ce document important qui définit les priorités régionales dans le financement des services et des établissements du service médico-social. Il impacte directement ceux qui, dans la Manche, ont besoin d'une prise en charge adaptée du fait de leur handicap ou de leur perte d'autonomie. Ce PRIAC se positionne au cœur de nos compétences en matière d'action sociale, c'est pourquoi notre avis est important, en particulier dans notre relation avec l'État. Comme chaque année, quelques effets d'annonce, quelques places par-ci par-là, sans réelle ambition, dans un territoire vieillissant ou les files d'attente rallongées ou les solutions pour les personnes en situation de handicap vieillissantes restent insuffisantes. Les annulations de progrès sont un mauvais signal envoyé aux familles. Il y a des vraies questions de fond qu'il faudra bien traiter au niveau national. Elles doivent permettre à la fois le financement à hauteur du besoin de nos compétences d'action sociale, mais aussi de donner un sens à notre action sociale. Dans les mesures qui avancent, quelques places en EHPAD sont planifiées sur les 4 ans à venir, tellement peu au regard du vieillissement de la population. Création de tellement peu de places pour l'accueil d'enfants, et encore moins pour l'accueil des adultes. Certes, l'État nous dit que nous sommes au-dessus du calcul de place par habitant, alors la méthode de calcul est à revoir. Pour rappel, 116 jeunes adultes dans la Manche sont en amendement Creton par manque de places. Je voulais vous rappeler ce qu'est l'amendement Creton. Ce sont les hommes adultes en situation de handicap accueilli dans un IME pour enfants et qui ne peuvent pas être admis immédiatement dans une structure pour adultes. Ils doivent être maintenus dans leur établissement au-delà de leurs 20 ans. Disposition temporaire pour les 116 jeunes aujourd'hui. Le PRIAC dans la Manche montre 2 dynamiques distinctes entre 2024 et 2025. En 2024, nous étions dans une phase d'expansion. 2025 change de nature. Certes, les investissements se poursuivent, mais de nombreux reports et abandons signent que les capacités immobilières, humaines et financières sont sous tension. Comment garantir une véritable égalité d'accès à l'autonomie et au droit quand les moyens ne suivent pas le rythme des besoins ? Comment protéger les plus vulnérables sans renforcer massivement les services publics, les équipes soignantes et les acteurs du médico-social ? Finalement, ce PRIAC 2025-2029 montre qu'il y a des objectifs louables. Mais sans renforcement des métiers, du soin et de l'accompagnement, la société inclusive restera un objectif plutôt qu'une réalité. Dans ce contexte, l'avis sur le PRIAC relevant de notre relation avec l'État revêt une importance particulière encore plus cette année. Pour nous, la position reste malheureusement constante, défavorable. C'est à regret, d'ailleurs, d'autant plus que les manquements restent les mêmes années après année, comme si tout était figé. C'est bien dommage. Mais de manière générale, les actions projetées et les financements prévus ne sont pas du tout à la hauteur des besoins, notamment pour les enfants en situation de handicap. La prise en charge en pédopsychiatrie est insuffisante, avec un manque de structures et de moyens dédiés. Le vieillissement de la population et les besoins des personnes âgées et handicapées vieillissantes ne sont pas suffisamment pris en compte. Les créations de places de MAS sont limitées. Nous aurions vraiment souhaité unir nos forces et montrer par un avis défavorable que le département de la Manche est bien plus ambitieux que ce qui est proposé, que les attentes et les besoins du territoire sont bien plus importants. De notre côté, nous pensons qu'il est nécessaire d'agir plus concrètement, de façon plus adaptée à la situation actuelle, de mieux anticiper l'avenir et de porter une politique profondément rénovée pour s'attaquer aux défis que nous avons devant nous : enfance, vieillissement, prise en charge du handicap. En ce sens, le PRIAC nécessite vraiment d'être largement révisé. C'est pourquoi notre groupe se positionne sur un avis défavorable. Merci de votre attention.

_ Merci. Je ne sais pas s'il y a d'autres prises de parole. Simplement pour revenir sur le sujet, bien évidemment, il nous faut basculer d'un côté ou de l'autre. De l'autre, même si le constat est clair, il y a un dont acte et des souhaits de la part du département qui convergent vers les vôtres. Il y a un point positif quand même sur ce PRIAC en termes de création de places pour les dispositifs Creton. Sur la Manche, 116 personnes sont concernées. Là, le dispositif répond à hauteur de 69 places pour 70 besoins de places du département. Il y a quand même une avancée. Il y a un bémol, et ce qui nous vient à l'esprit, c'est un peu cette crainte quand même... on se projette toujours dans le futur, mais nos besoins sont tels aujourd'hui et les propositions de financement sont telles aussi parce qu'elles sont à minima que si nous faisons un constat aujourd'hui, nous n'avons pas commencé à rembourser la dette. Le budget qui se dessine à l'horizon, finalement, aujourd'hui, il laisse paraître un déficit encore et toujours de 5 points, voire plus. Celui de l'année suivante, je ne sais pas ce qu'il sera, mais nous creusons encore le trou. Comment mettre en place, parce qu'il y a de tels besoins, comment pourrons-nous répondre à des besoins qui vont aller croissant à tous les niveaux ? On a évoqué l'autonomie, le vieillissement, l'enfance et j'en passe. C'est le sujet de mon inquiétude. Je me dis que nous travaillons tous pour cette amélioration. De quels moyens allons-nous disposer à l'horizon 2027-2028, sachant que nous allons quand même vers une volonté de réduire la dette ? Alors que tout de suite, elle se creuse. C'est quand même une question essentielle qui nous anime. La demande de l'ARS, finalement, est de produire un certain nombre de remarques que nous faisons, avec toujours en arrière-plan cette énorme difficulté qu'il y a derrière. Nos besoins sont à tous les niveaux. On nous demande de réagir en termes de besoins, en termes de géopolitique, on parle de nous réarmer puisque la France est menacée dorénavant. Voilà ce qui dessine l'horizon. Quelque part, il y aura quelques années à faire basculer tout un pan de notre vision. Nous sommes là au contraire pour demander mieux, toujours faire mieux. Effectivement, nous le faisons, mais avec cette difficulté croissante d'imaginer quelque part un monde des finances qui puissent répondre à ces besoins. Voilà. C'était un constat. Vous appellerez ça un mouvement d'humeur. Ce n'est pas un mouvement d'humeur, c'est malheureusement un constat.

_ Juste pour préciser, on aimerait tous que le PRIAC soit adapté aux réalités de nos territoires. On le demande tous. Dans toutes les réunions qu'on a avec l'ARS ou autre, on voudrait qu'il soit adapté au territoire de la Manche, de l'Eure, de l'Orne, mais on voit bien que ce n'est pas possible. Sylvie répond à quelques avancées sur la situation des personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Il ne faudra pas non plus oublier de se pencher sur les personnes vulnérables. On parle tout le temps des personnes handicapées vieillissantes, mais les personnes vulnérables, on n'en parle pas et on les voit apparaître quelque peu dans nos territoires. On a encore beaucoup de travail à faire, mais aujourd'hui, on prend acte des avancées. Pour moi, c'est un départ. Il faut toujours avoir ses relations avec nos commissions et nos réunions de travail. Il y en a beaucoup niveau de l'action sociale. Et toujours avoir en ligne de mire les réalités du territoire qui sont communes aux autres territoires que sont la Basse-Normandie, l'Eure ou l'Orne. C'est important qu'on puisse continuer à faire ce travail participatif avec nos collègues, tous les colloques que l'on peut avoir pour apprendre à répondre autrement aux besoins des personnes handicapées ou vieillissantes. Le chemin est encore long, mais il faut avoir la foi.

_ Bien. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais mettre aux voix. En étant bien clair, ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est ce que nous proposons de faire. Ce n'est pas un avis favorable ou défavorable, c'est un dont acte puisque ce texte nous est présenté tel quel. L'ARS nous demande de prendre... de produire quelques souhaits, remarques ou observations. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui. C'est à ce titre qu'il vous est demandé de prendre position pour ou contre ce dont acte. Voilà.

La délibération est adoptée par 40 voix favorables contre 13 voix. Je vous remercie. Dans le droit fil de ces rapports, un dernier rapport concernant l'action sociale qui est l'actualisation du RDAS de l'autonomie. Nous sommes dans le réglementaire. Cette délibération va être présentée par Maryse, à qui je donne la parole.

_ Comme chaque année, je vous présente le Règlement départemental d'aide sociale. C'est un rapport très technique et obligatoire, est très important. Il sert à intégrer de nouvelles lois et de répondre aux besoins locaux. Il convient de mettre à jour ce RDAS qui, je vous le rappelle, est un élément essentiel qui constitue la base juridique de nos décisions en matière de solidarité. Ce règlement n'est pas qu'un cadre administratif, il est le garant de l'équité et de la lisibilité des droits pour nos citoyens les plus fragiles. Il sert de référence pour définir les conditions d'attribution des prestations sociales, légales ou facultatives. Le RDAS est à la fois un cadre légal pour l'aide départementale et un outil pratique pour guider les professionnels dans leur mission, tout en informant les bénéficiaires des aides sociales. L'actualisation que nous proposons répond à 3 objectifs majeurs. Simplifier les démarches pour les bénéficiaires et les professionnels, renforcer la sécurité juridique de nos pratiques, adapter nos dispositifs aux évolutions législatives et aux réalités sociales du territoire. Concrètement, je vais vous donner des exemples. Sur la clarification des absences pour convenances personnelles. Nous précisons la définition de la convenance personnelle afin de sécuriser l'organisation des absences et éviter les interprétations divergentes. Par ailleurs, nous clarifiant que les résidents peuvent s'absenter sans limite de durée tout en garantissant la continuité de la prise en charge. Également, sur la sécurisation des admissions en établissement, une provision devra être demandée pour couvrir les frais de séjour en attendant la décision définitive afin d'éviter des difficultés de recouvrement, que ce soit pour l'établissement en cas de rejet de l'aide sociale ou pour l'établissement ou pour le département. En cas d'admission... je vais trop vite... mais également l'équité tarifaire en EHPAD. Nous limitons l'écart entre les tarifs appliqués aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux autres résidents à 20 % contre 35 % au niveau national. L'avantage financier pour les demandeurs de l'aide sociale, pour apprécier les ressources des demandeurs de l'aide sociale à l'hébergement à domicile, un montant forfaitaire de 3000 € est déduit du compte courant avant l'application de la règle des 3 % prévus par la loi. L'extension de la complémentaire santé solidaire. Dès juillet 2025, les bénéficiaires de l'AAH vivant seuls pourront en bénéficier avec une cotisation inférieure à un euro par jour. Également sur l'équité et la transparence pour les couples avec ou sans enfants à charge pour les bénéficiaires de l'aide sociale dans les ESMS et personnes handicapées. Clarification des situations de non-activité du conjoint pour éviter les disparités de traitement et la notion des enfants à charge. Mais aussi sur la précision, sur la facturation des anciens travailleurs ESAT hébergés à partir de la retraite. Seul le tarif hébergement peut être facturé au département. Précisions sur les amendements Creton. Le département ne perçoit qu'une participation financière des jeunes concernés lorsqu'ils sont en semi-internat. En revanche, l'établissement reste habilité à percevoir leur participation au titre des repas. Le mécanisme de compensation via le département. Si un établissement PH subit une perte financière en cas d'accueil temporaire d'un de ses résidents dans un autre établissement, le département pourra compléter la dotation versée à celui-ci soit par la CDAPH, soit par l'enveloppe des situations complexes. Il y a le nouveau dispositif pour l'autonomie. Le dispositif de soutien à l'inclusion portée par l'ADAPT accompagnera les personnes handicapées vers un logement autonome, sans reste à charge pour elles. Le renforcement de l'offre médico-sociale. Création des services d'alternative à l'hébergement permettant à des personnes handicapées de vivre indépendamment, tout en bénéficiant d'un soutien éducatif et social. Toutes ces évolutions traduisent notre volonté politique, c'est-à-dire garantir l'accès au droit, préserver l'équité tarifaire et soutenir l'autonomie des personnes sur l'ensemble du département. Je vous l'avais dit, c'est une délibération très technique. Donc, le Président vous invite à approuver cette mise à jour du RDAS qui réaffirme le rôle du département comme chef de file de la solidarité au service des habitants et des établissements. Ce rapport a été voté avec 3 abstentions en commission Action sociale.

_ Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il une remarque ? Pierre-François Lejeune a la parole.
_ Merci, Monsieur le Président. Effectivement, ce Règlement départemental d'aide sociale est finalement la pierre angulaire de nos politiques en matière d'autonomie, de handicap, de vieillissement, d'hébergement et aussi d'accompagnement des parcours. Base juridique de nos décisions individuelles, elle engage des milliers de Manchois et Manchoises, des familles ainsi que

l'ensemble des acteurs médico-sociaux. Notre groupe a étudié ce projet d'actualisation avec la plus grande attention. Nous reconnaissons bien sûr la nécessité d'actualiser ce règlement notamment pour intégrer les évolutions législatives récentes et harmoniser les pratiques. C'est une clarification qui va dans le bon sens. Je pense à la définition des absences, au traitement des ACTP en établissement ou encore à la limitation du tarif différencié en EHPAD. Ces ajustements contribuent à rendre l'action publique plus juste et plus cohérente. Mais nous devons aussi dire clairement que ce document demeure extrêmement technique et qu'il reste difficilement lisible pour nombre d'élus et pour les habitants. Une telle complexité nuit à l'appropriation politique et démocratique de nos choix, même si je félicite notre collègue Maryse Le Goff pour la pédagogie de son intervention de ce matin. À cet égard, nous regrettons que le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, la CDCA, n'ait pas été mandaté pour donner son avis sur le document. Sa contribution aurait enrichi la réflexion et renforcé sa légitimité. Nous souhaitons également alerter sur plusieurs dispositions qui risquent d'alourdir les obligations pesant sur les familles les plus fragiles, je pense à la généralisation des provisions avant une mission, les précisions sur les versements d'allocation ou encore les critères de participation financière dans les services alternatifs à l'hébergement. Pour toutes ces raisons, notre groupe fera le choix de l'abstention. Je vous remercie.

— Bien. Je vous remercie, cher collègue. Est-ce que cela appelle d'autres remarques ou observations ? Non. Je vous propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 44 voix favorables, 1 contre et 8 abstentions. Je vous remercie pour ce rapport difficile à présenter. Merci à Maryse.

Avec transition, nous passons au rapport suivant qui concerne l'attractivité et le numérique. Et je vais demander à Catherine Brunaud-Rhyn de s'emparer du rapport phare évoqué aujourd'hui qui est donc le Musée de la Captivité, création du musée, c'est plus un outil mémoriel souhaité, mais elle va nous en dire beaucoup plus sur ce sujet et nous sommes prêts à l'écouter. Elle a la parole.

— Merci, Monsieur le Président. C'est un rapport qui a déjà été en partie introduit par le Président et par Philippe Gosselin. Effectivement, un véritable outil mémoriel qui vient en parfaite complémentarité du traitement des différents musées sur cette période historique. Dès le 16 juin 44, ce sont 100 ha qui ont été réquisitionnés pour constituer un des principaux camps de prisonniers de guerre. C'est d'abord un camp de transit fait de briques et de broc. Ces faits avec la récupération des débris sur la plage d'Utah Beach, ça aménage des installations de fortune avec des conditions de détentions qui sont déplorables. C'est le terme qui est dans le rapport. Mais très rapidement, le Génie américain va le transformer en camp de prisonniers de grande dimension. Ce sont les prisonniers qui sont déjà présents dans le camp qui vont travailler à ce projet. Ça deviendra le plus grand camp de prisonniers allemands sous commandement américain. D'abord, il doit permettre de gérer des contingents très importants puisqu'on compte 200 000 prisonniers allemands à l'issue du débarquement et que le transfert par bateau vers l'Angleterre ou les USA, prévu avant la bataille de Normandie, ne peut pas absorber de tels effectifs. En décembre 44, le camp devient définitif. Ce sont près de 10 000 officiers, 17 000 soldats des jeunesse hitlériennes, et quand on parle de jeunesse, c'était des enfants de 12 à 17 ans, qui seront rassemblés et environ 100 000 prisonniers qui auront séjourné jusqu'à son démantèlement au début de 1947. Le camp est transformé en véritable ville avec les installations qui vont avec. Il y a des rues, il y a des installations sanitaires, électriques, des équipements sportifs, on a même une boulangerie, une forge, une chapelle, 2 églises et un théâtre. Et un train qui circule. Aujourd'hui, il ne reste pratiquement plus rien. Il faut vraiment chercher les traces. Il y a encore un peu de morceaux de chemins et une stèle avec des drapeaux français, allemand, européen et une plaque de présentation. Ce projet s'inscrit en complémentarité de l'écosystème du tourisme de mémoire. Ce camp fut le plus grand camp de prisonniers allemands en Europe, de par sa taille. Il est unique parce que les valeurs d'humanisme, les valeurs de réconciliation portées par le commandant, le colonel Warren J. Kennedy, qui souhaitait contribuer à la construction de la paix en temps de guerre. Comme le disait Philippe Gosselin, ça résonne encore aujourd'hui. Sa fille a fait don des archives de son père. On a les interrogatoires, la correspondance, les photographies, les dessins, les peintures, les partitions de musique, les objets puisque ça passait par le travail, mais aussi par la

pratique artistique. En 2021, c'est l'association Marmion Kennedy qui a été constituée pour lever les fonds. Ce musée va couvrir une surface de 1370 m² sur un site de 1,3 ha entre le bourg de Ravenoville et l'ancien camp de Foucarville. Il est un peu décalé, de l'autre côté de la route. Il y aura un jardin mémoriel avec un belvédère qui permettra d'avoir une vue sur plan sur le site de l'ancien camp. L'objectif est de délivrer un discours humanisé sur la captivité, sur la rééducation et son impact sur les prisonniers, et de partir du plan de Foucarville pour aller comparer avec d'autres camps européens, élargir au-delà de Foucarville, les camps de la même époque au Royaume-Uni, dans l'Allemagne occupée ou en Pologne pour contextualiser les problématiques autour de la notion de la captivité. C'est un outil de médiation, c'est un sujet historique tout à fait inédit qui va rendre à la captivité son épaisseur historique tout entier sans les liens avec le présent. Et donc, une nouvelle perception historique de notre territoire qui est très marqué par cette période de la libération. Le musée en lui-même, bien sûr, traditionnellement, l'accueil billetterie, boutique, des expositions permanentes et temporaires, une salle de médiation et des espaces de réserve pour les collections. Des partenariats ont été menés avec différents centres d'archives, notamment celui de la Croix-Rouge en Suisse. Et c'est un conseiller scientifique Fabien Théofilakis, historien, spécialiste de la captivité de guerre et des rapports franco-allemands au XIX^e siècle, lui-même maître de conférences à Paris Panthéon-Sorbonne. C'est un projet de 11 millions d'euros, 50 % de financement propre, à la fois 1 million de mécénats acquis, 2 millions de mécénats qui sont en cours de confirmation et un financement par emprunt à hauteur de 2 millions. Pour les subventions, nous sommes à un total de 53,6 % avec principalement 5,4 millions de fonds FEDER européen, 200 000 € de la région Normandie et, si vous l'acceptez aujourd'hui, 200 000 € proposés au titre de notre collectivité. Kantara est une agence de programmation et d'accompagnement de projets, et Tracks, une agence d'architectes avec des scénographies et de graphiste, géreront le projet. Il y aura une phase de travaux sur 2 ans avec un projet d'ouverture au public au printemps 2028. On vous demande aujourd'hui de bien vouloir valider cette participation de 200 000 € pour la création de ce musée qui s'appellera le MUCAP, Musée de la Captivité. Et je dois préciser parce que certains de mes collègues vont vouloir compléter mon propos, en particulier les locaux, que c'est un avis favorable des 2 commissions.

_ Merci beaucoup pour cette présentation. Maryse, élue locale, demande la parole.

_ Je voulais préciser que ce n'est pas un énième musée, mais est un musée différent. Il y a quand même le soutien du musée Airborne. Vous pouvez lire ce livre, "Les Prisonniers allemands en Normandie", ça parle de ce camp de Foucarville. Je l'ai amené justement pour que tu puisses le lire, Catherine. Il est préfacé par le maire de Sainte-Mère-Église et président du département. Pour vous dire à quel point ce projet est soutenu au niveau local. À Carentan-les-Marais, nous avons le musée d'Utah Beach. Les musées sont complémentaires. Chaque musée a sa propre identité et parle d'une époque, de quelque chose qui s'est passé. Ils ne se font pas concurrence. On parle de la mémoire. Ce musée est très important pour les jeunes générations pour voir comment ces jeunes allemands, des enfants, comment ils ont été enrôlés et comment ce colonel américain a tout fait dans ce camp pour qu'ils puissent suivre une scolarité, avoir des études en sortant, qu'ils puissent avoir de la culture. Il y avait un cinéma, un théâtre, il y avait vraiment tout. Je vous invite vivement à lire ce livre. Je vais te le prêter, Catherine !

_ Comme l'a dit Maryse, c'est vraiment tourné vers les jeunes générations. Ça résonne aussi avec l'histoire que nous vivons actuellement à l'échelle internationale. Mais ça va être aussi, vous l'avez bien vu, un élargissement vers les camps en Europe, la comparaison. Je pense que c'est aussi important pour les habitants. Nombre de mes collègues, et moi la première quand on est venu me présenter le projet, je n'avais pas la connaissance de ce camp, de son importance et de sa particularité. C'est une exception. Cette humanité en période de guerre avec des prisonniers allemands, il y a une dimension vraiment historique patrimoniale. C'est quelque chose d'incroyable. Bon nombre de mes collègues ont découvert aussi avec ce rapport cette tranche de l'histoire de notre département.

_ Ce qui est sidérant, c'est la vitesse à laquelle tout a été effacé, gommé, sur 100 ha, il n'y a plus rien. Personne ne savait ou tout le monde a oublié. J'imagine que les habitants du lieu ou avoisinant le lieu

savaient, mais ça ne s'est pas transmis, comme si c'était quelque chose qu'il fallait dissimuler alors qu'il y avait un bien-fondé derrière. Warren J. Kennedy a agi avec humanité pour tirer cette enfance de l'embridagement, de ce côté violent au niveau du mental des jeunes enfants. Mais ça nous rapproche aussi un peu de ce qui s'est passé avec Daesh aujourd'hui. Pour dire que du côté Daesh, je ne sais pas si l'ouvrage est bien achevé. Il y a véritablement quelque chose de fort qui a contribué à donner à l'Allemagne une autre population qui a pu reprendre des forces, contrairement à ce qui s'était passé à la fin du premier conflit mondial, où l'Allemagne a été tellement épuisée qu'elle a produit ce qu'il ne fallait pas. Tout ça a été dans un sens positif de reconstruction au sens propre du terme. Ce Warren J. Kennedy mérite notre admiration d'avoir fait ça à l'époque parce que j'imagine que ça ne devait pas se pratiquer de façon systématique.

_ Juste pour vous informer qu'on trouve très rapidement une petite vidéo de 4 minutes qui expliquent le concept sur YouTube, si vous n'avez pas encore le livre. Il va falloir qu'on se le passe, quand même ! Je trouve que l'initiative est excellente. Chaque année, on commémore un débarquement qui a surtout apporté la paix dans notre territoire. En Europe, il a fallu faire la guerre pour obtenir cette paix, mais ce sont des lieux comme ça qui permettent d'équilibrer. Tout ça a été vécu par des personnes humaines, des hommes et des femmes, qui ont eu à vivre une période dont on n'imagine même pas ce qu'elle a dû être. Je pense que ce genre de témoignage est une très bonne chose.

_ Merci pour ces témoignages. Maryse se prépare à ce que le livre fasse autour de tout le monde. Tu le retrouveras peut-être dans 3 ans ! Ah bon, tu nous rassures ! D'accord. Cette communication étant faite, je vous propose de passer, sauf intervention... Valérie ?

_ On pourrait s'interroger sur la complémentarité avec les autres sites, dont un site très proche qui est Azeville et qui est notre site départemental. Simplement pour dire que Azeville se trouve dans une sorte de même veine. Elle retrace aussi la vie des occupants, de l'occupant allemand pendant la guerre. Nous avons le témoignage de la vie de l'occupant pendant l'occupation. C'est une complémentarité totale avec ce musée qui va venir apporter un éclairage sur l'occupant une fois devenu prisonnier. Et complémentarité avec le musée allemand, le plus grand musée allemand qui se trouve côté... au cimetière... qu'est-ce que je vous raconte ? Le cimetière allemand... voilà. On est dans une complémentarité totale et un nouvel éclairage sur cet aspect méconnu de la guerre et de ses suites.

_ Merci pour ces paroles. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole... Jean-Marie ?

_ Juste une petite question pratique, je visualise Foucarville et physiquement, le musée, il va se situer où ?

_ Il sera à côté.

_ Il n'y a pas eu de problème d'implantation, PLUi, etc. ? Tout est bon ?

_ Voilà un côté bien pratique ! Le site sera décalé par rapport... enfin, le musée, le mémorial sera à côté du site même. Du lieu du musée, on pourra avoir une vue sur ce qu'était le camp avant. Je pense qu'il y aura un jeu de toutes sortes de techniques qui permettront de voir ça au figuré, grâce aux moyens dont on dispose aujourd'hui, des outils numériques en tout cas. Philippe ?

_ Juste un dernier petit mot. Il y a tout l'enthousiasme d'une équipe qui est passionnée par cette découverte, par cette redécouverte. Des liens profonds aussi qui se sont noués entre la famille de Kennedy, le lieutenant-colonel qui était directeur du camp, et les auteurs du livre. Il y a vraiment cette dynamique qui est assez exceptionnelle. Encore une fois, quand on était à la fin de cette guerre avec des prisonniers, pour les gens du coin, c'était les Boches. Les prisonniers, on avait envie de tourner la page. C'est vrai que ça a commencé à changer quand, il y a une quinzaine d'années, des prisonniers ont osé revenir sur les lieux où ils avaient été détenus en racontant des belles choses. Les anciens se sont un peu décrispés. Il y en a même un que je connais et qui m'a dit : "Vous ne m'avez jamais posé la question, donc je n'ai rien dit". Il y avait une espèce de voile. Quand les vainqueurs d'hier s'intéressent non pas simplement aux vaincus, mais au sort des prisonniers des vaincus, c'est que vraiment, on a passé une étape. C'est ce que je voulais mettre en avant tout à l'heure, parce que c'est ce qui donne, encore une fois, un peu d'espoir, et ça fait du bien.

_ C'est pleins d'espoir que nous allons voter pour ce projet !

Unanimité autour de ce projet. Voté par 53 voix pour. Je vous remercie. Nous passons au rapport suivant. Toujours Catherine qui le présente. Il est relatif à la politique du département en faveur du patrimoine architectural. Dieu sait s'il est actif et fort ! On se réjouit de sa contribution sur de nombreux édifices, des édifices religieux, qui sont classés, inscrits et non-inscrits, protégés ou non protégés. Le département est bien présent et apprécié dans ses démarches par les communes elles-mêmes qui ont parfois aussi certaines difficultés. On peut se réjouir de l'action du département vers la Fondation du patrimoine, mais aussi du retour de la Fondation du patrimoine sur certains édifices. Catherine va tout dire à ce sujet.

— Ce sont 10 ans de politique en faveur du patrimoine. C'était le moment de se poser un peu et de regarder tout ce qui a été fait. C'est un rapport en deux temps. On va passer un peu de temps sur le bilan. En deuxième partie, on aura aussi les perspectives et les ajustements dans la continuité de cette politique. Je rappelle que le département accompagne l'État pour la conservation, la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques. En 2015, la politique a été élargie en intégrant les églises non protégées. C'est 85 % des églises dans la Manche. Propriété des communes de moins de 5000 habitants. Depuis cette date, il y a un règlement financier qui prend en compte les monuments, les objets protégés, et les bateaux traditionnels. Avec le recul d'une décennie, on propose de partager le bilan de ce soutien en faveur des patrimoines manchois. Depuis 2015, un budget a été évalué selon un phasage annuel de 430 000 € par an. Ce calendrier budgétaire est conditionné dans le volume financier et la programmation de la DRAC pour les édifices et les objets protégés. 10 % du dispositif est mobilisé pour les communes de moins de 5000 habitants pour les bâtiments communaux. Sur la décennie 2015 à 2025, ce sont 4 429 495 euros de subventions qui ont été affectées au patrimoine protégé au titre des monuments historiques de plus de 5000 habitants ainsi qu'aux patrimoines privés. Le dispositif a permis d'utiliser plus de 7 millions d'euros pour la restauration du patrimoine des communes inférieures à 5000 habitants. Sur 10 ans, au total, si on regarde les différentes lignes, ce sont 11 529 385 € qui ont été fléchés vers l'aide à la restauration du patrimoine. Sur la sauvegarde durable du patrimoine, des indicateurs et la synthèse de départ sont très intéressants pour se remettre en tête les différentes actions et indicateurs. Plus précisément, 107 diagnostics ont été réalisés par les architectes du patrimoine. 575 opérations qui concernent 225 églises. 525 églises ont été totalement restaurées. Les subventions qui ont été fléchées sur les églises, c'est la partie la plus importante de toute cette politique. Plus de 7 millions pour les communes de moins de 5000 habitants, par le FDTADE. 4 692 004 € pour les églises protégées. Plus de 4 millions pour les autres. Il y a une parité entre les deux catégories. Le département soutient fortement la politique de l'État pour protéger, mais aussi pour les églises non protégées. C'est aussi 70 artisans manchois qui interviennent régulièrement, des charpentiers, etc. On note un accroissement conséquent du nombre de diagnostics d'architecte du patrimoine. Et il a été multiplié par trois, cela génère une activité importante pour les entreprises spécialisées. Nous n'avons pas cité les tailleurs de pierre. On pourrait en citer d'autres. En ce qui concerne les communes nouvelles, il y a aussi une évolution avec un diagnostic du patrimoine communal. On a actuellement en cours d'études 7 communes qui sont concernées, puisqu'elles ont plusieurs églises. Cela permet d'établir un programme pluriannuel de travaux priorisés. Je le disais, ce sont les églises qui présentent la majorité des édifices patrimoniaux. On compte 672 églises. 85 % sont non protégées situées dans des petites communes. Il y a une attention particulière pour les églises de la reconstruction. Cela concerne 55 édifices qui ont un besoin de restauration. On va en reparler. Nos politiques départementales ont porté leurs efforts sur les édifices des petites communes. 7 millions d'aides. Les montants entre les deux catégories sont répartis. Il nous reste un effort ciblé pour les églises de la reconstruction. Vous avez une carte. Je ne sais pas si vous l'avez regardé. Elle montre que c'est vraiment l'ensemble des territoires qui est consacré par cette politique d'aide à la restauration du patrimoine. Sur 10 ans, 51 églises ont été restaurées. Au total de 571 opérations au total. En moyenne, il faut cinq phases d'opération pour restaurer une église. C'est à peu près un peu plus de 100 000 € de subventions sur la totalité de la restauration. On s'aperçoit qu'il y a un temps long nécessaire pour restaurer un édifice patrimonial. Entre 5 et 10 ans. Notre règlement

financier était un peu trop restrictif, puisque l'on parlait de deux tranches, et en fait, c'était plutôt un frein, depuis quelques années. Donc, on proposera que cette inadéquation à deux tranches par rapport au temps long soit de glisser vers une programmation pluriannuelle. Cela fera partie des améliorations qui vous seront proposées. Sur l'enjeu du devenir des églises, des associations de sauvegardes se sont créées. Nous les avons forcément encouragées. Il y a 150 associations qui ont été créées sur 10 ans. La part du mécénat dans le projet atteint 10 % en moyenne. Depuis 2015, 8 100 000 € ont été collectés pour la restauration des églises, des bateaux, des orgues, etc. Il y a eu un partenariat avec la Fondation du patrimoine. Une fois que la restauration est faite, il est très important d'aller jusqu'au bout de l'accompagnement pour encadrer la valorisation, la signalétique, les vitrines, les éclairages, etc. Il y en a 10 qui sont en cours. Peut-être dire que quand il y a un euro de subvention du département, cela se multiplie et on aboutit à trois euros investis sur le territoire. Comme je le disais, l'implication des associations de sauvegardes est de plus en plus importante. C'est aussi la participation au festival normand Pierres en lumière. La recherche du mécénat avec un bonus de 5 %. Nous accompagnons les projets de revalorisation. Les dispositifs scénographiques. Comme je le disais, il y a du travail à faire. Cela représente peu d'opérations. On peut peut-être citer des exemples réalisés ou en cours d'étude. L'église de Sainte-Marie-du-Mont qui a été portée par l'association des Amis de l'église de la commune. Et en haute saison, cette église accueille une centaine de visiteurs en moyenne par jour. Un grand nombre d'églises sont mises à profit pour des usages qui sont aussi culturels. On s'est produit pour des concerts. Il y a des visites guidées. Il y a des festivals qui sont d'ailleurs accompagnés par le département. Bien sûr, Les Traversées Tatihou dans les églises de Montfarville, Barfleur, Saint-Pierre-Église, entre autres, les concerts en Valognais, notamment. Et peut-être un exemple un peu à part, l'église de Saint-Paul-de-Granville qui est désaffectée. Elle est en cours de reconversion dans le cadre de la politique territoriale. Elle proposera des actions dans le domaine culturel, spectacle vivant artistique, touristique, gastronomique, etc. Ce patrimoine est un enjeu d'attractivité. 69 édifices privés ont été restaurés. Des châteaux, des manoirs, des moulins. 1 480 667 € alloués aux patrimoines privés. 210 œuvres d'art restauré, des statuts, des tableaux, etc. 915 688 € de subventions allouées pour la restauration des œuvres d'art. Là encore, il y a une trentaine d'artisans d'art, des restaurateurs de peinture, de sculptures, des orfèvres qui travaillent au quotidien dans le cadre de ces restaurations. C'est un soutien à l'économie du patrimoine et du tourisme. Vous avez aussi des gîtes qui mobilisent des artisans. C'est l'animation des villages, et là aussi, un euro investi, et trois euros qui se retrouvent investis sur le territoire. Depuis 2023, les édifices privés protégés au titre des MH, de justifier d'un principe d'ouverture ou d'intention de mécénat notamment Pierres en lumière ou journées du patrimoine. C'est le cas du château de Carneville qui a bénéficié du mécénat de programmes d'activité qui participa Pierres en lumière. Il y a aussi des projets très divers de restauration que l'on peut citer pour les châteaux de Vauville, de Tocqueville, de Cerisy-la-Salle, de Saint-Pierre-Église, le manoir à Saint-Germain-le-Gaillard et la Maison de la Sirène à Avranches. Concernant les édifices civils, il y a ces édifices qui ont bénéficié de restauration. On peut citer les châteaux de Tours Réville Surville, Saint-Sauveur-Le-Vicomte ou la halle-beffroi de Saint-Lô. Le patrimoine maritime est aussi pris en compte. Huit bateaux historiques témoignent de la vie maritime et ont été restaurés pour un montant de 180 862 €. On peut citer la goélette, la Granvillaise, notamment, ou la barquette chalutière, etc. Quelques édifices patrimoniaux ont ainsi été concernés. Le moulin à eau d'Égreville avec un savoir-faire qui est maintenu et un projet de développement économique, écologique, pédagogique. Le moulin est ouvert à la visite. La restauration des œuvres d'art des églises qui sont autant de musées qui participent à la dynamique de l'attractivité et de la valorisation. Vous avez dans les églises des artisans d'art comme les orfèvres ou ceux qui font de la polychromie dorure en plus de 30 artisans qui interviennent régulièrement dans la Manche. Le mécénat est très mobilisé. Ces 10 dernières années, 210 œuvres ont été restaurées. Des tables classées du 17e et du 18e également. La restauration devra valoriser dans de grandes expositions. On se souvient de la très belle exposition Merveilles d'or et d'argent au Mont-Saint-Michel 2021 et 2022 qui a rassemblé de nombreux visiteurs en cinq mois. Cela a été fait à l'occasion du millénaire du Mont-Saint-Michel, avec des œuvres qui ont été restaurées spécifiquement

pour l'occasion, la statue de Saint-Michel, notamment. Les opérateurs avec qui nous travaillons, le président a évoqué la Fondation du patrimoine. C'est le principal. Nous le soutenons depuis 2015. Ce sont 286 000 € qui ont été versés à la structure. Mais aussi la collecte de dons. Comme je le disais, à hauteur de 800 000 € par des souscriptions populaires. Le label de la fondation des patrimoines qui reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble d'un site non protégé et propriété privée. Pour 2024, 31 labels ont été octroyés pour 36 000 € de subventions. La mission de patrimoine est coordonnée par Stéphane Bern et la Fondation du patrimoine avec le Loto du patrimoine qui a permis de mobiliser des fonds depuis 2018 fléchés vers le château de Carneville, vers l'église Saint-Paul de Granville, etc. Le mécénat AirBnb, nous en parlons peu. C'est un patrimoine tourisme local qui a contribué à la sauvegarde du Château de Cerisy-la-Salle pour 20 000 €. Depuis 2015, 57 projets de restauration d'objets mobiliers pour 235 000 € d'aide ont été soutenus par une quinzaine d'entreprises manchoises. Les alliés du musée de Tatihou, par exemple. Les fauteuils de la construction à la préfecture, etc. Au tour de toutes ces actions, vous avez des animations qui sont proposées. Toujours avec la fondation, l'animation du festival Pierres en lumière. Près de 9000 personnes ont participé à l'édition 2025. C'était un vrai succès. Au sein de la DRAC, nous travaillons avec le service régional de l'archéologie. Nous n'avons pas de service d'archéologie en interne. Depuis 2015, 176 1400 € ont été mobilisés par le département pour cofinancer 67 opérations de chantier de fouilles très diversifiées. Le paléolithique avec 11 opérations sur le site de Neandertal, 8 actions pour les premiers peuplements en Normandie, l'âge de bronze, l'Antiquité, 3 opérations au port de Nacqueville. Deux actions phares, le programme collectif de recherche sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale initiée en 2015. 54 000 € de subventions pour la Manche plus de 500 sites pour les 3300 ouvrages ont été recensés. Des postes de commandement, des stations de radio électrique, etc. C'est un véritable enjeu patrimonial est un véritable outil de connaissance et de gestion, notamment pour l'urbanisme et le tourisme. Deuxième exemple, le chantier de fouilles de Neandertal. C'est un site majeur sur le plan international. Mobilisation 282 000 €. C'est un site unique en Europe par l'état de conservation des vestiges et par la présence de plusieurs milliers d'empreintes humaines, donc des niveaux d'occupation vieux d'environ 80 000 ans. Un exemple à part, l'association les Amis de l'île du large de Saint-Marcouf qui restaure le fort construit sous Napoléon Ier depuis 2003 et qui bénéficie depuis 2015 d'une aide annuelle de 15 000 €, soit pour neuf années de subventions, un montant de 135 000 € à ce jour. Dans le cadre de nos politiques de dispositifs de mise à disposition au petit patrimoine a permis de mettre à disposition de tout ce patrimoine des recensements qui sont ciblés par thèmes ou zones géographiques. Ils offrent une vision précise des richesses patrimoniales. Ce sont des inventaires. Vous avez des cartes qui vous permettent de les repérer. Cela vient aussi nourrir les documents d'urbanisme, cela alimente les chemins de randonnée. Cette carte patrimoniale est en ligne. Vous avez le lien dans le rapport. Cela, c'était pour la partie bilan. En ce qui concerne les perspectives, rapidement, supprimer la limite à deux phases de travaux pour permettre un étalement des opérations plus favorables à la préservation des églises. Soutenir les églises de la reconstruction. Elles ont été reconstruites de manière significative dans la période 44-64. Elles sont également en état de péril. Elles souffrent d'une image négative, parce qu'elles sont en lien avec cette période. Elles ne sont pas perçues forcément comme des éléments de patrimoine. Pourtant, ce sont des marqueurs forts du paysage et ce patrimoine bâti aussi des techniques qui étaient utilisées à l'époque. On utilisait du béton armé, des toitures plates et des dalles de verre. Cela n'est pas favorable au maintien dans le temps. Il est donc proposé une aide supplémentaire aux communes pour les travaux de restauration des églises de la reconstruction avec un bonus de 10 %. Si on prend l'exemple de l'église Baie Crevon qui bénéficie de 20 % d'aide au titre des travaux, pourrait s'ajouter 10 % supplémentaires. Un taux incitatif. Pour la revalorisation du patrimoine restauré, le montant de l'aide est plafonné. Un taux de 30 % pourrait s'appliquer dans le cadre des crédits votés. La simplification d'ouverture des édifices depuis 2023, il faut justifier l'obtention d'un mécénat ou d'un principe d'ouverture. Dans un principe de cohérence, il est proposé d'étendre le bonus de 5 % aux projets qui remplissent une des conditions suivantes : pour toutes les communes, sur l'existence d'une association qui lève les fonds, sur un financement participatif, un

appel au mécénat, des journées thématiques... Pour les propriétaires privés, soit un principe d'ouverture, soit des Journées européennes du patrimoine Pierres en lumière, etc. J'en ai fini. C'est un rapport qui est très dense. Très riche. Je pensais que c'était important de pouvoir vous donner tous ces détails. Et je vous informe que c'était un avis favorable des deux commissions. J'en profite pour remercier l'ensemble des agents de la direction du patrimoine qui œuvrent à l'octroi de ces aides. Ils instruisent les dossiers. Ce sont des dossiers longs et techniques. Et nous avons des agents qui sont pris en accompagnement auprès des petites communes qui ne bénéficient pas d'ingénierie. Et nous avons des professionnels qui ont une expertise très importante pour les communes et pour l'ensemble des propriétaires de patrimoine qu'il soit classé ou non classé. En majeur j'en profite pour souligner l'efficacité de la direction des agences patrimoniales au cours de ces 10 ans de travail acharné.

_ Comme quoi, nous disposons d'un patrimoine riche en variétés, et en nombres aussi. Les édifices protégés et non protégés sont nombreux. Que ce soient les églises, les manoirs, les châteaux, etc., mais aussi tout le patrimoine vernaculaire qui a été cité. Véritablement, je crois que ce sont 2300 éléments repérés. Toutes les associations du patrimoine agissent sur cela. Au passage, je remercie... J'ai rencontré le club des mécènes de la Fondation du patrimoine. Ils agissaient, non pas pendant leur séance, mais en dehors, mais j'ai pu prendre connaissance de la dimension de ce club et du nombre de personnes qui y adhèrent. Ils soient remercient aussi pour tout ce qu'ils font pour le patrimoine. Je dois dire que la Manche a, quelque part, souffert, dans les grandes villes des bombardements, mais dans nos campagnes, heureusement, tout ce patrimoine a pu être relativement bien conservé, sauf peut-être sur le Saint-Lois, et certains coins du nord de la Manche, mais quelque part, il reste un grand nombre d'édifices. Et puis, certains ont été reconstitués à partir de quasiment rien. Certains édifices ont été remarquablement restaurés. C'est ce qui fait aujourd'hui toute la richesse de ce département. C'est attractivité en général du département. Mais c'est aussi l'aspect touristique aussi. Merci pour cette présentation. Je ne sais pas si elle appelle des remarques particulières ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Je vous remercie. Nous passons rapidement sur... Pardon ?

_ Catherine a évoqué le patrimoine. Il y a la première édition de Monts et merveilles du Mont-Saint-Michel en ce moment. Juste dire que ce matin, j'étais très content de prendre mon train et de voir de gros panneaux dans le métro sur Le Mont-Saint-Michel. Nous en sommes très fiers. C'est un clin d'œil à nos voisins et néanmoins cousins germains bretons.

_ Je crois que de plus en plus, cela prend racine. On l'entend et c'est souvent répété sur les émissions, et les reportages télévisés, etc. On parle du Mont en Normandie.

_ Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, c'est la première édition. Effectivement. C'est l'établissement public du Mont-Saint-Michel qui porte la première édition Mont émerveille. Sur la période de Noël. Le Mont-Saint-Michel et sa baie. Ce n'est pas que Le Mont-Saint-Michel. Donc c'est une première. On connaît comment travaille l'établissement public. L'objectif est que cela puisse rayonner au-delà du Mont en lui-même. Cela va remettre en lumière le Mont pendant cette période de Noël. Au niveau de l'attractivité, ce sera très intéressant.

_ Parfait ! Nous passons maintenant dans le droit fil de ces deux premiers rapports sur le bilan des dons d'œuvres patrimoniales. C'est Valérie Coupel-Beaufils qui est à l'exercice. Je lui laisse la parole.

_ Merci. Comme chaque année, nous allons vous présenter la liste des objets qui ont été l'objet d'une donation au département de la Manche par des personnes privées ou des associations non. Chaque année, on fait le bilan de ces donations. Pour préciser, ces donations sont faites au profit des musées départementaux et de la conservation des antiquités et des objets d'art de la Manche. Ces dons sont acceptés. Toutes les propositions ne sont pas acceptées. Parce que sans cela, si on ne faisait pas un travail de filtrage et de tri, nos réserves seraient bien trop importantes. Les objets sont acceptés s'ils sont en cohérence avec nos politiques d'acquisition définie pour chaque musée est ils présentent une particularité ou une rareté spécifique. Bien sûr, un réel intérêt patrimonial pour le département. Ici, il ne s'agit pas de vous lister les centaines d'artistes qui ont fait l'objet de la donation, mais juste d'en citer quelques-uns. Trois pour exemple. Par exemple, pour le notre musée à Regnéville-sur-Mer, un musée qui est axé sur le patrimoine maritime, une donatrice nous a offert un coffre de la fin du XIXe

siècle ayant appartenu à son grand-père. Son grand-père a fait deux campagnes de pêche à la morue Terre Neuvas en partant du port de Granville. Il y a le nom du marin gravé sur le coffre. Il servait à ranger ses effets personnels pendant la grande pêche. C'est un objet devenu rare, devenu aussi un élément ethnographique symbolique de la vie des hommes embarqués pour la grande pêche. Deuxième exemple, il s'agit cette fois-ci de l'écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel qui a fait l'objet d'un don d'un ensemble de documents et d'archives de la famille Jugan, célèbre famille qui était spécialisée dans la pratique professionnelle de la pêche à pied, au grand filet et du saumon de la baie du Mont-Saint-Michel. Les derniers représentants de cette famille, Guy et Bernard ont cessé leur activité dans les années 1990. Tout ce fond de famille va venir compléter les collections de l'écomusée. Nous avons donc deux livrets maritimes, une lettre de renouvellement administratif de label Pêche à pied, d'autorisation, de modèle d'acte de vente de bateaux, des documents qui viennent documenter d'un point de vue ethnographique ces activités aujourd'hui disparues. En grande partie disparue. Et enfin, pour le musée Jacques Prévert, nous avons retenu une série de 43 photographies de Jacques Prévert, 11 disques vinyle, et 17 négatifs de photographies de Jacques Prévert dans les années 1920-1930. Cet ensemble exceptionnel provient d'un fonds privé de la famille Prévert. Il vient illustrer le travail collaboratif entre Jacques et son frère Pierre. Il témoigne de tous les liens artistiques riches et variés de Jacques Prévert dans ces années d'entre-deux-guerres. Tous ces éléments viennent enrichir d'un point de vue historique, patrimonial, ethnographique nos musées. Pour indication, la valeur cumulée de l'ensemble de ces objets est estimée à 12 300 €. Donc, nous vous demandons de bien vouloir accepter l'ensemble de ces donations au titre de l'année 2025.

_ Merci pour cette présentation. On se félicite de recevoir de telles œuvres. Je pense que le tri sur l'acceptation ayant été fait, on peut s'engager sans difficulté sur les conclusions du rapport. Catherine Brunaud-Rhyn demande la parole.

_ De petites précisions. D'abord, c'est un avis favorable des deux commissions. En ce qui concerne Jacques Prévert, souligné l'importance de ce don au-delà de ce qu'il représente en tant que tel, la richesse patrimoniale. C'est la branche côté frère de Jacques Prévert. Nous avions longtemps été en relation avec la petite fille. Des relations à laquelle elle a souhaité mettre fin. Il y a une activité particulière en ce moment. La cité où habitait Jacques Prévert à Paris, qui se trouve sur la terrasse du Moulin-Rouge, vous aviez trois appartements. D'un côté, il y avait Prévert et Boris Vian de l'autre côté. Dans l'appartement, c'est resté tel quel, avec les objets de Jacques Prévert, la façon dont ils vivaient. Il y a une volonté du propriétaire du bâtiment de reprendre les appartements. C'est donc une remise en question de lieux patrimoniaux. D'où l'importance, pour que de notre côté, nous puissions continuer à nourrir les fonds, les réserves concernant la maison Prévert de notre département.

_ On peut s'en réjouir. Le fond Prévert existait déjà, mais là, c'est un large complément qui vient embellir la chose. C'est vrai que d'être porteur de l'image de Prévert en Manche, ce n'est pas anodin. Un des plus grands poètes du XXe siècle. Savoir que la Manche est terre d'accueil de ces personnes de haut niveau culturel, c'est toujours un plaisir. Pour en revenir à ce coffre, je glisse tout doucement vers le Marité. C'est une opportunité de vous dire où nous en sommes. Nous avançons ! Il y a eu un rebond significatif au cours de cette fin novembre et de ce début décembre. Il y a eu la campagne autour du Marité qui continue. Des fonds ont été obtenus du côté de Monaco. Nous avons eu aussi d'autres promesses. Par ailleurs, à une échéance proche, un généreux donateur dont je vais taire le nom pour le moment viendrait compléter tout cela. Nous nous dirigeons vers une évolution significative. Par ailleurs, la réparation du bateau pourrait se faire avec une technique à la faculté d'être beaucoup moins cher et de faire un bateau plus solide, puisque ces fameux champignons ne s'attaquent pas ou laminé collé. Trop dur pour leurs petits dons, sans doute. C'est rassurant. Le cœur du problème est le fond de cale. Ce fond est protégé de la lumière ne suit pas de ventilation et souvent, en milieu un peu plus chaud qu'ailleurs, tout cela est propice à la propagation du champignon. Avec cela, cela pourrait être la solution. Reste à trouver l'entreprise qui pourrait faire ça. On se dirige tout doucement vers une solution à la baisse espérée du devis que nous avions antérieurement. Nous n'en sommes pas sûrs, ce

serait trop simple, mais cela avance. Ceci étant dit, si je suis aussi satisfait que ça, vous l'êtes peut-être aussi, de ce rapport, je vous invite à voter.

Délibération adoptée. Je vous en remercie, à l'unisson. Maintenant, je propose, avant de déjeuner, de nous pencher sur l'Espace René Le Bas. Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Je propose en apéritif, nous puissions travailler sur ce projet emblématique de Cherbourg est très encourageant pour les futurs étudiants. La présentation est faite par Alain Navarret. Je lui laisse volontiers la parole pour nous présenter ce bon rapport.

_ Nous sommes dans le patrimoine. Cet ancien hôpital militaire de Cherbourg-en-Cotentin était un beau roman et ça va être la fin d'une belle histoire qui s'annonce. Le départ du Conseil départemental de ce site sera encadré dans la conciliation et la construction nouvelle avenir pour ce site qui va passer à une autre étape. C'est un rapport qui fait suite à un rapport du mois de juillet où nous avions consenti la vente de la SHEMA, une concession depuis 25 ans sur ce site. Depuis l'année 2023 et qui ira jusqu'en 2028. Ils restent encore quelques mois qui seront bien nécessaires à la transaction et aux modalités de cession de ce bien. Tout cela pour dire que le Conseil départemental va quitter ces lieux, non sans y avoir imaginé un temps son point d'action sociale en complément de celui des provinces Cherbourg Hague. Finalement, c'est une opportunité, peut-être même foncière sur ce même site qui oriente le conseil départemental vers le fait de conforter le site de Cherbourg Hague pour y garder ce qui était son CMS et qui va devenir un Pôle d'action sociale. En tout cas, cela satisfait léser plus locaux de Cherbourg pour l'implantation qui était nécessaire sur la partie ouest de leur territoire. Le Conseil départemental s'en va. Il peut être fier, je pense. Je le dis souvent, à propos du Conseil départemental. J'assume. Il peut être fier d'avoir rendu ce site attractif. Le dernier rapport passé en commission permanente faisait état d'un remplissage très correct de toutes les surfaces et les locaux disponibles. Il y a investi plus de 10 millions d'euros. L'histoire est belle. Il s'apprête à en récupérer 15 en retour, Madame la Présidente de l'agglomération du Cotentin, c'est le chiffre sur lequel en appui avec l'estimation des domaines, le Conseil départemental et la Communauté d'agglomération du Cotentin se sont entendus pour cette transaction future. 15 millions d'euros pour que le bien passe dans le patrimoine de l'agglomération. L'agglomération, vous le savez, elle a certes des moyens. Je ne vais pas vous l'apprendre, mais elle n'est pas non plus sans idées. Elle imagine déjà et travaille désormais un nouveau campus universitaire. Les bases en sont déjà posées. Louis de Broglie, on occupe déjà une partie sur un mode un peu provisoire. Il sera conforté dès 2028. Il y a un investissement sur la friche d'environ 14 millions d'euros qui est déjà en perspective. En tout cas, bravo pour cette évolution. Ce sera un nouveau campus universitaire. Donc, quand j'ai dit que le conseil départemental allait partir, il va partir parce qu'il ne devrait pas, a priori, s'inscrire dans ce qui pourrait être un mode d'exploitation, Madame la Présidente nous le dira peut-être plus tard, un syndicat mixte pour assumer et assurer le fonctionnement de ce site cherbourgeois avec les partenaires naturels, quand on parle d'université, évidemment, la région qui est dans sa compétence. La région Normandie serait évidemment sur les rangs et présente pour ce fonctionnement. Ainsi que, je le suppose, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin. C'est annoncé, c'est a priori la décision du conseil départemental de ne pas faire partie du syndicat mixte, pour autant, cela pourrait être en annexe de ce rapport, mais le Conseil départemental sera bien, comme il la fait sur le campus de Saint-Lô et pour Intechmer à Cherbourg, présent pour une partie de l'investissement sur ce campus universitaire. On peut a priori déjà statuer autour de 2,5 millions d'euros. Voilà. Je crois avoir terminé avec ce rapport. En fait, le rapport est un petit peu plus technique. Je m'en suis un peu évadé. La conclusion, il s'agit de valider le principe d'une vente de l'Espace René Le Bas par la SHEMA à la Communauté d'agglomération du Cotentin pour un montant de 15 millions d'euros et d'autoriser la SHEMA à réaliser les études nécessaires pour faciliter le démarrage de projet de campus d'enseignement supérieur. Avis favorable unanime, comme souvent, quand je présente des rapports, des deux commissions.

_ Tout cela est bien dit. Ça fait plaisir. Cette pointe d'accent qui nous ravit. Je pense que la Présidente de la communauté d'agglomération désirerait prendre la parole, elle dira plus tard ce qu'il en est. Dans

cette salle, il y a peut-être d'autres demandes de parole sur ce rapport ? Pas spécialement. Donc... Dominique Hébert.

_ Je pensais que notre collègue... D'accord. Je n'avais pas compris ! Désolé. De toute façon, c'est juste pour confirmer qu'effectivement, comme vient de le dire à notre collègue Alain, les choses se passent très bien dans la commission Appui aux territoires. Nous trouvons souvent des terrains d'entente dans les projets qui sont mis en œuvre pour conforter, défendre, appuyer et accompagner les collectivités de la Manche qui sont suivies par cette commission. C'est à nouveau le cas sur ce dossier, même s'il a par le passé pu laisser certaines crispations entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et le Département de la Manche. Je le dis avec une pointe d'humour, à l'époque, le dossier avait été porté de plein gré par le département par Cherbourg-Octeville à l'époque. Aujourd'hui, c'était une pleine satisfaction. Ce site aura une vraie ambition autour du développement d'un site universitaire pour les jeunes. Pour les jeunes du territoire pour qu'ils puissent se former. On espère aussi que le cursus de formation sera cohérent tout au long de la formation. Aujourd'hui, il y a des ruptures dans la formation des jeunes entre ce qu'ils peuvent préparer au lycée, ils doivent quitter Cherbourg pour aller suivre certaines formations pour ensuite revenir à Cherbourg. Il y a donc un travail à faire avec l'Éducation nationale pour travailler à la cohérence éducative des jeunes si on veut pouvoir les garder sur notre territoire. C'est important, au vu du développement industriel et économique du territoire. Il faut pouvoir avoir des formations adaptées aux tissus. Je crois que là-dessus, nous sommes tous d'accord. Il y a unanimité. On l'a encore vu au conseil d'agglomération cette semaine. Je voulais aussi dire que c'est une vraie satisfaction par rapport aux PAS. En toute intelligence, cette fois, on peut le signaler, on ne sera peut-être pas sur la même longueur d'onde en début d'après-midi, mais cette fois, le dossier a été intelligemment travaillé avec la Ville de Cherbourg-en-Cotentin qui a accompagné le département, y compris dans la négociation des tarifs d'achat des locaux de la MGEN. On peut dire que l'on atterrit sur un projet qui permettra de maintenir le PAS. Et tous les acteurs sociaux sur le territoire de la partie de province là où il y a les plus grandes difficultés du territoire. Je crois que c'est mieux d'avoir nos assistants sociaux sur le terrain en proximité plutôt que délocaliser. Et au passage, ça permettra de faire une économie département de plusieurs millions d'euros. Tout le monde s'y retrouve. Nous voterons évidemment cette délibération avec une belle satisfaction, que ce soit pour défendre les projets futurs sur l'Espace René Le Bas, mais aussi le maintien de l'implantation du PAS.

_ C'est vrai que tout a une histoire. Au fur et à mesure des propositions et des suggestions, nous avançons. Ce qui est important, c'est qu'il y a eu quelques aléas entre le positionnement du CMS à l'époque, devenu PAS, je précise, qui pouvait paraître un peu surprenant. Tout constat fait, la présence d'un CMS à l'intérieur d'un campus n'était pas souhaitée. L'argument au début était aussi de dire que nous n'étions pas si loin des provinces, site sur lequel nous maintenons une antenne. Tout compte fait, la raison parle. Dominique Hébert a parlé d'un coût des travaux dont on n'a pas encore, mais c'est beaucoup plus confortable et ça permet de maintenir dans sa totalité le PAS sur ce quartier des provinces. C'est 12 000 personnes qui sont présentes et qui pourront accéder facilement sur ce site. Comme quoi, cette délibération est le fruit d'un échange, d'un échange de bon sens et je m'en félicite aujourd'hui. Tant mieux pour Cherbourg-en-Cotentin, tant mieux pour la communauté d'Agglo. Comme vous le soulignez, ça permet d'ancrer certains étudiants qui sont obligés de quitter provisoirement et de risquer de ne pas revenir sur tout ça. Il y a un ancrage sur Cherbourg fort pour de jeunes étudiants, en plus sur des formations en ligne avec toutes nos industries qui sont sur la place, nucléaires, navales ou autres. C'est l'ingénierie qui est appelée et je m'en félicite aujourd'hui. Maintenant, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 51 voix pour 2 ne prenant pas part au vote, ce qui est en parfaite logique avec l'aspect réglementaire. Et maintenant, je peux sans tarder donner la parole à Christèle Castelein qui va nous dire tout le bien qu'elle pense de ce projet.

_ Je suis contente de votre délibération. Le conseil communautaire, naturellement, mercredi dernier, a délibéré favorablement pour faire l'acquisition du site René Le Bas à hauteur de 15 millions d'euros et créer un syndicat mixte. Si on veut créer un syndicat mixte, c'est tout simplement que nous n'avons

pas la compétence enseignement supérieur puisqu'elle est à la région. En créant ce Syndicat Mixte, nous pourrons travailler sur le bâimentaire, mais également sur l'enseignement supérieur et travailler avec les écoles. On pourra travailler avec des écoles publiques ou privées pour permettre à nos étudiants du Cotentin de pouvoir exercer leurs études supérieures en leur proposant un logement, une école et une alternance, je pense que c'est important. Et dans le bâimentaire, avant de construire sur les fonciers qu'on a encore, on va rénover l'ancien. On va engager des travaux importants de rénovation énergétique sur les résidences étudiantes qui sont déjà à l'arrière. Et sur le bâtiment principal, le bâtiment A, on a l'ambition de recréer 168 logements étudiants à l'intérieur en réhabiliter temps. Et on pourra accueillir d'autres écoles. C'est un grand projet. Et en même temps, faire un véritable campus et réseau universitaire avec l'UIT, avec Tocqueville, avec le lycée agricole de Montebourg. C'est une belle étape. Merci à vous.

_ Merci. Tout cela a contribué à affûter notre appétit. Je vous suggère une pause de 1h environ pour nous retrouver pour travailler sur le rapport suivant relatif au PESL. Adèle Hommet nous le présentera, après le dessert ! Merci pour la séance est suspendue.

[PAUSE]

_ Bien. Chacun a repris sa place. Je vous en remercie. Nous accueillons en visiteurs les représentants des associations et maires. Je vois qu'ici, nous sommes du côté contournement sud-ouest. Là, nous sommes sur une délibération qui concerne Granville-Avranches. Je les remercie d'être avec nous aujourd'hui et d'être présents pour assister à nos travaux. Avant de laisser la parole pour le rapport qui va suivre, présenté par Madame Hommet, je voulais évoquer avec vous le dossier des jeunes collégiens de la Manche. Un jeune est décédé dans un accident alors qu'il était à vélo. Les auteurs ont pris la fuite. Je me désole de son décès est tout autant triste, que ces personnes n'aient pas eu le courage d'affronter leur responsabilité. Nous sommes de tout cœur avec la famille de Sohan. Une autre personne est décédée hier soir. Je rappelle la règle de base d'adapter la vitesse et de rouler en fonction de l'état de la route. Chercher à tout prix la responsabilité du département, d'une agglomération ou de l'Etat ne sert à rien dans la mesure où ces personnes sont souvent hors limites. Il n'y a plus de limites. Quelque part, il faut que cela s'arrête. Nous aurons une démarche relative à la prévention avec Monsieur le Préfet, que ce soit en milieu scolaire, ou autre, mais c'est un besoin avéré. De façon à ce que le respect de chacun se fasse et vers l'autre. Il faut que les automobilistes respectent les automobilistes, et inversement. C'est un vaste sujet et un triste sujet qui nous anime. Maintenant, Damien Pillon a demandé à prendre la parole.

_ Merci. Effectivement, c'est avec une certaine émotion que je parle de ce collégien que je connaissais très bien. Je suis très proche de la famille. Un enfant ne doit pas être tué sur la route. C'est vrai. Néanmoins, je voudrais m'adresser à la vice-présidente des collèges pour voir si on ne pourrait pas constituer un groupe pour apporter un peu de pédagogie dans les collèges sur le sujet de la sécurité. Je pense que c'est important, parce que c'est trop grave. Je me tourne aussi vers le parlementaire, notre ami Philippe. Peut-être qu'il y aurait lieu de revoir la législation. En voiture, on est obligé de mettre la ceinture. À vélo ou en trottinette, on devrait être obligé à porter le casque, le gilet et la lumière qu'il n'y aurait pas sur le vélo. Je voudrais m'associer aux propos du président pour être proche de la famille, Isabelle qui est au canton avec moi, il est impensable que les auteurs des faits ne sachent pas se présenter. Peut-être que sur le coup, le responsable n'a pas osé s'arrêter, mais je crois qu'avec le recul, il devrait avoir le courage de revenir vers la famille. Je salue les services de sécurité, la gendarmerie nationale, qui a été mobilisée depuis une semaine maintenant H24. Je vis encore d'avoir le chef de brigade au téléphone. Il me demande des lits pour héberger les gendarmes. Ce soir, il va y avoir une opération particulière. Je n'en sais pas plus pour l'instant, mais on peut aussi saluer l'engagement de nos militaires et de nos forces de l'ordre. Merci, Président.

_ En parallèle, je pense qu'au travers de ces actes de prévention que nous pourrions organiser les uns et les autres, il y a un flot important, on ne va pas lancer le débat, nous allons débattre sur le sujet,

mais sur les passages dits protégés. Ils sont tout sauf protégés, parce que cela laisse libre cours à la priorité. Je suis sur un passage piéton, je passe. Comme le dit souvent notre vice-président aux infrastructures et aux déplacements entre autres, c'est un passage protégé, mais il n'y a pas un mur de part et d'autre. Il est clair que certains se considèrent prioritaires sur tout et certains roulent sans bien voir sur la route, dans des conditions météo parfois défavorables, et tout cela génère un nombre d'accidents malheureusement irréparables. C'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Je le dis, nos engagements seront de faire une campagne de prévention à ce sujet. Merci à toutes et à tous. Nous rejoignons maintenant le cœur du réacteur de cette séance plénière parmi les délibérations à l'ordre du jour. Il en est une qui nous est présentée par Adèle Hommet et qui concerne le renouvellement de la convention départementale de partenariat du projet éducatif social local appelé par un acronyme PESL que vous connaissez certainement tout ce point Adèle Hommet.

— Merci. Je commencerai le propos par ma société à la douleur de la famille de Sohan, à celle de son collège, et l'équipe éducative qui a été, je crois, extrêmement réactive et vendredi matin pour accompagner les camarades de Sohan. Dès vendredi matin, on va commencer à travailler sur le sujet de cette éducation au partage de la route. Je crois que nous sommes tous conducteurs de véhicules. Certains d'entre nous sont cyclistes, d'autres se déplacent en trottinette. N'oublions pas que nous partageons la route tous et qu'il faille se rappeler, je ne sais pas ce qui ressortira de l'enquête, l'erreur reste humaine, mais on doit l'assumer. Je pense que pour le bien-être de tous, il faut que chacun assume ses responsabilités. Les responsabilités concernent aussi l'éducation. C'est ce que nous ferons dans le collège pour que nos jeunes circulent en toute sécurité. Peu importe les moyens de déplacement que ce soit. C'est très bien de parler de cette éducation avant de vous présenter la nouvelle étape du PESL. C'est un projet éducatif social local qui vient d'être défini par le président. Cela fait un peu plus de 10 ans qu'il est en place. Il fait suite à nos traditionnels PEL, Projets éducatifs locaux. Aujourd'hui, grâce à une véritable mobilisation des élus départementaux, dans les communes, on a un véritable team PESL qui s'est développé et qui implique une très partie de la jeunesse de notre département. Ce PESL, certains demandent parfois ce que c'est. C'est la volonté de pouvoir apporter une réponse à des questions pour la part de la population de 0 à 25 ans, qu'elle soit directement concernée, que ce soit ses parents et grands-parents, l'objet est d'apporter une réponse à cette démarche d'éducation à notre vie en société. En 2013, on a eu une convention qui s'appelait OPESL. C'était une tentative parfois un peu lente, technocratique, de faire évoluer le dispositif. Une deuxième convention a été signée en 2016 pour passer de l'expérimentation à son développement. Déjà là, une première matérialisation sur le territoire du PESL. En 2021, il a eu un des titres les plus parlants qui étaient du développement des effets pour les territoires qui sont réels maintenant. Nous avons une politique jeunesse départementale qui se décline en territoire grâce à ce PESL sur lequel s'appuient les communes. C'est une véritable dynamique qui s'instaure sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, ainsi que familiaux. Nos jeunes sont tous uniques. On doit les accompagner sur chaque temps de leur vie. Le rapport qui est présenté propose de passer à l'étape encore suivante qui est de consolider, de valoriser et d'enrichir ce PESL. Il est à l'image de ce que l'on fait depuis de nombreuses années. C'est-à-dire se mettre autour de la table pour être efficace. Il regroupe les cinq institutions qui vous sont évoquées en début de rapport. La Direction départementale de la cohésion sociale qui est devenue aujourd'hui le fameux SDEJ. le service départemental de la jeunesse à l'engagement et au sport. Nous y retrouvons notre partenaire territorial la Mutualité sociale agricole, et la caisse d'allocations familiales et le département, tous les cinq étant à l'origine de belle dynamique. L'objectif de cette nouvelle convention est de continuer la bonne dynamique en place avec une ouverture du PESL à de nouvelles thématiques. Une poursuite de l'extension de la couverture territoriale. Aujourd'hui, la grande majorité de nos jeunes sont concernés par un PESL, mais 323 000 habitants, c'est un peu plus dans la réalité des faits, mais sous contractualisation, nous sommes à 323 000. L'objectif est d'arriver à la couverture totale du département. J'ai bon espoir que nous y parvenions sous peu. Très sincèrement, on a eu affaire à une démarche assez opaque, assez difficile à appréhender, mais aujourd'hui, on est sur un système qui fonctionne, une dynamique qui est en place,

qui a vraiment trouvé sa raison d'être en territoire. Je crois que sa pertinence est démontrée très régulièrement par les initiatives qui naissent dans chacun des territoires. Pour l'organisation, on reste sur le même principe. Un vrai suivi technique et par les élus, à une logique de matérialisation réelle sur le territoire. Je peux répondre à l'ensemble des questions qui pourraient naître de cette présentation un peu rapide, mais je crois qu'on a chacun, dans nos territoires, des exemples de ce que procure le PESL. Si vous souhaitez en partager, je pense que ce sera la meilleure illustration de ce rapport qui a obtenu un avis favorable dans les deux commissions. Appui aux territoires et Affaires générales.

_ Merci pour cette présentation. Est-ce qu'elle appelle des remarques en particulier ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Délibération adoptée par 53 voix pour. Je vous remercie. Unanimité. Merci de ce rendez-vous autour du PESL qui ne va pas tarder, sans mettre la pression sur Dany qui n'a pas du tout ressenti de pression, d'ailleurs.

Maintenant, nous passons aux rapports suivants. Le premier est présenté par Michel de Beaucoudrey. Les deux suivants. La validation du contrat de territoire de la communauté de communes du Cotentin. Il pourra donc enchaîner ensuite sur un autre contrat de territoire qui est celui de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie. Un beau travail qui l'attend. Je lui laisse la parole pour cette présentation.

_ Merci. De fait, ce sont les deux derniers rapports contrat de territoire Manche pour les huit EPCI que compte notre département. S'il y a bien des rapports consensuels, ce sont bien ceux-là. Ils sont encore plus consensuels que ceux d'Alain en général. C'est tout à fait apprécié. Pour cause, il y a un appui financier du département auprès des EPCI et des collectivités et communes. Il y a aussi un bel appui technique et qualitatif grâce à la bonification. Cette bonification permet d'avoir des projets de grande qualité. C'est l'occasion de remercier une fois de plus les services qui travaillent pour améliorer ces différents projets portés par les EPCI et les communes. Pour ce contrat ou niveau de la communauté de communes Baie en Cotentin, la commission de travail s'est réunie le 7 octobre 2025 et a validé ce projet. Le conseil communautaire de la Baie du Cotentin s'est réuni le 10 décembre pour valider ce projet. À nous aujourd'hui de le valider. Avant cela, je vais vous présenter rapidement cette communauté de commune qui s'est créée en 2014. C'est la fusion de deux anciennes communautés de communes. La communauté de communes de Carentan et Sainte-Mère-Église, mais trois communes se sont rajoutées. Tout ça autour de la commune centre Carentan-les-Marais, mais aussi de communes à forte centralité que sont Picaувille et Sainte-Mère-Église. Cette communauté de communes a presque 23 000 habitants avec une activité économique florissante, mais une population vieillissante. Une fois de plus, on retrouve l'image du département. Il y a des forces et des faiblesses au niveau de cette communauté de communes. Elle ressemble une fois de plus beaucoup à ce que l'on retrouve au niveau du département. Au niveau des forces, des axes routiers structurants, un dynamisme économique et une présence du parc naturel les Marais du Cotentin et du Bessin. On a parlé ce matin. Et avec des faiblesses dont les logements énergivores, et puis des vacances commerciales essentiellement dans les centres-bourgs. Les objectifs et les ambitions stratégiques de cette communauté de communes sont accès sur un territoire qui s'adapte aux défis de demain, un territoire solidaire qui s'engage dans une démarche d'exemplarité, un développement économique durable au service de l'attractivité du territoire. Et je ne peux pas passer à côté des actions de cette communauté de communes qui sont faites au niveau de la tradition écologique et inclusive. Je vais vous en citer les grands titres. L'aménagement du territoire, c'est le littoral avec ce trait de côté tout autour de la Manche. Au niveau de ressources naturelles, il y a la qualité de l'eau. Il y a la préservation du milieu naturel, la décarbonation avec l'acquisition de camions-bennes au GNV. Il y a une station GNV à Carentan qui fonctionne bien. Pour cela, il faut des camions et des camionnettes. Une mobilité avec un développement du vélo, et un habitat avec une rénovation énergétique. Pour ce qui est de la transition inclusive, garantir l'accessibilité physique des locaux, développer l'accueil et l'accompagnement humain des usagers en situation de handicap. Coopérer avec des acteurs locaux du handicap, et intégrer systématiquement des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics de

cette communauté de communes. Quand on a dit tout cela, le département s'engage sur une enveloppe de 1 700 000 €, un peu plus, dans ce contrat qui englobe neuf projets que je ne vais pas vous développer, mais c'est important de les connaître quand même. Premier projet, la rénovation énergétique de deux logements destinés à des médecins juniors à Carentan-les-Marais, pour un investissement de 700 000 €. Un autre projet qui est un projet de rénovation énergétique de la maison des jeunes à Carentan-les-Marais pour un investissement de 1 300 000, avec une bonification sollicitée. Troisième projet, la création d'un équipement multifonction à Carentan-les-Marais pour un investissement d'un peu plus de 2 millions d'euros, avec une bonification sollicitée. Le quatrième projet, c'est un projet d'opération collective de présentation de commerce pour un investissement de 123 000 €. Et enfin, du cinquième au neuvième projet, ce sont des projets d'assainissement collectif répartis sur un certain nombre de communes, dont la commune de Picaувille, Sainte-Mère-Église, Terres-et-Marais, en l'occurrence. Tout ceci pour un investissement de presque 8 millions d'euros pour la communauté de communes. Pour le département, plusieurs millions d'euros. Une enveloppe totale presque deux ans, 9 millions pour le département. Je pense qu'on va regrouper les deux votes. Non ? Je continue quand même mon rapport ? D'accord.

_ Tu pourras reprendre le fil sans que j'intervienne une fois que le vote sera fait.

Délibération adoptée à l'unanimité. Sans transition, Michel de Beaucoudrey peut repartir sur le suivant.

_ Agglomération Saint-Michel Normandie. Le groupe de travail s'est réuni le 29 août 2025. Le conseil communautaire s'est réuni le 6 novembre 2025. Même punition, je vous décris un petit peu l'EPCI du Mont-Saint-Michel Normandie qui a été créé en 2017. Fusion de 100 communautés de communes. En 2025, le territoire comptait plus de 87 000 habitants. Un constat : il y a beaucoup de logements qui ont été créés depuis, mais ce n'est pas suffisant. On constate des passoires thermiques importantes au niveau de ces logements. Ce n'est pas un scoop. C'est un peu pareil partout dans la Manche. La mobilité est un enjeu important pour ce territoire essentiellement rural. Enfin, le niveau d'équipement est important sur l'ensemble du territoire intercommunal. Nous avons des forces et des faiblesses au niveau de ce territoire. Il y a un dynamisme économique avec un taux de chômage très faible. Un territoire touristique très attractif avec Le Mont-Saint-Michel entre autres. Un environnement naturel préservé et un maillage de services à la population fin avec les équipements de qualité, mais quelques faiblesses. Démographie en baisse, une offre de mobilité limitée sur le territoire qui est à réfléchir. Une offre culturelle à développer. Un trait de côte menacé. Une fragilité de l'offre de santé. C'est un peu partout. C'est de mieux en mieux. Des difficultés en centre-bourg au niveau économique. Et un parc de logements à améliorer pour les objectifs et les ambitions stratégiques doivent être d'offrir des lieux modernes, confortables et fonctionnels qui valorisent l'image du territoire, de mettre en œuvre des politiques d'économie des ressources énergétiques, des ressources en eau et d'économie circulaire, de soutenir la qualité de vie des habitants et d'assurer une égalité d'accès aux services essentiels. Et enfin, au niveau écologique, transition écologique et inclusive, il y a le lancement du PAT, Projet alimentaire de territoire, l'adoption du plan climat air énergie territorial, il y a la prévention contre les risques d'inondation. En 2022, nous avons été lauréats de l'appel à projets d'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique. À partir de 2021, il y a un engagement de verdissement du parc automobile avec des véhicules électriques. Pour la transition inclusive, il y a notamment des branches France Services sur l'ensemble du territoire, la gestion de deux centres sociaux, l'élaboration d'un contrôle local de santé en 2022. La validation dans l'agenda d'accessibilité programmée avec une mise en place de nombreuses actions en faveur des jeunes de 0 à 25 ans, tout spécifiquement. Cela nous amène à ce contrat de territoire Manche avec une enveloppe financière de 6,8 millions euros avec des projets que je vous nomme. Premier projet, rénovation et extension du complexe sportif à Saint-James pour 6 500 000 € avec une bonification sollicitée. Deuxième projet, la construction d'une salle de sport et d'une salle de gymnastique à Sourdeval pour plus de 3 millions d'euros. Avec une bonification sollicitée. Le troisième projet, rénovation de la piscine de Mortain-Bocage pour un investissement de 3 800 000 €. Et une bonification sollicitée. Le quatrième projet, rénovation des

vestiaires de la salle omnisports de Brécey pour un projet à plus de 500 000 €. Le cinquième projet, rénovation du centre culturel d'Avranches pour un investissement de plus de 4 millions d'euros et une bonification sollicitée. Le sixième projet, l'étude stratégique de mobilité avec un montant d'études de 76 000 €. Et une participation du département à 15 000 €. C'est plafonné à 15 000 €. Septième projet, la rénovation des aires d'accueil d'Avranches et de Saint-Hilaire-du-Harcouët pour un investissement de près de 121 millions d'euros. Un investissement à Ducey-les-Chéris pour plus de 2 millions d'euros avec une bonification sollicitée. Rénovation du centre de loisirs du Nautilus Avranches pour plus de 2,2 millions d'euros, avec une bonification sollicitée. Et enfin, 10e projet, création d'une micro-crèche à Barenton pour un investissement de près de 190 000 € avec une bonification sollicitée. Cela nous fait un investissement global pour la communauté de communes de plus de 23 millions d'euros. Participation financière potentielle du département de 5,5 millions d'euros. Donc, la consommation n'est pas totalement faite, mais il y a la possibilité de revoyer à mi-mandat qui sera faite, je pense. Et une bonification potentielle de plus de 2 millions d'euros. Cela fait que l'enveloppe aujourd'hui est de plus de 6 500 000 proposés pour la communauté de communes du Mont-Saint-Michel Normandie par le département de la Manche. Voilà ce que l'on peut dire sur ces projets.

_ Merci. Vous avez pu remarquer la diversité des projets qui tendent les uns et les autres vers la rénovation des bâtiments et les contrats de territoire. On retrouve souvent en parallèle des ouvrages qui sont réalisés par les communes au sein des contrats, pôles de services, pour permettre une réduction de nos dépenses. On sait que c'est un des faits les plus probants de nos actions et source d'économie immédiate face à l'augmentation du coût de l'énergie. S'il n'y a pas de demande... Jean-Marc demande la parole.

_ J'ai juste une question. J'ai cru entendre la construction d'un pôle de santé libérale obligatoire. Sauf que ce n'est pas du foncier, c'est une organisation. Dans le terme construction d'un pôle de santé libérale, je pense qu'il y a une erreur. C'est une organisation qui regroupe les projets pôle de santé. Sinon, c'est un pôle de santé tout court. Comme tu l'as énoncé, ce n'est pas une construction.

_ Bien. Catherine ?

_ En tant que vice-présidente, je vais me déporter sur cette délibération.

_ Ça paraît prudent. Bien. S'il n'y a pas d'autres remarques... vote unanime des 2 commissions, nous dit le président de la commission Appui aux territoires. Je mets aux voix. C'est bon. 52 voix pour, je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité. Après cet épisode Appui aux territoires, nous allons passer à la commission Nature et infrastructures où nous allons passer au rapport 3-2, relatif au contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin, sur le choix d'une solution d'aménagement. Il ne sera pas décorrélé d'une délibération sur la modernisation de l'itinéraire. Cette présentation aura une certaine dynamique autour de tout ça. Finalement, les 2 projets ne sont pas si lointains que ça, avec des aspects tout à fait différents, néanmoins dans l'esprit, il y a une volonté, c'est un vote qui va se faire aujourd'hui autour du contournement sud-ouest de Cherbourg sur des choix de tracés, effectivement, sachant que le projet en lui-même est décidé. Mais nous allons nous décider sur les choix du tracé. Ce choix n'est pas simple. Évidemment, nous sommes en réflexion. Nous avons, à l'initiative de l'opposition, engagé de nombreux échanges, mais aussi différé ce vote pour prendre connaissance du projet sobriété. Nous avons le sentiment que la vision n'est plus la même. Néanmoins, autour des 2 projets, il y a 3 points particuliers, améliorer la fluidité du trafic, améliorer la sécurité du trafic et la qualité de vie des riverains et des usagers. La qualité de vie des usagers est prépondérante dans la mesure où nous ne devons pas dans le cadre des travaux oublier que s'il y a des usagers, il y a des riverains qui subissent parfois des flux de véhicules. Il y a une prise en compte de l'humain dans le sujet, c'est ce qui a finalement attiré mon attention. On ne construit plus aujourd'hui des contournements comme hier. Les 2 tracés, que ce soit l'axe Granville-Avranches qui a été recalé en 2021 parce qu'il se présentait sous forme d'une 2X2 voies, et la 2X2 voies aujourd'hui n'est plus admise, clairement, que ce soit culturellement dans les faits par les autorités préfectorales et environnementales, mais nous avons sur le contournement sud-ouest une 2X1 qui vise à soulager les riverains. Quand le projet est sorti, il était là déjà pour faciliter la circulation, sécuriser, mais d'autant

plus aujourd'hui que nous aurons un aval du futur qui se présente sous des formes diverses et variées, on n'a pas de certitude encore sur le nombre d'emplois créés, mais ce qui est sûr, c'est que la circulation s'en trouvera affectée d'une façon ou d'une autre. S'il y a une fréquentation importante maximale sur les transports en communs qui seront mis à disposition des salariés, entre autres, les salariés d'Orano. Mais ce projet, comme celui de Granville-Avranches, garde tout son sens aujourd'hui et c'est pour ça que je voudrais bien maintenir le désir et ce qui incite le département et les conseillers à aller dans cette direction. Peut-être que nous n'en ferons pas d'autres après, mais j'estime qu'il y a des choix qu'il faut faire. Il y a des moments où il faut les faire. Les 2 projets remontent à il y a plus de 30 ans. Arrivé à un certain point, il faut bien prendre une décision et avoir le courage de prendre des décisions, même si ça peut paraître un peu désuet aux yeux de certains aujourd'hui. La nécessité est là, la sécurité doit aller, la fluidité doit aller, et notre rôle est décisif. Le courage, il le faut. Je le prends aujourd'hui. Nous le prendrons, je l'espère, tous ensemble, ou du moins à une majorité. Je vous appelle à des débats sereins et qui reprennent l'essentiel. Voilà. Je vais laisser la parole maintenant à Axel Fortin-Larivière qui va nous présenter ce projet de contournement sud-ouest de Cherbourg.

— Je vais compléter quand même vos propos, Monsieur le Président, en parlant de l'autre projet qui est le Saint-Lô-Coutances, en très bonne loi de réalisation. Le projet de contournement de Cherbourg-en-Cotentin s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées par le département d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité sur les axes structurants du Nord Cotentin tout en préservant la qualité de vie et l'environnement des territoires traversés. Lors de la séance plénière de décembre 2024, nous avons rappelé la pertinence du contournement, d'autant plus dans le contexte actuel du développement économique du Nord Cotentin, l'absence de solution alternative, et nous avons retenu les fuseaux sud-est et sud-ouest n°3 ainsi que le fuseau sud-est plus sud-ouest n°5. Pour la poursuite des études de faisabilité sur la base des premiers enseignements et des études préalables, ainsi que des contributions issues de la concertation. Les études menées tout au long de l'année 2025, complétées par une concertation continue approfondie, notamment à travers la réalisation d'ateliers thématiques consacrés à l'agriculture, aux mobilités et à l'environnement ont permis d'identifier plusieurs variantes d'aménagement au sein du fuseau sélectionné dont je viens de parler. Leur pertinence a été évaluée au sein des objectifs fixés par le projet. Les résultats des travaux ont été présentés à l'ensemble des partenaires locaux lors du comité de pilotage 5 qui s'est tenu le 3 novembre 2025 dans cet hémicycle. Ainsi, 3 principales variantes ont été étudiées. Une variante n°1 sur le fuseau SO3, une variante n°2 sur le fuseau SO3 est une variante n°3 sur le fuseau SO5. Les variantes ont été conçues de manière à présenter les caractéristiques techniques et géométriques équivalentes, garantissant une comparaison objective vis-à-vis des évolutions du trafic et des exigences du confort de sécurité routière. L'analyse des objectifs ciblés du projet et l'évaluation des différentes variantes a permis de mettre en évidence les atouts respectifs de chacune d'entre elles, en particulier au regard de la fonctionnalité et de la lisibilité de l'itinéraire, de la sécurité et de la qualité géométrique du tracé, de la limitation des impacts environnementaux et agricoles, ainsi que de la maîtrise des coûts et des délais de réalisation. Les variantes n°1 et 2 sur le tracé SO3 présentent globalement une meilleure performance technique et fonctionnelle tout en limitant les impacts environnementaux. La variante n°3 sur le SO5, s'appuyant partie sur des axes existants, engendre des impacts environnementaux et agricoles importants sans pour autant répondre aux objectifs du programme. Elle ne permet notamment aucune desserte efficace des zones situées à l'ouest de Cherbourg-en-Cotentin pour un coût des travaux équivalents à ceux de la variante SO3. L'analyse comparative approfondie de variante n°1 et 2 révèle des disparités significatives dans leur effet sur le milieu agricole, naturel et humain selon les zones concernées. Cette étude a permis d'élaborer une solution optimisée sous le nom d'une variante 1-2 qui combine les atouts respectifs des 2 propositions au sein des fuseaux sud-ouest+SO3. Cette variante distingue une performance globale supérieure, et constitue une réponse équilibrée. La variante optimisée se distingue comme la solution la plus adaptée pour la poursuite des études. Elle répond en effet aux exigences déterminantes que sont la sécurité des usagers, la fluidité de trafic ainsi que la préservation des milieux naturels et agricoles. S'agissant de l'aspect budgétaire, à l'issue des

études préliminaires, le montant des travaux évalués sur la base des prix en vigueur en janvier 2023 de 85 millions d'euros et de 95 millions d'euros. Cette option d'aménagement retenu pour sa pertinence fera l'objet d'une étude technique approfondie en vue de son examen dans le cadre des autorisations réglementaires nécessaires, à la réalisation effective de ce projet. Celle-ci intégrera notamment les éléments suivants. La précision du tracé, son passage en phase projet permettra de définir les emprises exactes au mètre carré près afin d'en garantir la faisabilité opérationnelle et déterminer les parcelles à acquérir. L'évaluation des impacts, l'analyse exhaustive des conséquences sur les milieux naturels, agricoles et humains, sera menée de la mise en œuvre systématique de la séquence Éviter, réduire et compenser. La concertation continue. La poursuite des échanges avec l'ensemble des parties prenantes visera à identifier les chemins ruraux et les sentiers de randonnée à rétablir, et à concevoir les nouvelles liaisons cyclables nécessaires aux territoires en cohérence avec les usages locaux. La coordination avec les autorités organisatrices de mobilité, le travail collaboratif déjà engagé sera poursuivi pour définir le besoin en aires de covoiturage innovantes, multimodales, pour offrir des espaces variés, stationnements de garage sécurisés pour les vélos, bornes de recharge, etc. L'optimisation foncière en partenariat avec les acteurs agricoles, Chambre d'agriculture et SAFER. Des outils d'aménagement foncier seront mobilisés pour réduire les incidences sur les exploitations agricoles impactées par le contournement dans une démarche de dialogue et d'équilibre. Conformément au calendrier établi, la version définitive du projet sera présentée en 2027, avec pour objectif l'obtention de la déclaration d'utilité publique en 2028. Parallèlement, un dialogue sera initié dès 2026 avec les services de l'État afin de garantir la cohérence et la conformité du dossier aux exigences réglementaires. Cette étape déterminante pour la suite du projet permettra d'anticiper les ajustements nécessaires en amont des procédures officielles. Au regard des éléments, je vous invite à délibérer et je vous propose d'approuver le choix de la variante d'aménagement 1-2 issue de la combinaison de l'optimisation des variantes 1-2. D'optimiser la finalisation des études techniques et environnementales sur cette base en vue de la préparation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Je rajouterais que je remercie les personnes présentes en vos titres et qualités, venues assister dans le public à la présentation de nos rapports et de nos débats. Je salue aussi les personnes qui nous suivent en direct sur Internet. Je souhaite conclure cette présentation en précisant que le vote d'aujourd'hui porte uniquement sur un premier projet de tracé. C'est une nouvelle étape du projet qui montre que le département avance selon sa feuille de route et le planning présenté à chaque COPIL depuis 4 ans. Il ne s'agit pas de voter pour ou contre le projet lui-même. Ces éléments ont déjà été validés lors des précédents votes. Dans ce cadre, je ne reviendrai pas sur les résultats positifs des précédents votes ni sur les nombreuses interventions réalisées depuis de nombreuses années pour appeler à la réalisation de ce contournement par tous. Les services du département travaillent en cohérence avec les votes successifs à la majorité du conseil départemental et j'en profite pour les féliciter pour le pilotage du projet. Je vous remercie.

— Merci pour cette présentation. Monsieur Letouzé demande à s'exprimer. Et je lui laisse bien volontiers la parole.

— Merci, Monsieur le Président. Je tiens également à m'associer aux remerciements d'Axel Fortin-Larivière de la présence d'un certain nombre d'élus fort intéressés et non élus. C'est toujours bien de venir assister au débat démocratique que vous appelez de vos vœux et auquel nous allons tâcher de faire honneur. Monsieur le Président, dans vos propos liminaires, vous avez mis le doigt, je pense, sur l'une des contradictions qui existent entre nous tous, à savoir la sécurité, le bien-être des riverains et des usagers de la route. Non pas qu'il y ait un camp qui s'en préoccupait l'autre qui ne s'en préoccupe pas, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est simplement qu'on a pensé la sécurité réglée par l'installation de cette route. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les choses évoluent, les réflexions évoluent. C'est aujourd'hui ce qui fait une différence entre vos positions et les nôtres. Plus par amusement, vous avez parlé de ce projet qui date de 30 ou 40 ans, je ne crois pas que ce soit un argument pour construire une route. On ne construit pas une route à l'ancienneté. Je vous disais ça avec le sourire. Je ne pense pas que ce soit un argument convaincant.

J'ai évoqué le besoin.

Tout à fait. Pour commencer mes propos, et ce n'est pas toujours facile de trouver de nouvelles accroches sur des sujets aussi récurrents que celui-ci, mais malgré mon absence de ce matin, je vous ai écouté et je crois vous avoir entendu parler d'un moment historique. Je vous rejoins, c'est un vote historique qui met fin à un cycle de décisions qui va nous conduire à retenir ou pas le dernier des 6 fuseaux qui nous ont été présentés au début de cette mandature. Notre groupe a fait un pas de côté par rapport au projet porté par la majorité. Pour tout vous dire, le groupe qui défendait de remettre ce contournement au-dessus des priorités routières ne s'attendait pas à ce que le projet ancien soit repris quasi en l'état. C'est pourquoi nous avons fait le choix de défendre une autre vision de l'aménagement de la desserte ouest du Cotentin, et plus largement des mobilités de ce territoire. Notre analyse a été confortée par l'urgence de travailler la question de la sécurité routière, nous en parlions tout à l'heure, par des perspectives de développement du Cotentin, par la question des mobilités devenue le centre des enjeux. Les choix ont été argumentés soient ici, soit à des sessions précédentes. Permettez-moi d'en faire un bref rappel. Je ne vais pas m'étendre dessus, nous en avons suffisamment discuté. Parmi les arguments, nous avons parlé d'un délai de mise en œuvre trop long au regard des désagréments identifiés dans l'ouest du Cotentin. Je fais référence à la D122, la D56, c'est la route pour aller à La Hague. Non seulement, nous allons devoir attendre une décennie, peut-être deux, mais pour pas grand-chose. Car l'impact est mineur, voire inexistant. Juste quelques chiffres issus de votre propre prospective. La D122 voit passer aujourd'hui plus de 6000 véhicules avec des pics à 8000 véhicules. Demain, avec le contournement, ce chiffre sera divisé par 2. C'est appréciable, il ne faut pas le négliger, mais nous restons bien loin des 1000 véhicules par jour pour laquelle cette route est calibrée. Autre argument. Dans le centre de Cherbourg, la D901 au niveau de la gare, la route la plus fréquentée du département, si je me souviens bien, 45 véhicules par jour, avec le CSO, + ou -8 %. En statistique, c'est toujours ce qu'on fait. C'est négligeable. Nous avons évoqué lors de nos prises de parole l'impact majeur sur la biodiversité, autre argument, j'aurais peut-être dû commencer par celui-ci tant il me tient à cœur. Biodiversité extrêmement fragilisée aujourd'hui, et encore plus demain, avec un réchauffement climatique. Et que dire également de la consommation du foncier pour l'installation de cette route ? L'impact est tout simplement insoutenable pour l'environnement. Nous pouvons aussi parler de l'artificialisation des terres agricoles. Et là aussi, dans un avenir, nous nous rendrons compte que nos terres agricoles qui nous nourrissent sont si précieuses. Consommation de ressources en matières premières également, je l'avais évoqué au niveau de la construction du viaduc. Je m'arrête un instant sur cet élément, le viaduc pour lequel nous n'avons jamais abordé le coût d'un tel édifice. Quand on doit construire ce genre de choses, c'est peut-être pour 80 ou 120 ans et il faut le remettre en perspective. Par contre, il y a un coût qui m'interpelle sur ce genre d'édifices, c'est le coût de fonctionnement. Vous savez très bien qu'un édifice comme celui-ci a un fonctionnement d'environ 1 % du prix de l'installation. On n'a pas les prix, mais ça sera un viaduc qui sera entre 25, 30, 35 peut-être 40 millions. C'est à peu près le prix des équipements équivalents en France. Enfin, je terminerai avec le projet industriel de Laval du futur porté par Orano. Je tiens à rappeler quand même que nos positions sont antérieures à l'annonce de ce projet. Avec ou sans, notre argumentaire reste viable, d'autant plus que ce n'est pas le seul projet industriel qui va nécessiter l'arrivée de milliers de salariés dans le Cotentin. Il y a l'installation de nouvelles activités à venir. Quoi qu'il en soit, notons tout de même que les arguments énoncés par le directeur du programme Laval du futur confortent nos positions. Ces arguments, nous avons voulu les partager avec les élus du territoire afin d'exposer notre positionnement, écouter et entendre le leur. Ils se sont exprimés avec nous cette semaine. Si pour les élus de l'opposition, il est parfois difficile de faire le poids dans cette assemblée dont nous sommes éloignés du centre de gravité, sachez que nous sommes loin d'être isolés et que nos analyses sont le fruit d'un travail approfondi sur des dossiers, d'une connaissance du terrain et des échanges avec ceux qui y vivent. Nous avons rédigé un premier document centré sur la desserte ouest du Cotentin. Nous n'avons jamais eu la prétention de présenter un projet technique, mais simplement dans l'idée de vous démontrer que cette desserte peut être abordée d'une autre manière. Le dossier sobriété, puisque j'ai

fait allusion à celui-ci qui m'a valu quelques quolibets, vous vous en souvenez : "Vous n'êtes pas ouvert !" J'aurais préféré qu'on oppose un argumentaire afin d'alimenter nos débats sains et démocratiques. Ce projet se voulait être une main tendue, mais pas seulement. Également celle des élus nombreux du nord de la Manche. Ils sont venus mercredi matin à Valognes. Nous, les élus du Cotentin, de La Hague à Saint-Pierre à Port-bail-sur-Mer, nous souhaitons reprendre avec vous le travail et la réflexion sur les conditions d'aménagement nécessaires au Cotentin pour faire face aux défis majeurs du déplacement de demain. Nous ne pensons pas que la position que vous faites avec ce fuseau est à la hauteur des enjeux. Chers collègues, je vais terminer mon intervention en m'adressant directement à vous, car par notre vote, nous avons la possibilité de répondre à l'interpellation des élus et d'accepter ainsi cette main tendue. Pourquoi est-il urgent de la faire ? Parce que tout simplement, le projet en l'état est insoutenable et probablement irréalisable. Nous avons besoin de 120 ha de foncier pour mener à bien ce projet. Nous en disposons éventuellement une vingtaine avec l'agglomération du Cotentin et la région dans le cadre de la création d'une route d'intérêt régional. Mais aujourd'hui, on nous dit qu'elle se désengage. Pas 1 m² ni pour les routes ni pour les pistes cyclables. Je peux le regretter. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est ce qu'a annoncé le président de région. La partie foncière est donc aujourd'hui dans un flou total. Sur le financement, l'accord prévoit 3 co-financeurs : le département, la région et l'agglomération du Cotentin, nonobstant le fait que l'agglomération devra passer par un vote. Quel est l'intérêt régional de cette route ? Ajoutons à cela les forts probables recours du monde agricole, individuellement ou collectivement, qui ne feront que retarder davantage un projet déjà trop au long cours. Et quand bien même les écueils seront franchis, il en restera un et non des moindres, une DUP. Je ne sais pas si vous avez eu accès aux documents présentés lors du dernier COPIL début novembre, mais sachez que l'analyse multicritères que nous avons réalisée et qui sera regardée lors de l'instruction place les 3/4 des indicateurs dans le rouge ou dans l'orange. Je ne vois pas dans ces conditions comment l'État pourrait autoriser la réalisation de ce projet. Pas de foncier, pas d'argent, des zones humides à compenser d'où l'urgence ce matin de dire stop et d'engager une nouvelle réflexion rapidement pour gagner des années sur les aménagements de sécurité sur les secteurs concernés. Ce sont les routes qui forment déjà le contournement sud-ouest. Et pour parfaire un aménagement construit pour un territoire moderne, nous devons étendre notre réflexion vers l'est, vers le Val-de-Saire. Et vers l'intégration de l'ensemble des moyens de déplacement : le transport en commun routier avec la richesse d'un service public de l'agglomération, le transport en commun ferroviaire dont les appels se multiplient aujourd'hui dans la presse et je pense qu'il serait bon d'auditer les différentes associations qui promeuvent le rail, et je n'oublie naturellement pas le vélo qui n'est pas un problème, mais bien la solution. Jean-Claude a prononcé cette punchline la semaine dernière en commission... je vous entends souffler alors je mets fin à mes propos. Je viens de vous faire la démonstration que ce projet ne peut pas se faire et qu'il est donc urgent de cesser d'engager de l'argent public dans des études coûteuses, mais vaines. En exprimant un vote non favorable à ce rapport aujourd'hui, je vous propose de choisir de gagner du temps pour la population et pour les usagers de la route, de préserver l'argent public et d'accepter enfin la main tendue des élus du territoire. Je vous remercie.

— Cher collègue, merci pour cette prise de position qui, je vous l'avoue, au fil de son avancée, ne manque pas de me surprendre. Je ne vois plus très bien ce que vous voulez. C'est ce qu'on appelle le mouvement oscillatoire, peut-être. Aujourd'hui est un grand jour, on vote quelque chose d'historique, donc il faut se faire plaisir. Vous étiez sur cette version qui est présentée aujourd'hui. Ce n'est pas dans les années 70, c'était en 2021. Chacun votre retour, à chaque séance, et donc avant que je ne prenne la présidence de Marc Lefèvre, vous nous rappeliez à l'envie "Qu'est devenu ce contournement sud-ouest ?". Nous n'étions pas assez pressés de le faire. Il fallait à tout prix le faire. Anna Pic disait que nous n'étions pas au rendez-vous de ce projet. Il y a des enregistrements, bien sûr. 2022-2023, je vois que ce souhait est passé sur un autre modèle, tout aussi incertain et tout aussi peu construit que celui qui est là aujourd'hui. Le projet sobriété n'évoque de ma part aucune moquerie, que ce soit clair. Chacun le droit de présenter. Vous avez voulu nous dire que ce n'était pas un projet technique. Je ne

I'ai pas pris comme tel, évidemment, parce qu'il l'est tellement. Le SO3, les tracés 1 et 2 fusionnés consomment 13,1 km contre sobriété, 13,5 km. Nous ne prenons pas plus en termes de surface. Je m'étonne un peu aujourd'hui, et après des débats puisque ce n'est pas le premier débat que nous avons autour de cela... c'est la démocratie. J'entends aujourd'hui que finalement, on pourrait peut-être passer du côté opposé, du côté Val-de-Saire. J'entends qu'on pourrait mettre un train, un tram-train. Le tram-train, c'est 400 millions. Sur le financement du projet, je vous rassure, il est prévu et finançable, d'autant que ce projet a donné lieu à une signature entre le département, la région, la communauté d'agglomération. Cette convention court toujours. Comme je suis un peu prudent, je me suis rapproché hier de notre président de région pour lui dire que le bruit court que la région ne serait plus avec nous. Il me l'a confirmé hier soir. Il me l'a confirmé. J'ai pris cette précaution d'usage, je voulais que vous soyez pleinement rassurés. N'ayez crainte, la région sera là à hauteur de 30 %, l'agglomération à hauteur de 30 % et le département à hauteur de 40 %. La nouveauté dans ce projet qui vient vers nous aujourd'hui, bien évidemment, ça va faciliter les déplacements. Bien évidemment, il y aura un surcroît. J'en ai échangé avec vous. Le tout transport en commun, imaginons que ce soit le cas, ce sont 100 bus à l'heure sur certains arrêts. Vous ne mettez pas sur des voies petites des bus qui vont se croiser. Ce n'est pas raisonnable. Il faut se doter des moyens pour faciliter le transport et sécuriser ce transport. Et quelque part, arriver à une circulation plus fluide. C'est en cela aujourd'hui que nous défendons ce projet parce qu'il permet d'avancer. Ce sont des besoins. Je n'ai pas dit que nous réalisions aujourd'hui un projet d'il y a 30 ans. Ce projet, vous le savez vous-même, en quelques heures, vous venez de le changer. Vous imaginez au bout de 30 ans, il change évidemment parce que les contraintes ne sont pas les mêmes. À l'appui du dépôt pour l'obtention de la DUP, évidemment, mais ce dépôt n'a pas valeur d'obtention. Nous serons de toute façon suspendus à la bonne volonté des services qui acceptent ou non. Tout projet supporte le risque d'arriver à une non-obtention, même si cette DUP a été obtenue sur l'axe Granville-Avranches en janvier 21. À force de ne rien faire, on va reporter. Déjà que j'ai accepté de consulter ce projet que vous aviez mis sur la table de sobriété, nous avons pris 6 mois. Ça me semblait acceptable. Mais on ne va pas aller comme ça de fil en aiguille. Prendre le temps, les difficultés seront pressantes, bien évidemment. La jurisprudence, les recours, ils seront tout à fait possibles. Le viaduc vous inquiète, ce n'est pas la première fois. Un viaduc, c'est beau. Moi, je trouve que c'est beau quand c'est bien fait. Ça a de l'allure. À tel point que 100 ans après la mort de Eiffel, on célèbre tous ces ouvrages d'art aujourd'hui. C'est formidable. Un viaduc, ça peut éviter de contourner une vallée, une rivière et d'aller chercher plus loin. Mais en termes d'emprise sur le foncier et sur les terres agricoles et sur les zones humides, je peux vous dire que c'est conservateur. Un bon viaduc vous épargne quand même plusieurs dizaines de kilomètres de voirie. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Contrairement aux inquiétudes, je vous remercie d'y penser parce que ce serait non seulement un argument fort, mais son prix oscillerait entre 20 et 25 millions. Il fait gagner une longueur considérable en allant chercher un passage. Au-delà de ça, les réductions de véhicules, vous évoquez le quartier de la gare. Ce contournement n'est pas fait pour diminuer intégralement les 100 % des besoins de Cherbourg. Bien évidemment, tout le monde ne passe pas par le centre de Cherbourg pour aller sur La Hague. Il y a naturellement un trafic sur le quartier de la gare. L'ordre de grandeur est de 4000 véhicules. Ce tracé qui vous est proposé aujourd'hui est d'amener les usagers sur des voies plus fiables, plus rapides à l'occasion, mais certainement pas de solutionner l'intégralité des problèmes de Cherbourg, évidemment. Nous le savons. Les chiffres que vous relevez sont communiqués dans les études. Il y a une transparence totale. Personnellement, je vais laisser maintenant les uns et les autres s'exprimer à ce sujet. Je n'ai pas la prétention de faire le meilleur des projets. Mais aujourd'hui, si nous pouvons réagir et trouver une solution au problème des riverains, en termes de besoins humains il faut calculer la chose. La proportion de véhicules qui utilisent la Longue chasse est trop importante aujourd'hui. Et il faut se projeter dans le futur aussi. En imaginant même qu'il y ait une montée très légère du nombre de véhicules, que ce soient des véhicules électriques ou pas, ce sont des véhicules qui circulent. Mais dans un avenir proche, nous aurons à supporter un nombre croissant de véhicules et des comportements routiers. Ce trajet tel qu'il est aujourd'hui, sans échanger quoi que ce soit, c'est

mettre en danger dans un futur... puisqu'on le voit avec le comportement routier de certains qui conduise sous l'emprise de choses illicites sans se soucier du respect de l'autre. C'est de cela dont il faut parler aussi. Cette notion de se comporter en fonction d'adapter la vitesse du véhicule. Il y a des résultats catastrophiques de l'accidentologie. N'attendons pas. C'est une prise de décision. Le moment est venu. Il ne faut pas attendre plus. Voilà ce que je souhaitais vous dire maintenant. Si d'aucuns veulent prendre la parole, je leur laisse. Christèle Castelein.

_ Monsieur le Président. Le cœur du problème, c'est l'engorgement des axes principaux et par ricochet, les axes secondaires où la densité d'habitat est importante. C'est la réalité du quotidien. Le contournement, c'est redonner de la fluidité dans les zones dans les communes limitrophes de Cherbourg-Cotentin en améliorant la qualité de vie des habitants. On opterait par exemple une baisse substantielle du trafic sur La longue chasse allant de 30 à 50 % et une réduction notable des trafics pour éviter les bouchons sur le réseau local. Les habitants, les riverains souffrent chaque jour de la pollution, du stress lié aux embouteillages, du retard pouvant même impacter les entreprises locales. Le contournement, c'est faciliter les départs des pompiers des forces de sécurité. Les accès au centre hospitalier public du Cotentin pour les habitants de La Hague, aux zones industrielles économiques pour rejoindre La Hague tout en sécurisant la RD 22 et la RD 56. Le contournement ne ferme pas la porte au transport multimodal qui doit apporter une réponse aux besoins de mobilité rurale. Loin est l'idée d'exclure des solutions de transport en commun ou de pistes cyclables en parallèle de l'amélioration des infrastructures routières. L'un n'empêchant pas l'autre. Le contournement ne constitue donc qu'une partie de l'amélioration des infrastructures de transport. Néanmoins, le problème de la congestion est déjà bien présent avec des embouteillages fréquents. Les solutions alternatives ne suffisent pas à répondre aux problèmes de mobilité. La consultation publique a été transparente et ouverte du 26 février au 15 avril 2024. Un sondage IFOP montrait un avis favorable de plus des 3/4 des sondés, dont 80 % de Cherbourg-en-Cotentin. Le contournement est une solution parmi d'autres, capable d'apporter une réponse de mobilité vis-à-vis des besoins des habitants et des industriels. Nos citoyens et nos entreprises attendent des élus des actions concrètes, notamment en faveur de la sécurité routière, de la fluidité, et si on veut être un territoire attractif qui recrute et c'est ce que disait le Président ce matin.

_ Merci. Dominique Hebert demande la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Juste quelques remarques par rapport à vos propos. Effectivement, vous reprenez nos prises de position depuis 2021, et même auparavant depuis 2015, en les dénaturant. On demandait juste de relancer le dossier en rappelant qu'il y avait une nécessité de sécuriser les voies et les trajets des habitants du Cotentin. Et donc, on n'était pas à réclamer le CSO, le tracé qui avait été arrêté au moment de 2012. Nous n'étions pas sur ce type de propos. On est là pour débattre sereinement, pas en se caricaturant les uns et les autres. Quand vous avez évoqué le projet de tram-train, ce projet existe ailleurs. Sur les voies ferrées déjà existantes, il y a des trains de la SNCF qui passe à intervalles de minimum une heure. Entre les 2, il y a la possibilité de faire passer des petits trains qui permettront de transporter les salariés de Valognes à Cherbourg, en s'arrêtant dans des petites gares pour désengorger les routes et relier ce réseau à des transports urbains et interurbains. Il ne s'agit pas de caricaturer les choses. Quand vous dites 100 bus qui vont se croiser sur les petites routes, vous croyez que ces bus qui viendront de partout dans le Cotentin passeront tous par le contournement sud-ouest ? Je ne crois pas, non. Et donc, ce qu'on vous réclame aussi, c'est qu'il y ait un dialogue sincère avec les élus locaux, ce que vous avez fait d'ailleurs sur d'autres chantiers. C'est d'ailleurs pour ça que le prochain dossier, la prochaine délibération, nous allons y apporter un vote favorable. Mais sur ce dossier, Monsieur le Président, au dernier COPIL, quand on est arrivé avec le maire de Cherbourg-en-Cotentin, avant même de rentrer dans cette salle, on a pris le café ensemble dans le hall et vous avez dit : "De toute façon, tout est décidé, on ne va rien bouger". Si vous croyez que c'est un dialogue serein avec les élus du territoire, ce n'est pas comme ça qu'on voit les choses. Le projet du

contournement sud-ouest, à aucun moment dans la délibération, on nous annonce une sécurisation de la RD 22 ou de la RD 56. Il ne s'agit pas non plus d'apporter de fausses promesses aux habitants. C'est pour ça qu'il y a un hiatus entre vous et nous, et pas seulement, mais aussi entre un certain nombre d'élus. Vous l'aurez certainement remarqué, un certain nombre d'élus de toutes tendances politiques, représentatifs des différents pôles du territoire du Cotentin. Mercredi 10 décembre, tous les élus ont participé à une conférence de presse que nous avons organisée. Ces élus, représentant la diversité du territoire du Cotentin, vous pouvez rappeler que l'amélioration de la desserte ouest du Cotentin est une attente, mais qu'elle est devenue aujourd'hui une urgence. Pour autant, ils ne pouvaient rester sans rien dire alors qu'ils ont la conviction que le projet du conseil départemental est irréalisable en l'état et qu'il ne correspond pas aux besoins de leur territoire. Ils ne veulent pas manquer ce rendez-vous avec l'histoire de notre territoire. Ils ont interpellé le département et les élus. Ils ont tenu à exprimer devant nous la certitude de poursuivre une démarche coûteuse qui n'aboutira pas, occasionnera des retards supplémentaires devant la nécessité d'agir, devant l'urgence d'anticiper et de construire un projet d'avenir solide, réaliste, adapté, finançable. Ils ont solennellement demandé au conseil départemental d'écouter les élus du territoire qui veulent un projet réaliste et réalisable. Ils demandent de ne pas recommencer l'erreur du contournement précédent. Aujourd'hui, à travers notre vote, le Conseil départemental a une responsabilité essentielle et doit se demandait à l'image de la démarche partenariale de sa politique contractuelle avec les collectivités locales comment il peut agir au mieux en écoutant les élus locaux, pour servir le développement et l'aménagement territorial du Cotentin. J'imagine que vous avez lu les journaux. Mais pour que vous ayez bien conscience et connaissance de leur position vis-à-vis du projet proposé cet après-midi, je vais vous donner les arguments des maires du Cotentin de manière synthétique. La mère de la demande une prise de hauteur, d'avoir une vision globale, de réaliser un réel travail en commun. La société change, les mobilités changent, le projet doit lui aussi changer. Elle demande des aménagements adaptés et respectueux du territoire. Sur La Hague, 4 exploitations agricoles sont impactées, fragilisées et coupées en 2. Elle relate les inquiétudes des riverains de la route, la dévalorisation de leur maison. Elle réclame un projet qui doit être compris, partagé et utile. Le maire de Gouville, celui qui met des coups de couteau dans le dos. Le contournement existe déjà en sortant de la nationale 13 via les D 56, 22 et 901. Elles ont besoin d'être reprises et sécurisées sans dépenser 100 millions d'euros. Il ne veut pas voir ses commerçants mourir. Le maire de Port-bail-sur-mer se dit en accord avec le maire de Gouville et vu un aménagement harmonieux qui bénéficie à toutes les communes du Cotentin. La maire de Varouville précise que les salariés du Val-de-Saire qui travaillent à l'ouest passent par la D24 qui est dangereuse. Elle estime que le département n'est pas assez prospectif en quête d'aménagement du territoire. Elle assure qu'aucun argument en faveur du CSO ne résiste à une analyse approfondie. Le maire de Cherbourg-en-Cotentin. Dans un premier temps, il annonce que la ville de Cherbourg-en-Cotentin a lancé ses études déjà bien avancées pour connecter l'ouest de la ville à la RD 64. Il est invité à notre COPIL pour partager les objectifs communs à nos 2 communes. Le projet sera connecté à un parking relais et à des lignes de buses urbaines à très court terme pour sécuriser le secteur routier pour les usagers. Il évoque le fort développement économique sur l'ensemble du Cotentin et au-delà qui nécessite un maillage routier sur tout le territoire et non sur une seule route. Il rappelle les besoins avec les milliers d'emplois créés dès 2026 sur l'ensemble du Cotentin avec un calendrier totalement déconnecté de celui du contournement sud-ouest. Il expose la cohérence de toutes les politiques publiques mises en œuvre dans sa commune et dans le Cotentin, cohérence que met à mal le CSO. Il rappelle tout le travail pour la décarbonation du territoire en mettant en avant le mix énergétique autour de la production d'énergie propre, l'hydrolien, le nucléaire, l'électrification du port pour les paquebots, l'extension du réseau de chaleur, des milliers de logements sociaux, les investissements

lourds sur le patrimoine pour remplacer les chaudières polluantes et isoler les équipements publics. Au passage, Monsieur le Président, je m'interroge sur le comment les ambitions des plans d'atténuation et d'adaptation de nos bilans carbone que vous venez de nous présenter ce matin seront impactées par ce contournement sud-ouest. Le département n'est propriétaire d'aucun des 120 ha nécessaires. Les expropriations seront longues et douloureuses pour les habitants et les propriétaires concernés. Ils demandent à connaître les politiques publiques départementales qui seront supprimées pour financer ce dossier. Nicolas Ferrand indique que le contournement sud-ouest n'est pas son sujet, qu'il n'en a pas besoin pour mener à bien son projet industriel d'ampleur. Au contraire, il évoque même de construire un port au pied de l'usine d'Orano, de mettre un vaste plan de déplacements d'entreprise basée sur le déploiement de transports en commun. Lorsqu'il interroge les entreprises de transport nucléaire, elles indiquent qu'elles ne passeront pas par le CSO pour livrer La Hague et qu'elles continueront de passer sur la nationale 13. Certains commentaires politiques manquent de cohérence et de hauteur de vue. Lorsque des élus critiquent le manque de dynamisme du centre-ville et que l'enjeu du prochain mandat sera de le revitaliser, et que les mêmes élus veulent contourner ce centre-ville. On rappelle les chiffres du département qui confirme que le contournement sud-ouest ne va pas désengorger le carrefour de la gare moins de 4000 véhicules par jour face aux 45 000 véhicules qui passent chaque jour, ce que vous avez confirmé à l'instant. Et je remercie la presse de confirmer nos propos. En effet, le contournement sud-ouest n'est pas fait pour les habitants de Cherbourg. Il souhaite que l'on poursuive le déploiement et le renforcement du réseau de mobilité de Cap Cotentin et porté par l'agglomération. L'étude menée par l'agglomération du Cotentin afin de réactiver... ah non, c'est la grande enquête qui est lancée au nom du comité de pilotage. Le maire évoque l'étude menée par l'agglomération du Cotentin afin de réactiver le réseau ferré avec un tram-train et la réactivation de petites gares en lien avec des parkings relais et des liaisons de bus interurbains vers des sites industriels. Il évoque la nécessité d'améliorer et de sécuriser le réseau existant afin de mailler l'ensemble du Cotentin. Et que nous construisions un projet d'avenir pour le Cotentin de 2050. Le maire de Saint-Pierre-Église, il est présent, il s'exprimera s'il le souhaite. "En dépensant moins, on peut faire mieux". Et les maires souhaitent le désenclavement du Val de Saire vers Montebourg. Je n'ai pas cité toutes les interventions et les échanges en réaction à cette conférence de presse. Très nombreux sont les avis qui convergent. Écoutez les élus du territoire. Ils ont le sentiment que ce n'est pas le cas actuellement sur ce dossier. Thierry Letouzé nous a fait la démonstration que ce dossier n'est pas réalisable. Sur le plan financier, à cause des engagements de la région, tel que vous en aviez connaissance depuis quelques semaines et qui a été confirmé hier dans les médias par le président de la région qui a annoncé qu'il n'y aura plus aucun projet routier financé... il vous a peut-être dit le contraire au téléphone, mais je regarde aussi ce qu'il dit...

_ Il parle des nouveaux projets. Celui-ci n'est pas nouveau.

_ Ce n'est pas ce qui transpire dans les médias. Je vois ce qui est écrit dans les médias. De toute façon, sur le plan réglementaire, puisque lors de la conférence régionale sur la zéro artificialisation nette, et le compte rendu de cette réunion nous apprend que le président de région, encore lui, a exclu des quotas régionaux tous les projets routiers et cyclables. Au regard de ces éléments, pouvez-vous nous expliquer comment le département va pouvoir financer ce contournement sud-ouest si le désengagement de la région venait à être avéré ? Comment pouvez-vous apporter une garantie totale ? Comment sera-t-il réalisé lorsqu'il sera réalisé ? Ou alors, comment vous expliquerez le moment venu que finalement, ce projet est abandonné ? Pouvez-vous confirmer que le CSO ne sera pas intégré dans les enveloppes mutualisées de la région, sauf à être réalisé avant 2030 ? Calendrier irréalistique. Et pour conclure, je veux m'adresser à vous tous, chers collègues. Vous avez raison d'être attaché à la ruralité du monde agricole. Je vous invite à regarder les personnes du public qui n'ont pas le droit de s'exprimer aujourd'hui. Ainsi, je vais me faire leur porte-parole. Monsieur Ferron est agriculteur. Il exploite la

ferme avec sa famille depuis des décennies. Sa fille présente à ses côtés veut prendre sa succession. Et voyez-vous, le tracé que vous proposez au vote aujourd'hui traverse dans toute sa longueur leur exploitation. Ce tracé sacrifie toute possibilité d'exploiter. Ce projet, selon ses propres mots, tue sa ferme et notre collègue Monsieur Fortin Larivière peut le confirmer puisqu'il a été se rendre compte sur place. Alors devant ce qui est vécu comme un drame par Monsieur Ferron et sa fille, une simple expropriation ne compensera jamais le fruit d'années de labeur, de sueur, mais aussi de bonheur, ainsi que la destruction de l'avenir professionnel auquel s'est préparée la fille de Monsieur Ferron. Mais chers collègues, vous avez le choix. Faites-le en tant que responsables politiques, en liberté et en conscience. Ne le faites pas seulement par suivi d'une consigne de vote. Tournez-vous vers l'espoir, l'espoir d'accompagner un territoire vers un développement économique florissant, histoire d'aménager et de sécuriser le réseau routier du Cotentin au service de tous ses habitants et pas seulement de quelques-uns. Bref, libérez-vous d'un cercle qui vous ferait tourner en rond pour un dossier qui ne verra jamais le jour et qui gaspillera l'argent public qui se raréfie et qui n'apportera pas les réponses aux besoins du territoire que nous partageons tous.

_ Avant de laisser la parole à Jean-Marc qui me la demande, je vais simplement répondre sur certains points que vous avez évoqués. Le débat, par nécessité, exclut des contrevérités. Et quand vous me dîtes que lors du dernier COPIL, j'ai dit que tout était inscrit, je répondais à un de vos collègues qui étaient présents et qui me sommait de retirer le projet et de faire autre chose. Je veux bien tout entendre, mais quand nous avons entendu que sur ce projet, ça ne marcherait pas, il y aurait des recours et des pressions importantes à tous niveaux, je demande à revoir quand même la question. Quant aux avis que vous avez recueillis de part et d'autre, quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. C'est exactement cela aujourd'hui. Nous en sommes... Il y a eu une concertation poussée comme jamais sur Cherbourg, tellement poussée que nous avons même déposé des kits de façon à ce que les entreprises s'expriment, à ce que les salariés des entreprises qui font ces mouvements tous les jours de l'entreprise à leur domicile s'expriment sur les besoins et les inconvénients. Monsieur Hébert, combien de fois avons-nous débattu du sujet ? Si on dit une dizaine de fois, ce sera peu. Je voudrais vous rappeler une chose. Un sondage a été réalisé, quand même, au cours des concertations. Ce sondage révèle que 80 % des Cherbourgeois sont favorables à ce projet. 76 % des personnes qui vivent sur ce territoire sont favorables. Ce n'est pas peu dire. Vous allez me dire aujourd'hui qu'au gré de vos recherches, de témoignages, vous allez me dire que c'est de bonne guerre, enfin combien de fois allons-nous changer de fusil d'épaule ? Que va-t-il en sortir si, tous les 6 mois ou tous les ans, nous changeons de registre ? Quand nous savons qu'un projet routier effet sur le long terme, sur la durée longue qui dépasse les mandats, comment faire pour construire un projet ? Quant à la faisabilité financière, une convention a été signée. Elle est là. Il y a eu au travers de tout projet d'investissement, nous sommes bien sûrs de l'investissement, un investissement qui ne va pas se faire sur une année. Le coût estimé à 35 millions sera étalé sur plusieurs années, les années d'études et de travaux confondus. Évidemment, ce sera le cas sur cela. Après Marcey, il n'y a pas de continuité dans le contournement que nous avons fait. C'est sur là où je pose la question. Quand vous citez les GPS et autres, l'itinéraire recommandé est Villedieu. Par contre, en venant du Sud, il faut prendre le contournement de Marcey qui prendra toute sa dimension quand les 2 contournements seront raccordés. C'est bien ce que nous voulons faire. Maintenant, tout projet, on peut tout dire. Mais ce projet, nous ne le faisons pas par plaisir. Nous n'allons pas mettre sur la table 95 millions d'euros par plaisir. Nous savons que c'est un besoin structurel du département. Nous nous battons autour d'un des secteurs les plus dynamiques de la Manche, plus dynamiques, même, et dotés de moyens de fonctionnement très importants. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Ce projet a le mérite d'exister. Il a le mérite d'être proposé aujourd'hui. Il a le mérite de nous engager comme nous le ferons sur l'axe Granville-Avranches, mais dans des délais suffisamment courts. C'est bien ce que nous voulons : désengorger les routes départementales, les communes qui sont en surcharge de flux de véhicules et qui n'en peuvent plus. Là, c'est faire preuve finalement d'améliorer la société. Je reprends ce que vous disiez à propos du carbone. Tout de suite, les encombres et les ralentissements produisent 10 fois plus de carbone qu'il n'en sera produit

après. Il ne faut pas oublier qu'une circulation fluide est moins génératrice de carbone que des embouteillages. On le voit tous les jours. Une fois pour toutes, il faut un peu d'honnêteté là-dedans. Ce projet a le mérite d'exister. Rien n'est parfait, évidemment. Mais il a le mérite d'exister en fonction des contraintes qui nous sont posées aujourd'hui en termes de réglementation. Nous tâchons de répondre à ce besoin. Maintenant, je laisse la parole à Jean-Marc.

_ Merci, Monsieur le Président. J'écoute le débat d'en haut. Je n'étais pas là en 2021. J'ai toujours exprimé mon scepticisme pour la voie de contournement pour plusieurs raisons qui ont été évoquées les unes après les autres. L'emprise foncière, certes. L'emprise agricole, surtout. Je reste persuadé que ce n'est pas une voie qui servira exclusivement aux véhicules, pas assez, en tout cas. Ça désengorgera un peu la D22, la D56. Au vu du projet Aval du futur qui reste un projet avec une enveloppe de 10 à 15 000 salariés en plus, on ne peut pas imaginer qu'il y aura 10 à 15 000 voitures en plus. Il n'y a pas les parkings pour les mettre. Effectivement, il y aura des voitures, mais aussi beaucoup de bus. Le transporteur, ça a été dit, quasi aucun emprunteur à la voie de contournement. Ils continueront à prendre l'axe D 56-D 22. Les habitants de La Hague, personne n'ira chercher cette voie de contournement ni pour partir de chez lui, ni pour rentrer chez lui. Je ne suis pas persuadé qu'il y ait un gain de temps pour Cherbourg. L'accidentologie, oui, on a échangé là-dessus ce midi. Effectivement, la D 22, quelques aménagements sont en cours. Je reste persuadé que le travail aurait dû se faire sur des axes existants qui sont des voies de contournement prises d'assaut par les travailleurs en soi. On aurait pu essayer d'aménager avec une enveloppe de 100 millions d'euros. Cela aurait été possible. Après, ce qui sera dépensé ne sera plus dépensé. À titre personnel, je me suis exprimé depuis le début sur aucun fuseau, mais un travail des axes existants. Je reste persuadé, mais peut-être à tort, parce que quand j'écoute les propos des autres, tout est entendable, mais à chacun de se faire son opinion. J'ai une demande à faire, mais je ne sais pas si elle est légale. Au vu de ce qui s'est passé cette semaine sur les réseaux sociaux après les annonces du vote de la voie de contournement et le déchaînement des citoyens envers les élus, avec des mots parfois très haineux, j'aurais aimé qu'on puisse voter à bulletin secret. Moi, personnellement, je vote contre. Les gens le savent déjà. Mais de façon à faire taire un peu toutes les rumeurs que l'on voit et que ça ne dure pas trop longtemps. Moi, j'arrive à passer par-dessus, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Et ça prend des proportions. Depuis le début de la semaine, ce n'est pas très agréable ni pour les uns ni pour les autres. Je ne sais pas si cette demande peut être exaucée. Voilà. Je la fais officiellement. Merci de m'avoir écouté.

_ La parole a été demandée par Axel Fortin-Larivière. Et Charly Varin ensuite. Et Jacques Coquelin.

_ Je vais juste revenir sur quelques points. Il y a tellement d'informations qu'on aurait tendance à être plutôt dans la sidération, alors qu'on est sur un sujet qui est éminemment important pour le territoire. La première chose, c'est qu'il ne faudrait pas opposer un projet au reste des infrastructures routières, à d'autres besoins sur le territoire. La première chose, c'est que le département, comme à la précédente mandature, avait voté un rapport concernant les grands axes. Ça a toujours été le cas depuis au moins 2 ou 3 mandatures. Il me paraît effectivement honnête par rapport à tout ce qui s'est succédé avant de finaliser les projets avant d'en envisager d'autres. C'est difficile de dire à quelqu'un : "Je suis désolé, on ne va pas faire votre projet qui est moins important que le nôtre". Je crois qu'il était normal qu'on aille jusqu'au bout des études pour savoir véritablement ce qu'il en est. On l'a dit, on rentre dans une étude au mètre carré près. On arrive dans un projet qui devient une réalité. On est de plus en plus en train de dire que ça ne va pas répondre à l'ensemble des besoins. Je vous rappelle qu'avant la concertation pour pouvoir faire avancer les services, on a évoqué les besoins très détaillés. Le projet de contournement sud-ouest devait répondre aux besoins. Là, aujourd'hui, vous êtes en train de dire qu'il faudrait répondre à tous les besoins. Le contournement sud-ouest de Cherbourg répond à un certain nombre de besoins, mais pas à tous les besoins qui sont arrivés en plus par la suite. Je voulais aussi vous faire une annonce quand même, parce que le département ne reste pas en regardant par la fenêtre ce qui se passe. Depuis l'Aval du futur, déjà, les équipes qui travaillent sur la sécurisation de tous les axes dont nous avons parlé... Quand on parle de covoitage... On fait des choses, on a refait totalement la D 22. On a tous les projets en cours jusqu'à La Hague. On a fait des

études de sécurité sur la D 56. Il y a la D 64 où il va falloir faire des choses. On a prévu aussi peut-être dans le cadre des besoins l agrandissement des routes. Tout ça est en cours. Je ne pense pas que ce soit utile d'opposer les projets. Et surtout, je rappelle aussi que nous sommes tout à fait conscients des autres besoins qu'il y a dans les territoires. Je me suis exprimé auprès d'un certain nombre de maires, oui, il y a des choses à faire au niveau du Val-de-Saire. Mais on peut peut-être terminer de manière sérieuse ce qu'on a commencé à faire. Pourquoi je vous dis tout ça ? Comme vous l'avez dit aujourd'hui, nous voulons que l'État nous dise : "Très bien, faites les travaux". On ne saura jamais finalement si on peut ou non du point de vue gouvernemental faire ce projet. On ne pourra le faire que si on est allé jusqu'au bout des études. Et je terminerai avec Monsieur Ferron. On est déjà en train de regarder, j'ai bien fait de le rencontrer et je le remercie pour son accueil, le fait de déplacer le tracé dans le fuseau parce que c'est tout à fait réalisable. Le rapport dit bien que nous avons discuté. Il faut bien qu'on propose quelque chose pour que les services puissent regarder globalement les études, si on doit déplacer la route de 20 m, de 50 m, on le fera, bien évidemment.

_ Charly Varin a demandé la parole. Après, Christèle Castelein, Jacques et Philippe.

_ Merci, Président, chers collègues. Notre collègue Dominique Hebert m'a interpellé sur la partie zéro artificialisation nette, j'y reviendrai. C'est moi qui ai rédigé le compte rendu pour la Manche puisque j'y siège aux côtés d'Alain Navarro et d'Hervé Bourgoin. Juste revenir sur ce dossier et sur les propos qui ont été dits. Il y a eu la conférence de presse de Valognes, capitale politique du Cotentin plus que jamais cette fois-ci, mais il y a aussi eu d'autres articles dans la presse. Ce n'est pas facile pour nous de jauger. Combien il y en a d'un côté, combien il y en a de l'autre ? Je voulais revenir sur ce sujet évoqué par notre collègue que vous avez cité qui, dans la presse, dit : "En fin de compte, c'est les élus du centre et du sud qui vont décider pour Cherbourg". Pour moi, cette approche-là est une ligne rouge. Ici, on est conseillers départementaux. Je me sens aussi bien légitime de décider quelque chose pour servir que pour Mortain. De grâce, comme le dit la première vice-présidente de l'association que je préside à ses côtés, prenons de la hauteur. L'institution départementale mérite d'être respectée. Si on commence à faire un truc où on empile les cantons et où c'est chacun pour son canton, ça me gêne. Ça m'a apporté. Tout le monde ici est légitime. Ensuite, on cherche de nouvelles accroches. Très bien, vous n'êtes pas obligé de le faire. Si vous n'avez plus d'arguments, il faut aussi se rendre à l'évidence. Ensuite, on nous parle de Nicolas Ferrand. On fait parler Nicolas Ferrand. J'aime beaucoup ce garçon, mais ce n'est pas lui qui va décider de la politique du département ni de la politique de la ville de Cherbourg ni d'ailleurs. Il faut qu'on soit aussi clair même sur le principe de souveraineté. Les conseillers départementaux décident des projets structurants qui relèvent de leurs compétences, pas un industriel, pas l'État. L'État donnera son aval après avoir étudié le dossier. C'est comme ça que ça fonctionne avec les différentes autorités. L'industriel, OK. S'il dit des choses, moi, il ne m'a rien dit. S'il pense ce que vous avez répété, j'aimerais qu'ils nous écrivent. Ce sont quand même les élus qui décident, peu importe le poids du projet. Pour l'Aval du futur, nous aurons des discussions sur ce projet. Il a un impact économique important. Mais le rôle des élus n'est pas non plus de se coucher devant les industriels et d'avaler des choses qu'on n'a pas envie d'avaler. On est là aussi pour représenter l'ensemble des concitoyens de la Manche. Le projet Aval du futur est important, mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga. En plus, ce n'est pas demain, c'est après-demain. On peut en tenir compte dans l'investissement sur lequel nous débattons, mais ce n'est pas Orano et son directeur de projet qui décident des politiques publiques locales et départementales. Je voulais aussi le rappeler. Ensuite, il y a eu des exemples passés dans le département d'investissement routier. Je ne siégeais pas dans ce fauteuil, j'étais un peu plus haut à l'époque. Le département a financé l'A 84 en partie, l'A 174 pour désenclaver le port de Cherbourg, parce que ce n'était pas pour le plaisir d'avoir une 4 voies. Ça a été possible. Il ne faut pas qu'on parte non plus dans une liste des peurs de tout ce qu'on ne pourra pas faire. Si vous partez du principe que vous n'allez pas y arriver, il ne faut pas être élu. Parce que sinon, c'est sûr qu'on ne va pas y arriver. Là, le projet est raisonnable, il est discuté. J'entends les nuances. Il y a des approches différentes, c'est la démocratie et c'est plutôt bon signe que nous ne soyons pas d'accord. C'est pour la vitalité démocratique. Après, la question que je me pose, c'est qu'il y a des

collègues maires que j'entends d'un côté, j'entends de l'autre. J'entends le président qui nous dit qu'il y a eu un sondage de fait avec 76 % auprès de 1000 habitants, ce qui est quand même très représentatif, même si ça n'est qu'un sondage du bassin de population qui a été sondée. Ensuite, Dominique Hebert à raison. En l'état actuel des choses, on essaie de se concerter en amont pour aller défendre les projets de la Manche. Aujourd'hui, la région dans la conférence du ZAN nous dit qu'il n'y a pas de délibération qui arrête les choses. On ne peut pas figer un nombre d'hectares tant qu'on n'a pas une copie un peu plus affinée, d'où l'intérêt de décider. Enfin, où est-ce qu'on aimerait aller pour continuer à avancer ? Dans le pire des cas, si la conférence régionale du ZAN ne répond pas aux 3 projets routiers sur lesquels nous débattons, on ne pourra rien faire. Cette enveloppe est nationale. Il y a une enveloppe régionale sur laquelle on se bat pour faire rentrer les projets qu'on estime dépasser les limites de nos intercommunalités. Et ensuite, il y a des enveloppes par intercommunalités. Dans le pire des cas, les acteurs seraient décomptés sur les agglomérations de Mont-Saint-Michel et de Granville et sur l'Agglo du Cotentin. Mais dans les discussions, c'est ce projet qui justifierait le mieux dans l'enveloppe régionale du ZAN. Les 2 autres sont plus discutables. Mais Dominique a raison, à l'heure où je vous parle, il manque des éléments pour savoir ce que le département veut faire. C'est la question qu'on oppose à chaque fois. On se bagarre avec Alain pour nous dire qu'il y a ça, et on est toujours en train de concerter. Il est donc urgent, je pense, d'avancer. Ensuite, vous avez parlé de Marcey. L'agglomération d'Avranches, c'est 15 000 habitants. Vous connaissez plus le secteur que moi pour le coup. Il faut comparer ce qui est comparable. Jean l'a rappelé, c'est quand même un contournement qui débouche sur une voie en entonnoir. Mais on peut faire des choses sérieuses sans trop se prendre au sérieux. Je note la référence au cercle. Les quadrilatères croisés, ce n'est pas forcément mieux. Je considère que les projets départementaux routiers sont en gestation depuis un peu trop longtemps. Et pour ma part, je me suis fait un avis sur la question sur la base de toutes les études qui ont été faites des réunions et je le voterai à 2 mains.

— Jacques Coquelin avait demandé la parole.

— Merci, Monsieur le Président. Je voulais aborder cette délibération sous un autre angle parce que je pense que dans cet hémicycle, nous devons avoir un traitement équitable de l'ensemble des dossiers qui nous sont présentés, des dossiers qui nous sont soumis. Victor Hugo disait qu'à défaut de justice de cœur, on pouvait avoir une justice de raison. Et j'aimerais qu'on ait cette justice de raison. Je rappelle ici que nous avons adopté un principe qui consiste à ne pas aller à l'encontre des positions qui sont prises par les collectivités locales, par les maires, par les conseils municipaux. J'en veux pour preuve que le désenclavement du Val-de-Saire et le contournement de Montebourg en passant par l'est a été totalement abandonné parce que les élus de Montebourg se sont positionnés contre. Il a été plus qu'abandonné parce que je le crois tout à fait enterré. J'entends bien qu'il y a des choses à faire, mais je ne vois pas beaucoup les actes. Je me demande pourquoi la position du département serait différente avec Cherbourg-en-Cotentin. On est exactement dans la même situation. On fait une proposition, les élus cherbourgeois disent : "Niet, nous n'en voulons pas". Si nous étions dans une position de force financière, mais nous ne le sommes plus. Nous avons des finances qui sont quand même plutôt fragilisées. Nous devons quand même faire attention. Quand on a moins de moyens, peut-être faut-il avoir un peu plus d'imagination. Et en plus, je finirai par-là, je crois qu'il y a véritablement, et je suis même sûr, un enjeu politique qui sera, je crois, au cœur des débats des prochaines élections municipales. Nous en sommes à 3 mois. Est-ce qu'il y a urgence à faire des choix aujourd'hui ? J'ai entendu, Monsieur le Président, vous avez décidé des sondages. Je pense qu'on pourrait tout à fait attendre le mois de mars et les élections pour pouvoir prendre des décisions ultérieures. Et je dirais, en ce qui me concerne et ça me regarde personnellement, qu'aller à l'encontre de la position des élus cherbourgeois qui est claire, pour moi, ce serait un déni de démocratie. Et donc, je voterai contre ce projet.

— L'exercice devient difficile. Nous allons voir si le vice-président en charge des finances estime que nous n'avons pas suffisamment de fonds. Bien entendu, nous sommes entourés de précautions. Évidemment. Ce projet ne va pas se faire en 4 ans ni en 5. Il y a déjà eu des sommes investies, il y en

aura d'autres. Je vous rappelle, chers collègues, que nous sommes investisseurs et cofinanceurs à hauteur de 40 %. Quand vous dîtes qu'il faut écouter les élus de Cherbourg-en-Cotentin, je vois qu'il faut aussi écouter les élus des communes qui sont concernées par les ravages que font les voies de circulation actuellement, avec une densité de circulation telle. Ce n'est pas ma vision de la démocratie. Chacun voit à sa porte. Maintenant, je laisse la parole à Christèle Castelein et à Gilles.

_ Je n'avais pas prévu de prendre la parole. Je vous remercie de nous autoriser à débattre comme ça. Je sais que ce n'est pas toujours le cas dans toutes les instances régionales ou départementales. Je vous remercie de nous laisser nous exprimer de cette manière. Vous avez évoqué les années où j'ai été élu, moi aussi, dans cette enceinte, et les déclarations que nous avons vues avec Anna Pic. À ce petit jeu, on pourrait aussi vous ressortir les motifs qui ont fait que vous avez refusé. Vous aviez aussi des éléments de langage, à l'époque, qui ont conduit à ne pas faire les travaux. À ce petit jeu, on pourrait aussi amener les arguments des uns et des autres. Je ne pense pas que ça puisse faire avancer beaucoup le débat. Vous vous préoccupez à juste titre de la sécurité des riverains, je l'entends bien comme ça. Je vais dévier un peu du débat, si vous le permettez. Dans le cadre de la sécurité et de la sécurisation de nos routes, on avait un élément, un service qui fonctionnait très bien, c'était les opérations ponctuelles et les aménagements limités qui ont vu leur budget se dégrader d'année en année. L'année prochaine, il n'y en aura plus. C'était cette année, le dernier budget. Je trouve ça dommage. En termes de rapports et de proximité des élus sur le terrain et qui connaissent bien les éléments qui posent problème sur le territoire, c'était aussi un moyen d'engager le débat et d'avoir un relationnel important avec les services. C'est une relation qui s'est quand même dégradée. Parfois, j'ai l'impression plus d'avoir affaire d'interpeller plutôt la région... vous connaissez le relationnel entre les élus et la région et ce n'est pas du tout à la hauteur de ce que les élus locaux peuvent attendre. J'ai un exemple. Sur le carrefour entre la D120 et la D920. Il se trouve que c'est à côté de chez moi. À la suite de travaux de voirie légers, il y a un passage protégé qui a été supprimé. J'ai demandé à ce que ce passage protégé soit réhabilité. Malheureusement, ça a été refusé au motif qu'un passage protégé, quand il y en a, les piétons ne font plus attention à ce qu'il se passe sur la route et se mettent en danger. Le relationnel n'est plus à la hauteur de ce qui pouvait être fait entre les services et les communautés. Je m'interroge quand vous vous engagez sur la sécurisation des fois, je peux le comprendre, mais est-ce que ces grands travaux qui vont avoir lieu, ne vont-ils pas continuer à mettre à mal les financements sur les services de proximité telle qu'on les connaissait avant et tel que c'était pratiqué lorsque Jean-Claude s'occupait des OPAL ? Voilà.

_ Je vois que vous sortez les armes de secours. Cela nous éloigne beaucoup du débat. Je reviens... Je ne vais pas être long. Le fond du débat n'est pas là. Il y a la particularité que cela a été fait à une époque où il y avait des files d'attente sur les travaux de petites ou moyennes interventions pour la sécurisation entre des carrefours, des virages. D'une part, la file d'attente s'est amenuisée et les travaux ont été traités de plus en plus au fil de l'eau. Il n'y avait plus de raison de programmer des OPAL dans la mesure où l'attente était moindre. J'en ai connu avec des attentes de trois ou quatre ans, voire plus. De fait, il n'y en a plus, mais vous pouvez en traiter directement avec les agences. Toujours est-il que les passages protégés ne sont pas mis en place si la vitesse est supérieure à 50 km/h. C'est un des motifs qui a pu justifier cela. Maintenant, je voudrais en revenir au fond du problème. Ce qui nous anime aujourd'hui, c'est ce que nous vivons, il faut avoir des arguments. J'entends parler de reports incessants. À chaque prise de parole contre, j'entends le mot report. Je l'ai entendu à plusieurs reprises, il n'y a toujours pas le contournement et il y a toujours un besoin avéré. Si le maire de Cherbourg et son conseil municipal s'opposent à ce projet, je le redis, il y a des communes qui souffrent de ce passage avec une telle densité que cela devient une nuisance, nous devons agir. Il en est de notre responsabilité, mais quelque part, se réfugier derrière un vote à bulletin secret... Chacun doit assumer sur ce projet. Il faut assumer. Franchement, je ne comprends pas comment on peut aujourd'hui demander de se réfugier derrière un vote à bulletin secret. Ce projet est trop important. Chacun doit y participer. Je laisse la parole à Christèle.

_ Deux mots. Je voulais répondre. Si je cite la sécurisation de la RD22, c'est que j'ai vérifié mes sources. Au COPIL de sécurisation, c'était vendredi matin dernier et j'y étais. Toi, tu cites une étude dont je n'ai pas connaissance. Elle n'est pas financée par l'agglomération. Il y aura une étude et une agence d'urbanisme a été créée. Il faudra effectivement une étude sur le désenclavement complet du Cotentin, mais je pense que notre agence d'urbanisme pourrait nous fournir l'étude. Voilà ce que j'avais à dire.

_ Daniel Denis.

_ Merci. J'étais invité à la réunion de Valognes mercredi dernier. J'ai donc participé. Il est vrai que j'ai parlé d'essayer, comme beaucoup d'investissements que l'on fait, de faire mieux en dépensant moins. Nous avons tous envie de ça, bien évidemment. Ce tracé, déjà, je le trouve trop près de Cherbourg. Plus au sud, je crois que ce serait vraiment mieux. Ce que j'ai comme inquiétude également, c'est que quand on a un projet coûteux, il ne faut pas que cela se fasse aux dépens des aménagements qui doivent se faire sur les voies déjà existantes qui sont trop fréquenter. Le Val de Saire, par exemple. On doit se diriger vers les Pieux ou la Hague. On ne passe pas par Cherbourg. On utilise la D24 qui est dangereuse. Il n'y a même pas de ligne médiane. C'est vraiment un gros souci. Elle est très étroite. Il faudrait vraiment... Et il y en a d'autres qui sont utilisées fréquenter qui sont dangereuses. Le relief permet une faible vitesse. Il ne faudrait vraiment pas qu'il y ait trop de voitures. Ce n'est pas le cas. C'est vraiment utilisé. Je voulais surtout que les projets coûteux n'aberrrent pas les aménagements à venir sur ces routes qui sont utilisés. Voilà, Monsieur le Président. Vous l'avez confirmé. Cela rassure quand même, au nom de la région. Je me rappelle bien des années 85 ou 90, pour le Val de Saire, il y avait deux solutions. Élargir les voies existantes, les fameuses routes communales, on élargissait. Et ça a été la deuxième solution qui a été prise en créant des voies qui traversaient des parcelles de terre et autres. Il y a une solution plus coûteuse qui n'a pas été prise, les projets et les plans sont restés dans les tiroirs depuis 40 ans. C'est un exemple. J'ai fini mon intervention. Sujet difficile. J'espère...

_ Je suis ravi que tu aies fait le constat que certains plans restent très longtemps dans les cartons, faisons en sorte que celui-ci ne retourne pas. Merci de ton témoignage. Antoine a la parole.

_ Merci. Remarque d'ordre général. J'écoutes la ravissante intervention. Si on en a parlé des passages protégés, peut-être pourrait-on aborder la couleur du bitume ou la végétation sur le bas-côté. Cela contribuerait à prolonger le débat. J'aurais plein de choses à dire sur la présence de Jacques Coquelin... Une remarque sur ce vote à bulletin secret qui a été demandé. Je ne suis pas solidaire. Si nous n'avons pas le courage d'évoquer à main levée notre vote et notre choix personnel sur un sujet structurant comme celui-ci, nous n'avons pas forcément notre place dans cette assemblée. Il faut avoir le courage de nos opinions.

_ Merci. Karine Duval avait demandé la parole.

_ Il me semble que, dans le règlement intérieur, il y a un article 50 qui stipule que si un sixième des gens demande le vote à bulletin secret, c'est possible. Je pense que c'est peut-être une bonne idée de le demander et de le soumettre au vote.

_ Personnellement, j'estime que, pour en débattre depuis suffisamment longtemps, chacun ici doit... J'entends Jean-Marc et d'autres parmi vous qui nous disent que, tous les jours, par les réseaux sociaux, ils reçoivent aussi des insultes et des menaces. Je m'en désole. Je ne suis pas un farouche partisan des réseaux sociaux. C'est clair. Quelque part, il y a une certaine recherche de paix et de quiétude que l'on cherche quand on s'endort le soir. Il n'y a rien de plus dangereux que de lire les réseaux sociaux avant de s'endormir, évidemment ! Donc, c'est pour cela que je voulais vous dire que bon... Dominique Hébert, et après, Philippe.

_ Merci. Je vais essayer d'être clair avec toutes les notes que j'ai prises par rapport à ce qui a été dit. Je vais essayer d'apporter un certain nombre de réponses par rapport à nos positions. Sauf à une, celle de notre dernier collègue. Nous avons tous désiré que ce débat soit respectueux les uns des autres. Je ne vais pas répondre aux propos méprisants qui viennent d'être tenus par le collègue à ma gauche. Par rapport à ce que vient de dire notre collègue Charly Varin. Je suis d'accord avec lui. Je suis d'accord quand il dit que j'ai raison. Déjà, je te remercie. Plaisanterie à part, je suis d'accord quand il dit que

Nicolas Ferrand, l'industriel n'a pas dicté la politique du conseil départemental de la région. Peu importe la collectivité ni l'État. Nous sommes la libre administration. Encore heureux. C'est aussi la démocratie. Pour l'instant, je n'ai jamais entendu ou lu les propos de Nicolas Ferrand où il dit qu'il veut dicter la politique du conseil départemental. Il suffit de lire les articles. J'ai encore en tête un grand article qui a été fait par *La Presse de la Manche*. Il indique que, pour lui, la voie de contournement de sud-ouest n'est pas un enjeu pour la réalisation de son projet industriel. Il ne dit pas de le faire ou de ne pas le faire. Il dit que ce n'est pas un enjeu. Il parle de plan de déplacement de l'entreprise. Il ne l'a pas dit dans les médias, mais pour tous les transports de matériaux, et tout cela, il évoque qu'ils envisagent de faire un port, un quai de déchargement en tout cas. Donc, ils ne sont pas sur la nécessité d'une nouvelle route. Ce n'est pas leur sujet. Je suis d'accord aussi avec Charlie. Je vais essayer de rester clair. Il dit que tous conseillers sont légitimes d'apporter leur avis et de voter sur le dossier en toute légitimité. Il n'y a aucun sujet. Tous les maires du Cotentin sont légitimes d'apporter et de prendre une prise de position sur ce dossier qui concerne l'aménagement du territoire du Cotentin, contrairement à ce que leur autorise un certain nombre d'élus dans mon dos ce matin qui on dit dans la presse qu'ils ne comprennent pas pourquoi le maire de Rocheville ou n'importe quelle autre maire non concernés par ce tracé... Oui, ce sont des maires du Cotentin. Ils sont concernés par un projet d'aménagement du territoire du Cotentin ! Ils sont eux aussi tout à fait légitimes à porter leur avis. D'autant plus que *Le Cotentin* a prévu d'apporter son financement à hauteur de 30 %. Il faut donc arrêter avec les délits de légitimité des uns et les autres. Je crois que c'est un jeu dangereux. Je suis donc tout à fait d'accord avec notre collègue Charly Varin sur ce point. Concernant le Côté carbone. J'ai l'impression d'entendre tout et son contraire. Que les bouchons vont en créer 10 fois plus, etc. Cela ne désengorgera pas la gare. Il y aura toujours autant de bouchons. Mais depuis 2021, les besoins ont changé sur le territoire. Même si la route n'est pas un besoin pour l'industriel, néanmoins, le projet de la Hague du futur va impacter tout le Cotentin. Il y aura des implantations dans tout le Cotentin. Pour exemple, aux Pieux, il y a Framatome qui va s'installer avec 500 emplois. Il y aura des zones artisanales à prévoir à Montebourg. Il faut donc développer toutes ces zones activités. Ce sera donc tout *Le Cotentin*. Ce n'est pas cette voie qui apportera la réponse. Elle sera construite dans le meilleur des cas dans 10 ans. Ne vous agitez pas. On discute tranquillement. Sur ce dossier, on fait d'abord les dossiers les uns après les autres. On a, disons pour faire le vote du contournement sud-ouest. Dans 10 ans, on s'appliquera la sécurisation des autres routes. On a beau dire que tout est fait, aujourd'hui, le COPIL pour la D22, je suis d'accord, il y a des réflexions en cours à hauteur de 700 000 € pour des aménagements, mais c'est pour la commune de La Hague, on l'encore dit hier soir. Vous y regardez ça. C'est la réalité des choses. Le département, aujourd'hui, on le sait, le financement des collectivités est tenu. On ne va pas pouvoir être tous azimuts de tous les côtés. Par rapport à Marcey-les-Grèves. Il y a un problème de continuité. On nous évoque aussi des choses, il faut comparer ce qui est comparable. Cherbourg, 80 000 habitants. Avranches, 15 000. Marcey-les-Grèves, ce n'est pas tout à fait un contournement d'Avranches. C'est aussi un bout de tronçon. On peut donc le comparer au carrefour de la gare. Marcey-les-Grèves a peut-être plus des enjeux importants que 15 000 habitants à Avranches. Mais on peut envoyer des comparaisons comme ça les uns et les autres. Rouen, 500 000 habitants. Ils avaient un projet de contournement. Je crois que ce n'est pas utile d'aller sur ces terrains. Jean-Marc le disait, c'est très beau de se dire qu'on va faire un vote sur le contournement sud-ouest, mais au bout de la route, il y a quoi, il y a un feu rouge, un carrefour non adapté. Le projet d'aménagement n'était pas prévu. On m'a dit que ce n'était pas intégré dans les études dans le comité de pilotage. Je connais le quartier qui est à 300 m de chez moi. C'est le bazar. Ce feu rouge, il faudra donc retraverser une zone urbaine pour aller à La Hague. À La Hague, il n'y a pas de parking. On parle d'un dossier à 100 millions d'euros où les études annoncent 8000 voitures par jour sur cette portion routière. 8000 par jour pour 100 millions d'euros. Il faut quand même essayer d'être raisonnable par rapport à nos difficultés financières et aux enjeux et aux impacts de ce projet. 8000 voitures par jour. Si elles vont dans La Hague, il n'y a pas de parking. Il y a plus de 100 à 300 voitures qui font du stationnement sauvage aujourd'hui tout autour de l'usine de La Hague qui n'a pas de stationnement

parce qu'il se fait à l'extérieur. Il n'y a aucun parking. Il n'y a plus aucune possibilité de créer du parking, d'artificialiser une nouvelle terre agricole. Vous allez donc envoyer 8000 voitures dans un secteur où les gens ne vont pas pour se garer. Ce n'est pas sérieux. C'est pour cela que Manuela Mahier demande à ce que l'on prenne de la hauteur et de regarder le dossier dans sa globalité. Il ne faut pas regarder par le petit bout de la lorgnette. Attendez !

_ Écoutez, je suis obligé de donner un temps limite à la parole. Vous avez largement dépassé. C'est surtout pour énoncer un certain nombre de choses qui sont des questions de détails. 10 secondes.

_ On nous renvoie à un sondage qui donne 80 % de Cherbourgeois pour prendre les sondages, on peut leur faire dire que lors ce que l'on veut. La dernière question du sondage, c'était de savoir quelle était l'image du président de la région. La concertation fait part des services de l'État indépendant a amené à une concertation 50 pour et 50 contre.

_ Ce sont de vieux chiffres. Concernant La Hague, je vais répondre point par point. Il faut juste être clair et vrai dans les propos. La Hague il y a une particularité, comme dans d'autres communes, c'est que c'est en partie agglomérée. Les aménagements agglomérés sont faits par la ville. C'est pas parce que le département abandonne qu'il faut... Il faut tout dire. Quand on dit une partie de la vérité, il faut tout dire. C'est contre cela que je m'érigé aujourd'hui. Concernant la gare, je vais revenir dessus. 4000 véhicules environ. Il faut rappeler que l'objectif de ce contournement sud-ouest est d'amener les personnes le plus à l'est et au nord-ouest de Cherbourg vers La Hague centre et la difficulté est de sécuriser les communes environnantes et les habitants. Je laisse la parole maintenant à Philippe Gosselin qui la demande. Après, nous voterons.

_ Merci. Président du groupe de la majorité. J'ai l'impression qu'un membre de la majorité vient de se retirer de lui-même de cette majorité. C'est un après-midi assez riche. Je déplore peut-être la perte d'un membre de la majorité. Il va falloir tirer ça au clair. Il y a un vrai sujet. Il s'étale devant vous cher public et chers amis. Je reviens sur le projet routier qui est le sujet de l'après-midi. Nous sommes sur un principe de fuseau. Nous ne sommes pas dans le détail. Quand on nous parle d'un feu rouge ici, d'un parking là est de passage piéton, etc., je ne renvoie pas cela d'un revers de main, c'est très important pour ceux qui attendent ce feu rouge, cet aménagement est dégagement, mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Ce n'est pas le sujet. Sinon, on ne serait pas en train de délibérer sur de grands principes. Nous sommes sur de grands principes. Je rappelle que si on a le temps, cela fait 30 ans, pas loin, qu'on se donne le temps. À un moment, il va peut-être falloir conclure ou considérer qu'on ne fait rien. Je vois bien que certains préféreraient qu'on ne fasse rien ou que l'on fasse très différemment. Cela n'a pas échappé non plus que nous étions dans une période très politique. Il y a des élections municipales qui approchent. Ça joue sans doute. On ne peut pas dire que ça ne joue pas. Je n'en fais pas un aspect politique, mais, dans chacune des communes concernées, les citoyens s'expriment et les élus en charge des affaires aujourd'hui vont dans un sens et dans l'autre. C'est un sujet dans l'air du temps. Après mars, je pense que ce sera nécessairement plus clair. Il faudra reconstituer les intercommunalités, soyons clairs. On décalerait d'un an. A minima. Il y a d'élection présidentielle après. On pourrait dire qu'il y a de grands enjeux. Il y a des élections. Heureusement, on appelle cela une démocratie. Elles sont régulières chez nous. À un moment, il faut faire des choix. Aujourd'hui, il n'y a pas de tracé définitif. Ce sont des perspectives qui permettront de travailler et qui permettent de poser un certain nombre de choses. Quant à la façon de l'exprimer, je ne veux pas faire de transposition, chaque assemblée a son propre mode de fonctionnement, mais je rappelle que les citoyens aiment bien quand les députés, les sénateurs s'expriment en leur nom. Nous sommes leurs représentants. Les conseillers départementaux sont les représentants des Manchois et des Manchoises. Ils aiment bien savoir qui fait quoi. On a donc des scrutins publics et solennels où chacun s'exprime, vote et, effectivement, au moment d'une réélection ou dans la presse, etc., doit rendre des comptes et expliquer son vote. On vote contre, on s'abstient, on vote pour. Les raisons sont parfois un

peu compliquées et cruelles. Il faut être solide. Je reconnaissais que ce n'est pas toujours simple. Quelles que soient nos étiquettes. On en prend plein la gueule par moment. Vous le savez tous comme moi. Les collègues dans les tribunes le savent aussi. Ce n'est pas une question d'étiquette. Les gens ne sont pas très patients. Parfois, plutôt que de venir à la mairie expliquait qu'il y a un problème, ils vont vous mettre sur les raisons pour nous coincer. Je reviens à nos moutons. Il est donc préférable que chacun s'exprime, publiquement. Après, s'il doit y avoir application de l'article 50, il y aura l'application de l'article. Mais je pense qu'il faut pouvoir assumer les choses. Les délibérations des communes et des collectivités, oui. Nous avons été un certain nombre à être maires, membres des conseils municipaux, des conseils communautaires, etc. On sait très bien que, sur certains sujets, il y a des votes pour, des votes contre à chaque conseil municipal. Quand on additionne à l'échelle de l'agglomération l'ensemble des votes, on n'a pas toujours la même chose. Il y a bien un moment où il faut prendre de la hauteur, ce schéma routier, l'aménagement des routes départementales, c'est bien de la compétence du conseil départemental ! De temps en temps, nos collègues de l'opposition disent que nos compétences de base, ce n'est pas ça ou ça, OK, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais pour le coup, là, on est bien dans les compétences obligatoires ! On est au cœur même. Sur la partie investissement, on est au cœur du processus. Bien sûr, nous ne sommes plus en 2005. Il y a des contraintes environnementales. Elles sont évidemment importantes. Je crois que personne ne les nie. Du reste, aujourd'hui, ce contournement n'est absolument pas exclusif du transport multimodal. Cela ne remet pas en cause des séquences train, ni le vélo, ni les transports en commun. Les transports en commun, il faudra bien des voies un peu dédiées et aménagées. Dans tous les cas, il faudra y aller ! Aujourd'hui, le sujet ZAN qui a été évoqué. Je ne conteste pas. Je rappelle quand même que le projet Orano que nous avons tous en tête, ce n'est pas le seul, il y a l'hydraulien, il y a 1000 emplois, des tonnes de choses à faire avec les quais, 1000 emplois demain. Ce n'est pas après-demain. On sait que le Cotentin se développe. C'est tant mieux. Ce qui est bon pour le Cotentin est bon pour le reste. Je m'en réjouis. Les questions de logements et d'équipements ne sont pas aussi simples, la scolarisation, le transport... Excusez-moi, mais c'est plutôt des questions de gosses de riches. Il y a des départements aujourd'hui qui se demandent comment ils vont faire pour se développer, pour travailler et attirer de la population. Je préfère me poser des questions et de me faire mal au cerveau en se disant qu'on a cette chance. Si en travaillant ensemble, en chassant en meute, si on n'est pas capable de défendre un projet comme celui d'Orano, qui n'est pas le seul, je ne suis pas sous la férule d'Orano, mais ce sera un projet, le plus grand projet industriel qui se fera en Europe, pendant un certain temps. 44 milliards. Si on s'y prend mal, vous ne pensez pas... Si on s'y prend bien, vous ne pensez pas qu'on pourrait justement flécher du ZAN dans un ensemble comme celui-ci ? Si on n'y arrive pas pour un projet à 44 milliards, il faut arrêter de faire dérouter pratiquement tout faire. Nous n'arriverons à rien. Sur le financement, même chose. La région s'est engagée. C'est clair. Aujourd'hui, ce n'est pas remis en cause. Le président a à nouveau eu un courrier qui confirme les engagements. Je ne veux pas faire de plans sur la comète. Quand on a un développement aussi important que celui du Cotentin qu'on espère voir aussi en termes d'aménagement du territoire, venir sur le sud, sur le Coutançais et irriguer le département, avec de la sous-traitance, des emplois pérennes pour une part, là aussi, si on n'est pas capable de mobiliser un certain nombre de financements, c'est qu'il y a problème. Je ne suis pas au pays des Bisounours. Je ne dis pas que ce sera facile. Mais aujourd'hui, nous avons l'ensemble des éléments communs. On sait qu'il y a une congestion importante. Il y a des éléments de sécurité. Certains maires sont partants et d'autres moins. On le voit bien. J'ai aussi noté l'intervention de Jean-Pierre Mauger ce matin. J'avais l'impression qu'on le faisait un peu parler. Il a remis les choses un peu au clair. Je le cite en passant. On ne va pas faire les pointages des gens ou des autres. Il y a des points de vue différents. Maintenant, je pense qu'il nous appartient à nous de trancher. Sachant que nous en

sommes en réalité au début du processus. Il y aura toute l'enquête d'utilité publique, il y aura aussi à concilier les attentes de nos concitoyens et celle des entreprises. Après, je n'ai pas l'œil rivé sur les élections, mais je rappelle qu'en 2028, nous sommes éligibles. J'entends certains dire : "Est-ce que c'est bien sérieux de prendre une décision à trois ou quatre mois des élections départementales ?" Bien sûr. Un moment, il faut y aller. On est tous éclairés. Assumons nos divergences. Le projet continuera à avancer. Je crois que Cherbourg sera un fer de lance pour Le Cotentin. Il n'y a pas de volonté de mettre à jour qui que ce soit. Il y a la volonté d'avancer dans l'intérêt de la Manche. Nous représentons ici la Manche et, bien sûr, ça dépasse le cadre du canton. C'est l'exemple thymique d'un aménagement d'intérêt collectif et général. Merci.

_ Merci. Isabelle a demandé la parole, je crois. Après, le vice-président en charge des infrastructures et des déplacements la demande. Je crois que nous allons ensuite conclure et mettre voix.

_ Merci. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais au vu de tout ce que j'ai entendu, j'ai trouvé le débat assez affligeant et consternant. Je pense que nous devons prendre de la hauteur et nos responsabilités. Cela a été répété plusieurs fois. Nous devons le faire. En tant qu'élue du territoire de Cherbourg-en-Cotentin et particulièrement du territoire de Douve et Divette, les communes de Douve et Divette subissent tous les jours les flux qui contournent Cherbourg. Les flux ne cessent de s'accroître. Ils sont importants et volumineux, sur des axes qui sont des voies départementales ou communales qui ne sont pas faites pour accueillir autant de circulation. Je pense qu'il est de notre devoir de responsabilité de continuer à avancer dans ce projet pour étudier et faire avancer les choses pour que nous soyons en mesure de proposer aux utilisateurs des axes structurants, sécurisés qui permettent de développer aussi l'économie de notre Cotentin. Je trouve que nous devons avancer et ne pas perdre de temps. J'ai bien compris que vous aviez quand même des arguments politiques et qu'il y a une campagne électorale, mais il n'est pas judicieux d'attendre. Il faut mener à bien ce projet tout de suite.

_ Axel Fortin-Larivière. Je suis allé chercher de l'eau tout à l'heure. Je me suis absenté. Je voudrais juste rappeler qu'en matière de politique routière, quand les communes nous interpellent sur des problématiques de sécurité, on applique les politiques du département qui sont en cours et qui nous permettent de conventionner sur des modalités de réalisation d'un certain nombre d'infrastructures qui ne sont pas forcément communes à des routes départementales, mais qui permettent de répondre aux besoins de la commune. Il est normal d'y avoir une participation des uns et les autres. On conventionne sur ce genre de sujets. Les communes sont relativement contentes. Merci pour ce débat. C'est toujours compliqué d'entendre tout et son contraire par contre. On était écouté aussi bien par les gens qui sont présents, mais aussi ceux qui nous écoutent ou nous écouterons par voie de presse. Je les remercie aussi. Il est important que nous soyons très pragmatiques par les temps qui courrent. Ce pragmatisme nous permet de mettre en place des solutions que, si elles n'aboutissent pas, on ne les aura pas. Il faut aussi se positionner dans ce genre de choses. On ne manquera pas de continuer à les expliquer à toutes et à tous. Merci pour ces moments d'échange.

_ Je vois qu'il y a des retardataires qui me demandent désespérément des secondes de parole. Mais très vite, avant, nous avons encore de l'ouvrage après.

_ Vous savez que j'ai des prises de parole courtes. Je ne serai pas long. J'étais venu avec l'idée d'un vote d'abstention sur un sujet que je ne connaissais pas forcément de trop. Je tiens à saluer la qualité des débats. Depuis que nous sommes dans cette assemblée, c'est la première fois que je vois des débats aussi intéressants et riches. Avec des arguments contre et des arguments pour. C'est vraiment intéressant. J'ai cru entendre depuis quelques mois que, pour que le pays avance, il fallait être dans la culture du compromis face aux extrêmes. Je suis plutôt pour le compromis. C'est très bien. Effectivement, notre pays, pour avancer, devra être dans le compromis. Ce compromis avec nos élus nationaux, on prenait pour exemple les assemblées départementales et municipales. On disait qu'il y avait du compromis. Aujourd'hui, je vois qu'il n'y a pas tant le compromis que ça dans les assemblées. Il faut le chercher. Comme cela a été dit par Philippe, il faut estimer nos divergences. Ma prise de

parole est bien en soutien de Jacques suite à sa prise de parole. J'aurais un vote plutôt contre cette délibération. Je préfère la liberté de parole à la parole contrainte. Merci à vous.

_ S'il n'y a pas d'autres demandes, je vais mettre aux voix. L'article 50, c'est un sixième. Neuf élus. Si neuf élus le demandent... C'est électronique, de toute façon. On vote électroniquement. Je n'ai pas regardé les voix. Vous votez en vote électronique. Ce n'est pas à main levée. On formule la bonne question. Ça a son importance. Le questionnement est là pour ceux qui souhaitent manifester leur désir de voter à bulletin secret. Ceux qui votent contre sont ceux qui votent pour le bulletin secret. Ceux qui sont pour que le bulletin soit secret. On serait sur presque... 13 ? Pas d'autre vote. Je ne vais pas demander de voter deux fois. On valide. 13 voix. Donc on met à bulletin secret.

_ Les gens qui ont des pouvoirs vont...

_ Le vote est lancé. Isabelle. Jacky Bouvet. Isabelle, c'est fait. Délibération adoptée par 37 voix pour et 15 contre. 1 abstention. Je vous remercie pour ce débat long et riche, où chacun a pu s'exprimer. Maintenant, je vous propose sans tarder de nous orienter vers un autre débat autour de l'axe Granville-Avranches. Nous allons avoir Axel Fortin-Larivière qui nous présentera le rapport. J'en ai dit deux mots tout à l'heure à propos de la corrélation. C'est un effet du hasard que les deux se retrouvent, mais ma foi, ce n'est pas si mal. Nous apprenons beaucoup sur les routes aujourd'hui.

_ Mesdames Messieurs, chers collègues. Le présent rapport... Je vais changer de... Merci. Le présent rapport a pour objet de vous présenter le bilan de la concertation préalable sur la modernisation de l'axe routier Granville-Avranches, d'en tirer les principaux enseignements et de proposer les orientations pour la suite du projet. Rappel du contexte. À la suite du rejet en 2021 de la demande d'autorisation environnementale du projet de mise en 2 × 2, nous avons souhaité repenser en profondeur la stratégie d'aménagement de cet acte structurant du Sud Manche. En 2023, le département a aussi unanimement adopté en assemblée plénière une nouvelle approche plus progressive, pragmatique et adaptée au contexte réglementaire et budgétaire. Elle repose sur deux étapes complémentaires. Une première phase d'aménagement rapide et concret, création de giratoires, mise en place de bornes multifonctions, sécurisation de certaines traversées et je rajouterais que le département à toute autonomie. Une seconde phase sur l'évolution plus structurelle avec des contournements ponctuels qui nécessitent des études et des procédures plus approfondies. Cette démarche vise à répondre prioritairement aux problèmes de sécurité identifiés sur le réseau. Tout en préparant les aménagements durables et compatibles avec les exigences environnementales actuelles. Afin d'associer les habitants et les acteurs du territoire à cette réflexion, nous avons organisé une réflexion préalable sous l'égide de la Commission nationale du débat public, la CMPP. Je salue le garant ici présent. Ils ont été désignés pour la transparence de cette procédure. Le déroulement de la concertation s'est tenu du 3 juin au 22 septembre 2025. Elle a été précédée d'une phase d'information dès la mi-juin. Le dispositif mis en place a permis une participation large et diversifiée avec quatre réunions publiques, six ateliers participatifs, trois géographiques et trois thématiques, plusieurs permanences locales, un site Internet dédié qui regroupait l'ensemble des documents et du contenu. Une campagne de communication soutenue a permis de toucher un public très large. Au total, plus de 1200 contributions ont été recueillies traduisant l'intérêt marqué de la population pour l'avenir de cet axe. Les garants ont salué la qualité du dispositif, la clarté des informations et la diversité du mode de participation proposée. Enseignements de la concertation. Le bilan des garants se fait selon plusieurs points essentiels. Le droit à l'information et la participation ont été pleinement respectés. Le public a exprimé des attentes fortes en matière de sécurité, de fluidité et de qualité de vie. Les positions demeurent contrastées. Certaines appellent un retour au projet de foi : d'autres saluent une approche plus sobre, respectueuse de l'environnement et plus adaptée au contexte actuel. De nombreuses propositions ont été formulées pour renforcer la prise en compte des avis. Les réponses qui ont été proposées et que le département porte figurent dans le présent rapport. Il sera bien évidemment diffusé en même temps que le rapport sur le site de la manche.fr à la suite de la cession. Les orientations proposées. À la lumière de cette concertation, le département propose de poursuivre la stratégie. Options de retour à une voie expresse de 2 × 2 restes exclue, car elle aurait pour

conséquence un décalage de calendrier de plusieurs années qui seraient préjudiciables aux usagers, un risque majeur pour des raisons actuelles. Il convient de rappeler que cette option mériterait de nouvelles études et acquisitions foncières sur un tracé certainement différent de celui qui a été envisagé. La modernisation de l'axe s'inscrira ainsi dans une logique d'action progressive et concrète. La mise en œuvre d'aménagements de sécurisation dans le hameau, le tout à compter de l'automne 2026 sous réserve du vote des crédits par notre assemblée. À moyen terme, nous avons soumis à autorisation administrative cela. Les orientations proposées : les observations des élus, des habitants et des associations, ainsi que les études techniques menées par les services départementaux. Variantes proposées et engagements complémentaires. Je vous demande de vous référer à la carte. Je vais avoir des propos techniques. S'agissant des aménagements qui vont nécessiter un peu plus d'études, les variantes présentées ci-dessous traduisent un équilibre entre les attentes du territoire, les contraintes techniques et environnementales à la recherche d'une amélioration progressive de la sécurité et des conditions de circulation. Au niveau du secteur du croissant, nous retiendrons la variante A d'un contournement plus fluide malgré un tracé plus long et limitant les nuisances pour les habitants. Les impacts résiduels sur les habitations et les espaces agricoles ont été soumis lors des ateliers des contributions. Ils ont fait l'objet d'une étude approfondie pour proposer le cas échéant des mesures d'atténuations et de compensation adaptée au fur et à mesure de l'avancement des investigations techniques. Proposition de réaliser des travaux de dépassement intégrant la sécurisation de l'intersection avec la RD 143. Secteur de Sartilly-Baie-Bocage. Proposition de retenir la variante C qui est un compromis équilibré entre fluidités, respect de l'environnement, qui s'appuie sur le tracé existant, et cela sécurise les accès. Il y a notamment l'ouvrage de franchissement de la RD 241. Notamment. Sur ces bases, le coût global du projet est évalué à 67,3 milliards d'euros. Conscients des difficultés rencontrées par les habitants des hameaux attenants, le département et son président proposent entre autres qu'un contournement soit réalisé de près de 5 km entre la RD 309 et la RD 109. Nous engagerons un travail partenarial avec les communes concernées, la communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie et la communauté de communes Granville pour développer le covoitage, le transport collectif et les mobilités actives. Enfin, nous poursuivrons avec les acteurs locaux et la population, tout au long des prochaines étapes du projet, pour ajuster le projet aux attentes exprimées. Au regard de ces éléments, il est proposé à l'assemblée départementale de prendre acte du bilan établi par les garants. D'approuver la maîtrise d'ouvrage en annexe 3, de confirmer les orientations prises depuis 2021, dans le cadre du projet 2006, de valider les orientations proposées des présents rapports pour la poursuite des études et d'autoriser la publication suivant la diffusion du bilan, conformément à l'article R.121-23 du code de l'environnement. Je vous remercie.

_ Merci. Vous avez pu suivre sur l'axe. Peut-être que vous ne voyez pas. C'est assez loin. Pour certains. On se rend compte que l'axe Granville-Avranches est une belle ligne droite. Elle est ponctuée des ouvrages que nous avons évoqués tout à l'heure entre le contournement de Marcey et Sartilly. Ce sont des ouvrages qui restent à réaliser. Vous aurez entendu que les travaux de La Vaudière ne sont pas abandonnés. Cela tient compte des spécificités et des difficultés que peuvent rencontrer les habitants. Et puis, après, nous rencontrerons les bornes multifonctions dans un premier temps qui pourront se dérouler dans des délais très brefs. Nous pourrions commencer les travaux dès 2026. C'est ce qui est important. Il faut répondre et montrer que nous sommes là et que nous engageons des travaux. Pendant les deux années d'élargissement, le reste des études se fera pour les contournements en question. Donc, le chantier peut commencer bientôt, en fonction du devenir que vous voudrez bien lui donner. Je suis maintenant... Nous sommes à votre écoute, si certains d'entre vous désirent intervenir sur ce projet, tel qui vous a été présenté. Thierry Letouzé demande la parole.

_ Merci. L'intervention sera brève et rapide. Elle n'a rien à voir avec le désintérêt éventuel que l'on pourrait avoir sur ce sujet. Je m'associe à tout ce qui a été dit tout à l'heure. Nous sommes conseillers départementaux. Tous les sujets sont pris avec le même sérieux et la même envie de travailler dessus. Ce sera bref parce que je me réjouis de voir que le département s'est travaillé aussi sur des itinéraires plus modestes, en travaillant sur de l'existant. Et le vote que nous allons faire avec vous aujourd'hui

montre aussi que nous ne sommes pas contre les routes comme j'ai pu souvent l'entendre. Donc nous avons réussi à discuter. C'est toujours plus difficile quand c'est loin de son territoire, mais nous avons pu discuter avec du monde. Vous avez tenu bon par rapport à la recrudescence importante de la concertation de demande de revenir à une 2 × 2 voies qui étaient le projet initial. Tout cela va dans le bon sens. Nous allons donc voter favorablement à ce rapport. Ce qui ne fait pas de nous rentrer dans la majorité pour autant.

_ J'entends tout, aujourd'hui. Y compris les ralliements ! C'est bien de le dire. Clairement, dire que vous n'aimez pas les routes, je ne l'ai pas dit et je ne le pense pas du tout. Ce que je remarque ici, c'est que ce projet est d'autant plus remis sur une nouvelle ligne qui est celle de 2020 et 2021. Il fallait se décider sur une reprise de l'axe avec des améliorations. Somme toute peut-être insuffisante aux yeux de certains, mais aujourd'hui, nous sommes sur une 2 × 2 voies, la A69 aura encore des recours. Il y a des possibilités de recours après. Lorsqu'une guerre est déclarée sur un projet, elle peut aboutir. Là, il y a des tensions très fortes, ce qui n'est pas le cas ici. Ici, sur cet axe, il y a des besoins. Des besoins humains. Je vous remercie tous d'aller dans ce sens. Vous soulignez qu'on va tout le temps vers une amélioration, les créneaux de dépassemens qui seront créés et allongés par rapport aux créneaux actuels qui sont trop justes et qui peuvent être dangereux, et en faisant cela, nous répondons à un besoin de fluidité et de sécurisation de l'axe. C'est important. Je trouve que, si nous pouvions ensemble aller sur ce projet qui nous nourrit déjà depuis deux ans, fin 2021, ce serait une bonne fin pour cette séance quasiment entièrement consacrée au projet routier. Je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de parole ? Antoine Delaunay.

_ Merci. Très rapide. Il s'adresse à vous, notamment à votre collègue vice-président pour remercier d'avoir porté le projet. La liaison Granville-Avranches, c'est un très vieux projet qui est en passe d'aboutir, de continuer à avancer. Bien évidemment, si on interrogeait chacun des élus, on aurait tout un amendement à y apporter, une vision différente, un souhait qui n'est pas forcément exaucé, mais ce projet fait la synthèse des besoins du territoire dans un cadre contraint, légal, réglementaire, environnemental. Dans un cadre budgétaire qui n'est pas simple non plus. Il a fait l'objet d'une concertation très large sur le territoire. Il a été travaillé avec les services de manière très soigneuse. Il a été validé par la majorité qui appartient à votre collègue vice-président. C'est bien volontiers que je voterai cette délibération. J'y associe ma collègue Catherine Brunaud-Rhyn. Nous sommes élus sur le même canton. C'est un vrai soulagement de voir que ce projet continue d'avancer malgré les obstacles. De la manière la plus efficiente possible. On s'inscrit résolument dans l'avenir. Merci beaucoup.

_ Merci, chers collègues. Yvan Taillebois demande la parole.

_ Merci. La concertation qu'il y avait a permis d'établir des constats. Elle a mis en évidence des attentes de l'ensemble des usagers, des salariés, des chefs d'entreprise. Bien sûr, des riverains de l'axe Granville-Avranches. Il y a des représentants qui sont derrière moi. Il y avait pour moi et pour Sylvie une nécessité d'amender le projet, cette délibération initiale, pour marquer l'ambition forte de notre collectivité pour réaliser un contournement complet, un tracé neuf des hameaux de la maréchalerie, notamment. Ils étaient tant attendus par les habitants. Enfin, un aménagement plus global, comme on n'aura pu le rappeler de la route pour obtenir une voix continue, sécurisante et avec le moins de ralentissement possible. Elle est nécessaire pour les activités économiques aussi. Cette ambition, nous la défendons depuis de nombreuses années maintenant avec Sylvie. Mais j'ai des questions concernant le contournement proposé de la maréchalerie notamment. La première est de savoir si une nouvelle concertation préalable est nécessaire pour l'étude de ce nouveau tronçon ? Combien de temps faut-il à nos services pour établir un tracé du contournement ? Et dans combien de temps peut-on espérer voir ce contournement aboutir ?

_ Une question qui n'est pas simple. Pour autant, la Manche peut donner des éléments de réponse. Sur la première question, qui concernait... Attendez.

_ L'étude de ce nouveau tronçon de contournement.

_ Une concertation, j'ai entendu. Elle a été lancée. Nous sommes dans le cadre d'une concertation continue. Il faut dire que ce sujet de la maréchalerie a été porté parmi les sujets sur lesquels les

personnes pouvaient s'exprimer. Il y a eu des expressions. Et, étant donné que nous sommes aussi dans le cadre d'une concertation continue et qu'elle se poursuit, il n'y aura pas besoin de concertation spécifique, sauf... Après, je mets les points d'interrogation, législation nouvelle, contraintes nouvelles d'ici là, mais tout cela reste... Nous sommes sur le projet dans sa globalité. Il s'avère que le contournement pour des raisons techniques se fera après les autres contournements. Il ne faut pas que ce soit séparé pour autant. Il faut que ce soit pris dans sa globalité. À ce titre, si la concertation qui a été faite sur une globalité de projet se fait, il faudra que le projet se fasse aussi sur une globalité. Sachant que nous sommes sur un phasage ultérieur où nous aurons des travaux de DUP à faire aussi. Quant au temps, il y a les recours, après. C'est toujours la question. On m'a demandé cela ce matin au niveau du contournement sud-ouest de Cherbourg. Partout il y a des recours. On pourrait normalement se trouver un horizon 2035 pour pouvoir agir efficacement. Le début des travaux, on sait que la DUP pourrait être demandée à l'horizon 2029. Avec les glissements qui vont avec. On peut estimer qu'à l'horizon 2037, on aura bien avancé. Mais tout projet routier est du temps long. Ce n'est pas nouveau ! Vous reprendrez le contournement de Marcey et ce que nous avions fait, pareil, nous sommes toujours sur du temps long.

— Puisque nos collègues locaux se sont exprimés, j'entends bien que nous sommes des élus départementaux, mais pour autant, le canton de Braine concerné par deux communes sur l'impact des nuisances de cette route adhère. Vous le savez, je ne suis pas... J'ai été aussi dans le débat et la contradiction constructive pour arriver à me mettre au point avec cette proposition. Il me semble qu'elle allie malgré tout une sagesse dont je pense qu'il faut oublier l'outrance. Le terme est peut-être fort, mais il faut oublier l'outrance de la 2 × 2 voies qui n'a désormais aucune chance d'aboutir. Ce serait un mirage que l'on offrirait pour un projet qui ne pourrait pas se faire avant une quinzaine d'années minimums. Et ce n'est pas très décent de laisser la situation en l'état. Nous l'avons entendu sur le contournement de Cherbourg. L'urgence est quotidienne. Les nuisances sont tangibles. C'est bien sur ce point qu'il faut être absolument indéflectibles. Il faut que l'amélioration de cette traversée de bourgs soit faite dans des délais les plus rapides. C'est bien ce qui est annoncé dans ce nouveau projet. On peut toujours rêver, être optimiste, et si on arrive à faire un jour cette déviation des 5 km, la patate rose que l'on voyait sur la carte et qui représente la maréchalerie, couplée au contournement du croissant, certes moins ambitieux que quand il enjambait la vallée et qu'il avait pour le coup une dégradation environnementale considérable et elle a été fortement retouchée par l'État, nous en sommes persuadés, les gens un peu responsables et observateurs s'étaient heurtés à une sanction de l'État qui n'a pas manqué. Si on fait le bilan du raccordement et du croissant, on a rapidement une déviation totale depuis le giratoire jusqu'à la jonction de la rocade. Ce serait évidemment très oxygénateur. On ne peut donc plus attendre. Nous serons très attentifs à entendre que le vice-président n'a pas la langue dans sa poche, mais reste d'une fidélité cordiale. Je vous assure que je serai très attentif et que je ne lâcherai pas l'effort sur l'amélioration du segment Nord de l'aménagement.

— J'ai été ravi d'entendre au début de la présentation de la délibération que vous êtes engagés à travailler dans une concertation avec l'ensemble des collectivités. Nous sommes plutôt sur une forme de consensus sur ce dossier. Même s'il peut y avoir des petits amendements, mais on voit un consensus nettement plus fort que sur le dossier précédent. Pourtant, ça m'interroge. Dans le calendrier que vous annoncez, alors qu'il y a consensus, le calendrier plus long. Y compris sur les études. Cela annonce les débuts de travaux Plutarque sur le contournement sud-ouest. En général, quand il y a des oppositions, des recours, et je connais déjà des gens qui ont prévu d'en faire, ça ne me semble pas être dans la voie d'accélérer les calendriers. Annoncer un calendrier plus rapide sur le contournement sud-ouest de Cherbourg que sur celui du dossier qui nous est présenté Avranches-Granville, ça me surprend.

— Il n'est pas plus long. Je répète. La pédagogie, c'est de répéter. Il y a une partie qui peut se faire en premier, c'est l'élargissement des bandes multifonctions qui peuvent être faites dès 2026 sur une durée de deux ans. Pendant ce temps, il va nous falloir déposer tout le projet de DUP qui concernera les créneaux de dépassement. Ils vont être installés, doublés, augmentés pour des raisons de sécurité. Refaire une DUP, on se met sur un temps de toute façon... C'était déjà le cas dans les années 85 et 90.

Il fallait déjà longtemps. Il fallait cinq à six ans. Nous allons vers une augmentation, petit à petit, compte tenu des réglementations environnementales qui vont en grandissant. Nous sommes donc soumis à l'appréciation de la DREAL, qui ne manque pas de le faire. Nous sommes aussi soumis pour tout ce qui concerne la biodiversité, entre autres. Nous avons à nous positionner en tant que logeurs d'hirondelles parce que ça génère des attentes. Le temps d'une DUP est de huit à neuf ans. Pour Cherbourg, le début des travaux, pour la ligne sud-ouest, c'était aux environs de 2029-2030. Je dis toujours qu'il y a un glissement d'un an. Ce n'est pas une horloge. Ça dépend de tellement de facteurs, quand vous voulez une route, c'est tout sauf un temps précis, mesuré, sur lequel je peux vous donner des dates en tangible. Voilà en quelques mots les choses. Il y a une DUP qu'il faudra demander aussi sur la zone Avranches-Granville et sur le contournement sud-ouest de Cherbourg. Nous ne sommes pas sur l'axe, nous sommes aussi sur une création d'axes.

_ Merci. L'axe Granville-Avranches est un sujet majeur. Il y a des enjeux d'activité, de fluidité et de sécurité. Il fera encore l'objet de nombreux débats. Il y a encore quelques jours, je ne pouvais affirmer mon vote. Je regrette qu'un projet sur l'ancien tracé ne puisse être étudié en raison de toutes les contraintes que nous connaissons. Toutefois, je me réjouis de l'ambition affirmée du département de réaliser un contournement complet, un tracé neuf entre la RD 309 et 109, contournant plusieurs hameaux. Souhaitons que la région soit au rendez-vous aux côtés du département, comme elle a confirmé l'être sur le futur contournement sud-ouest de Cherbourg. Merci, Christèle, pour les propos prononcés concernant cela. Avec Yvan, nous les partageons. Ils sont transposables Granville. Il en va de la sécurité des usagers, qualité de vie et confort des riverains, sécurités de chacun, attractivité économique sur un territoire très vieillissant. Accès rapide aux soins. Centre hospitalier de rééducation. Notre collègue Charly Varin a rappelé que la Manche a su relever certains défis. Pour les enjeux et les raisons évoquées, relevons celui de la "patate rose" comme le disait Alain Navarret.

_ Il y a une unité pour la couleur. C'est rassurant. Il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais mettre le rapport aux voix.

Délibération adoptée. 52 pour et 1 abstention. Je vous remercie tous pour cette belle unanimité autour de ce projet. C'est un projet sage aussi. Merci. Nous passons sans tarder sur la commission suivante, commission Affaires générales. C'est Jacky Bouvet qui va évoquer la taxe d'aménagement 2026. Il a la parole.

_ Merci. Comme l'a indiqué le rapport de l'urbanisme est en cessation de paiement depuis le 23 octobre 2025, la situation est la conséquence de l'effondrement du produit de la taxe d'aménagement depuis 2024 qui s'est opéré sous les effets conjugués d'une conjoncture du secteur de la construction qui était en repli et d'une évolution législative modifiée avec les modalités de perception de la taxe d'aménagement. De plus, les dysfonctionnements du système de gestion observée à l'occasion du transfert à la direction générale des finances publiques ont été un élément complémentaire. Mais, eu égard à la situation financière fragilisée du CAUE, nous avons décidé le 16 juillet 2025 d'accompagner la structure en procédant au versement anticipé sous forme d'acomptes, de la part du produit d'aménagement pour l'exercice 2025. Nous avons ainsi procédé au versement anticipé de cette taxe pour un montant de 273 000 €. Par souci de régularité, il vous est proposé d'affecter cela sur le produit de la taxe d'aménagement perçu au titre de 2026. Ainsi, à compter de 2026, l'intégralité sera affectée à la politique de protection des gestions des Espaces naturels sensibles à l'exception du solde de l'avance de 2025. Voilà l'objet de ce rapport synthétisé, Monsieur le Président.

_ Karine Duval.

_ Je tenais à vous dire combien nous regrettons profondément la fermeture du CAUE. Au-delà de la structure, c'est l'outil de proximité et d'accompagnement technique et humain qui disparaît pour les communes, en particulier les plus petites. Pour ne pas laisser les petites communes sans appui, nous reconnaissons que le département fait un effort important en créant trois postes. Je salue l'engagement. L'internalisation pose question. Elle ne pourra jamais remplacer vraiment la richesse et l'indépendance dans CAUE, et surtout, si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que l'État n'a pas assumé son rôle. Comme le rappelait notre sénateur Sébastien Fagnen, la réforme de la taxe

d'aménagement a créé une crise budgétaire malheur et a mis en péril un service public essentiel sans que l'État ne prenne la mesure de ses responsabilités. Nous partageons l'avis. C'est le résultat d'un désengagement national dont les collectivités locales doivent assumer seules les effets. Nous espérons que le département continuera à défendre du côté des communes le retour d'un financement pérenne et sécurisé pour l'ingénierie publique territoriale. Merci.

_ Merci de vous en inquiéter. Ce qui est constaté aujourd'hui et l'affaire prennent de l'ampleur. Puisque Bercy a jugé utile de reprendre la gestion de cette taxe qui était gérée par le ministère de l'Écologie précédemment. Il faut voir qu'en effectif, c'était 600 personnes qui géraient cette taxe. Le fait de la collecter avant travaux et après travaux a généré l'intervention d'une personne qui s'est dit qu'elle pouvait déjà faire des économies en ne déclenchant qu'un seul paiement à la fin des travaux. Je ne vais pas revenir sur cela. Je l'ai déjà dit. Mais, quel ne fut pas notre étonnement d'apprendre que, si ça ne fonctionnait pas, peut-être était-il question d'un logiciel, mais surtout, le retard était pris parce qu'ils n'étaient plus que cent au ministère, à Bercy, pour collecter cette taxe. Et qu'est-ce que cela vous aujourd'hui ? En comparaison avec les départements voisins ou moins voisins, nous nous plaignons de n'avoir perçu que 20 % de la somme qui aurait dû nous être versée dans d'autres départements n'ont perçu que 15, parfois. Nous espérons donc que, tôt ou tard, une certaine somme nous reviendra, mais le mal est fait. Donc oui, j'ai pris cette décision formelle de créer trois postes, mais d'autres postes vont se créer vont se créer et sur lesquels les agents du CAUE peuvent candidater, mais ils ont un régime social qui peut parfois les amener jusqu'à la retraite avec un atterrissage en fonction des indemnités de licenciement et du chômage qui vont percevoir. Néanmoins, beaucoup se retrouvent dans des difficultés. Comme cela a été souligné par Karine Duval, ces communes en milieu rural qui se retrouvent dans la difficulté et qui avaient pour habitude de faire appel au CAUE, parce qu'aucun des bureaux d'études privées ne répondait à leurs demandes à ce sujet. Il y a donc à recommencer. Néanmoins, cette équipe de trois personnes sera là pour répondre aux communes de petite taille ou profondément rurales pour des consultations. Je m'en réjouis. Je salue la prise de parole de Sébastien Fagnen qui a été très clair. Quelle ne fut pas ma surprise quand il m'a dit qu'il faisait face à beaucoup d'incrédulité là-bas. Beaucoup croient que tout est comme avant et qu'il n'y a aucune raison que nous percevions les choses. Mais la réalité est là. Les départements voisins, ils bénéficient les uns les autres plus ou moins de la réserve statutaire. Ce qui fait que, sur le CAUE de la Manche, la réserve statutaire était épuisée. Mais d'autres en disposent pour un an encore, mais si rien n'est fait, ce phénomène va continuer. C'est dramatique. Je regrette comme vous aujourd'hui cela. Néanmoins, nous espérons que cette première équipe au sein de notre politique contractuelle et de notre politique d'ingénierie aux maires pourra répondre des communes rurales. S'il n'y a pas d'autres demandes, je propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 53 voix. Merci. Nous passons au rapport suivant 5-3 avec Carine Grasset qui va présenter cette gestion des ressources humaines et l'évolution déportée de l'urbanisation, comme nous le faisons traditionnellement à cette période.

_ Merci, président. Comme on le fait chaque session, mais lors de la dernière, nous avions dû retirer le rapport de l'ordre du jour. Les premiers postes que je vais passer concernent la DPEEF et auraient dû passer en session au mois d'octobre. Nous avons donc pris quelques semaines de retard. Le premier concerne le recrutement des référents ASE. Actuellement, les postes sont ouverts aux assistants de service social et aux éducateurs spécialisés qui relèvent du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs pour renforcer l'adéquation entre les compétences des professionnels et les besoins spécifiques des jeunes enfants qui sont confiés à l'ASE, il vous est proposé d'élargir l'accès à ces postes à deux autres catégories qui sont les éducateurs de jeunes enfants et les puéricultrices spécialisées dans la petite enfance. Cette ouverture s'effectuerait dans la limite d'un poste par limites pour garantir les compétences au sein de chaque entité. Au sein de l'équipe de protection maternelle et infantile de Saint-Hilaire-du-Harcouët, dans un contexte marqué par la vacance de poste du médecin depuis avril 2024 et, compte tenu du besoin sur ce territoire, il vous est proposé de renforcer l'équipe en créant un poste de conseillère conjugale et familiale à temps non complet, 80 %, et de modifier le temps plein du médecin à un mi-temps. Ensuite, nous proposons la création d'un poste en contrat projet de chargé

de mission de Développement dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Le département est amené à développer les mesures de protection dans le milieu familial de l'enfant. Le coût de ce poste est intégralement fait par l'État pour la durée du contrat de projet dans le cadre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027 nous proposons également la création d'un poste de chef de projet sécurisation d'un chef de projet des enfants confiés sous la forme d'un contrat de projet financé par l'État aussi. Ceci dans le cadre de la généralisation du dispositif Santé protégée et du programme qui vise à garantir un meilleur accès aux soins et une prise en charge globale de la santé des enfants protégés. Vous avez ensuite sur le rapport la création d'un poste de gestionnaire administratif en charge de la mise en conformité du progiciel IODAS et appui aux données dans le cadre d'un contrat de projet également. Ceci afin d'être en conformité avec la loi de 2022 relatives à la protection des enfants et instaurer le dispositif national OLINPE. Ce poste est également financé par l'État. Enfin, pour cette direction, nous proposons la création d'un poste permanent d'assistante en coordination administrative au sein du service de l'évaluation et du suivi des situations individuelles qui connaît une augmentation significative de sa charge administrative. Au sein de la DSIM, le département est confronté à des documents qui ne sont pas utilisés au quotidien, mais qui doivent être encore conservés. L'accumulation conduit des difficultés d'accès aux documents pour les services. Pour répondre à ces difficultés, il est proposé la création d'un poste en contrat de projet d'une durée d'un an. Depuis 2018, la Manche assure la gestion complète des réseaux pédagogiques de collèges. Nous entamons la reprise progressive de la gestion du réseau administratif du collège avec une finalisation qui est prévue à la mi-2027, pour garantir la qualité du service rendu, il est proposé de supprimer un poste l'agent technique après le départ en retraite de son titulaire au 31 décembre prochain. En parallèle, il est proposé de créer un troisième poste de technicien collège pour intervenir sur des environnements complexes. Au sein de la direction des finances et de la commande publique, en 2021, nous avions approuvé la création d'un poste de chargé de projet dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de trois ans au sein du service de la commande publique. Il avait alors été précisé qu'une étude serait réalisée pour évaluer le besoin et le devenir de ce poste. Pour l'ingénierie et la pureté d'histoire. En raison de la liquidation judiciaire du CAUE de la Manche pour maintenir un appui permettant aux collectivités de mettre en œuvre leurs différents projets de développement, il est proposé un renforcement des effectifs de la mission ingénierie et appui au territoire du département avec la création de trois postes permanents, architecte conseiller, paysagiste urbaniste conseiller et architecte urbaniste conseiller. Ces postes sont financées par la taxe d'aménagement. Pour constituer une direction unique dédiée au développement et à l'attractivité des territoires, il est proposé la fusion de la direction du développement et des affaires européennes avec la mission ingénierie Appui aux territoires. Cette entité nommée direction du développement et de l'appui au territoire sera mise en place à compter du 1er septembre 2026. Cette réorganisation est issue d'une fusion qui ne justifie plus les deux postes d'encadrement supérieur. Il est proposé de supprimer le poste de responsable de la mission ingénierie et appui aux territoires. La direction de développement et des affaires européennes. Pour sécuriser les appels à projets ouvrant droit à des financements européens, il est proposé la requalification d'un poste de référent social européen en un poste de chargé de projet fond social européen qui aura pour mission de veiller au respect du cadre de gestion auprès des services et des partenaires pour garantir le versement du financement. Ensuite, la direction de la communication de la nécessité de poser un regard sur le futur de la Manche et amène la collectivité à mener une étude prospective. Il est proposé la création d'un chef de projet prospective territoriale dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de deux ans. Au sein de la direction des ressources humaines, la recherche d'une meilleure efficience du processus de recrutement représente un enjeu important pour la collectivité pour limiter le taux de vacances des postes. Le nombre de procédures de recrutement engagé chaque année à nécessiter le recrutement d'un apprenti Master ressources humaines. Un nouveau logiciel a été intégré pour automatiser les tâches liées au recrutement. Cela permet d'engager une meilleure qualification des emplois en supprimant deux postes de gestionnaire de recrutement de catégorie C en créant deux

postes de catégorie B qui sont mieux adaptés aux recrutements. Ensuite, mise à disposition d'agents auprès de l'établissement public du Mont-Saint-Michel. Plusieurs postes ont été créés pour permettre à l'établissement public du Mont-Saint-Michel de reprendre en gestion par le biais des mises à disposition les effectifs du Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel. Pour poursuivre le soutien à cet établissement, il vous est proposé de créer trois postes permanents pour recruter des agents fonctionnaires qui seraient mis à la disposition de l'établissement public. Le coût global de ces postes est neutre financièrement pour le département. C'est intégralement compensé par l'établissement public. Vous avez ensuite le tableau des emplois supprimés. Je ne vais pas vous en faire lecture. Je pense que j'ai fait le tour du rapport. C'est bon.

_ Bien. Est-ce que la lecture de ce rapport... Cela génère une intervention de Karine Duval.

_ Je pense qu'il n'y a pas d'heure pour s'exprimer, surtout sur un rapport qui confirme à quel point notre département doit encore et toujours adapter en urgence les ressources humaines pour faire face à l'augmentation des besoins sociaux, à commencer par l'aide sociale à l'enfance. Nous approuvons évidemment tout ce qui permet de mieux accompagner les enfants, les familles et les agents. Mais je rappelle ici la raison pour laquelle notre groupe s'était abstenu en CST. La fermeture soudaine nous a obligés à absorber en interne les compétences d'un organisme spécialisé. J'avais envie d'évoquer le témoignage d'un maire, ce qui, dans la presse... C'est dangereux de citer les gens, maintenant. C'est public. C'est dans la presse. C'était le soutien...

_ La Presse est en bon journal qu'il faut lire.

_ Il reste la presse ? Je pense que c'est la presse. Le témoignage d'un maire à l'occasion d'une inauguration d'un projet sur lequel il tenait à saluer la qualité de l'accompagnement du CAUE. Le rapport met également en lumière un problème désormais structurel. J'en ai déjà parlé. Le manque d'attractivité, la difficulté à recruter des personnels qualifiés. Faute de candidats, on élargit les profils. C'est pragmatique, mais c'est révélateur d'une fonction publique territoriale sous tension, alors que les exigences et les attentes s'alourdissent chaque année. Le rapport social alloué et que j'ai évoqué au début de la session le souligne avec un recours de plus en plus régulier aux contrats de projet. Enfin, nous devons constater que, pour nombre de ses missions, l'État ne finance quasiment rien. À peine 3 %. On nous renvoie vers des appels à projets chronophages, complexes et non pérennes. Ce système épouse des services. Il est profondément injuste pour un département qui fait sa part, est souvent bien plus. Nous en revenons à ce que nous pouvions dire au début de la session, en particulier à la lecture des résolutions dans un contexte où l'urgence sociale, en particulier l'aide sociale à l'enfance, est plus présente chaque jour. Nous aurions surtout besoin que les équipes se concentrent sur leur métier de base déjà suffisamment complexe et difficile. Je vous remercie.

_ Merci pour ces précisions. Alain Navarret demande la parole.

_ Je voulais saluer, en tant que présidente de la commission appui au territoire, la dimension et la direction que l'on a su prendre avec le recrutement de trois ingénieurs dans les domaines du paysagisme, de l'architecture et de l'urbanisme, tout cela est plus ou moins intriqué et lié. Le redimensionnement de cette ingénierie au service de nos communes et intercommunalités. La politique est ambitieuse et nous souhaitons la faire perdurer. Merci.

_ Merci. S'il n'y a plus de demande de prise de parole, je mets aux voix. La délibération est adoptée par 45 voix pour et 8 abstentions. Je vous remercie. Carine Grasset n'a pas fini. Nous sommes pressés de découvrir les astreintes. Si c'est pour les élus ou pas.

_ Je vais en parler brièvement. Vous avez tous lu le rapport. Plusieurs astreintes sont mises en place au sein du département pour garantir la continuité des services ou faire face à des impératifs de sécurité qui s'impose dans des secteurs d'intervention de la collectivité. Après avis du CST le 10 octobre 2025, il est proposé d'abroger les différentes délibérations précédentes sur les régimes d'astreinte pour n'en faire qu'une qui permet ainsi de les regrouper au sein d'un même règlement clarifiant les règles de gestion RH commun à tous les dispositifs. La nouvelle délibération qui vous est proposée supprime l'astreinte d'aide sociale à l'enfance à la Direction de la petite enfance qui est devenue sans objet. Elle crée une astreinte de décision à la DSIM. Elle confirme le déploiement de 12 régimes

d'astreinte actuellement en rigueur, astreintes jointes en annexe. Le règlement est joint en annexe. Je pars du principe que vous en avez tous pris connaissance.

[FIN DE LA PRESTATION DE SOUS-TITRAGE]